GINGRAS ET DAOUST ÉCHANGÉS PAR LE CANADIEN AUX MAPLE LEAFS

SPORTS

page F 1

27 FILMS POUR LE TEMPS DES FÊTES



Jeff Bridges, Sally Field et James Caan, vedettes de *Kiss Me Goodbye*, l'un des 27 films présentés en primeur à Montréal à l'occasion des Fêtes.

page E 4

Tél.: 384-4990
CHEZ CLOUTIER
SERGE PARENT, PHARMACIEN
1221 EST, RUE FLEURY
OUVERT DE 9h à 23h / LIVRAISON 7 JOURS

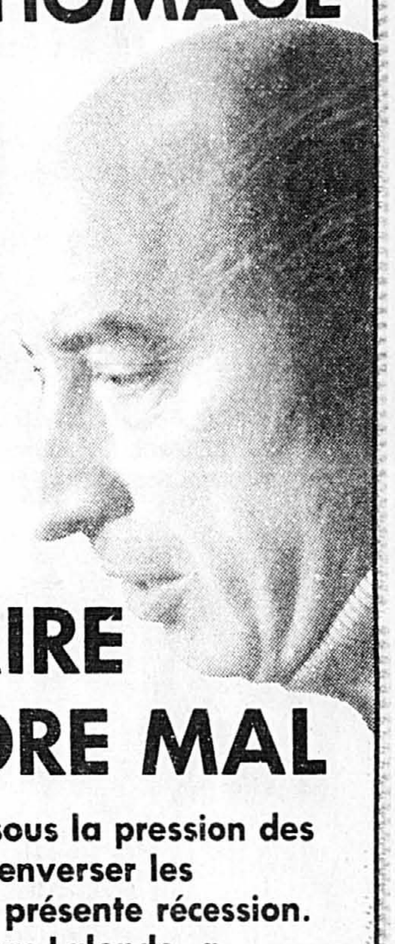
samedi/dimanche
• MONTRÉAL, SAMEDI 18 DÉCEMBRE 1982, 98e ANNÉE, nº 293, 176 PAGES, 13 CAHIERS
1 $
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
la presse



photo Jean Goupil, LA PRESSE

PRIORITÉ : LUTTE AU CHÔMAGE

OTTAWA CHANGE DE CAP



LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE DEVIENT UN MOINDRE MAL

Devant le taux de chômage de plus de 12 p.c. et sous la pression des provinces, le gouvernement Trudeau se trouve à renverser les politiques qu'il a pratiquées depuis le début de la présente récession. C'est ce que le nouveau ministre des Finances, Marc Lalonde, a confirmé hier en conférence de presse.

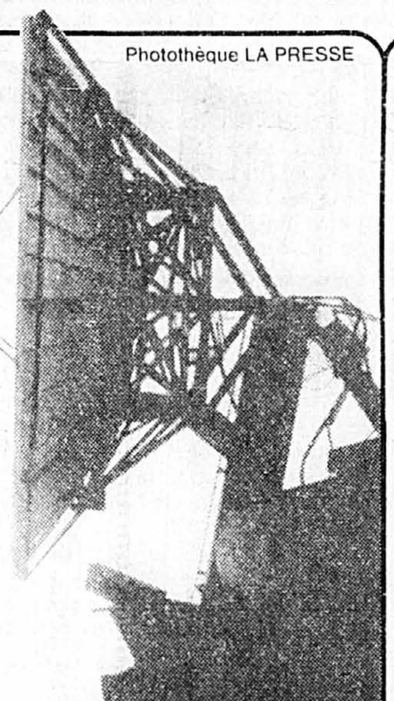
page H 1

GILLES DÉRY PIRATE DES ONDES AU SAGUENAY

L'antenne parabolique de Vidéo-Déry surplombe le majestueux Saguenay, à La Baie. Depuis 1979, elle défie le tout-puissant CRTC et capte au profit de ses 5000 abonnés les émissions de stations américaines qui ne sont même pas à la portée des Montréalais. Il se défend d'agir malhonnêtement, même s'il se sait dans l'illégalité: « Quand les pommes de mon voisin tombent sur mon terrain, dit-il, je les garde... ».

page A 2

Photothèque LA PRESSE



LE MONDE

WALESA VEUT POURSUIVRE LA LUTTE

CONFLIT ENTRE LA MAISON-BLANCHE ET LE CONGRÈS

page H 6



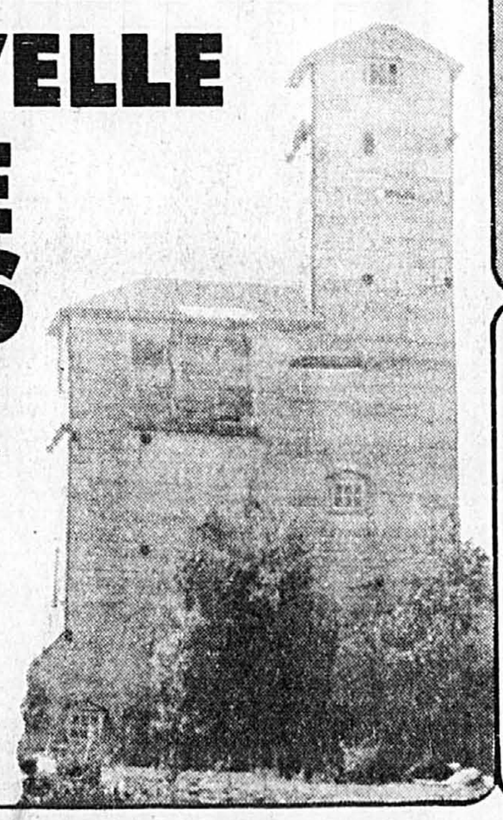
L'ÉCONOMIE

EN ABITIBI NOUVELLE RUÉE VERS L'OR

APRÈS LA DÉCOUVERTE DE NEW PASCALIS

page B 1

Photothèque LA PRESSE



DROIT DE VETO DU QUÉBEC

LÉVESQUE VEUT RENÉGOCIER AVEC OTTAWA

LETTRE À TRUDEAU

page A 9

ITALOMÉDIC, UN SERVICE PAYÉ PAR DES « DONS »

page A 9

ÉDITO

CE QUI MENACE LE QUÉBEC EN JANVIER

PAR MICHEL ROY

page A 6

SOMMAIRE

Annonces classées ------ B 9, F 9, G 2 à G 11, H 8
Arts et Lettres ------- D 1 à D 12, E 1 à E 12
—Cinéma ------------ E 2
Bandes dessinées ------------ Z 6
Bricolage ------------ G 4
Bridge ------------ Z 7
Carrières et professions - Z 1 à Z 5
Décès, naissances, etc. ------ H 11
Échecs ------------ Z 7
Économie ------------ B 1 à B 9
Êtes-vous observateur? ------- G 4
FEUILLETON ------------ G 8
Horoscope ------------ Z 6
Le monde ------------ H 6
Quoi faire en fin de semaine -- H 7
Restaurants --------- E 13 à E 16
Sciences ------------ Z 8
Sports ------------ F 1 à F 12
—Chasse et pêche ------ F 9
Télévision ------------ E 10
Vacances-voyages ----- Y 1 à Y 8

Super Loto
loto-québec
VOTRE MEILLEURE CHANCE DE DEVENIR MILLIONNAIRE
À LA LOTERIE prochain tirage le 26 décembre
4 GROS LOTS DE 1 MILLION $
5 lots de 100 000 $ chaque mois

samedi dimanche

Perspectives LE MAGAZINE

LA NOUVELLE MAZDA 626, BRILLANTE MÉTAMORPHOSE
La seconde génération des Mazda 626 n'aura aucun mal à assumer la relève de l'ancienne. Jacques Duval en a fait l'essai au Japon et visité la récente usine, à Hofu, où elle est assemblée.

INTERVIEWER LE PÈRE NOËL...
« N'oubliez pas qu'avant tout, je suis immortel. Quand on est immortel, on peut choisir son âge... »

CHRONIQUE

Lysiane Gagnon : Un défilé équivoque. — page A 7

PLEINS FEUX

Gilbert Lavoie : 24 conservateurs partent en guerre contre le ministre André Ouellet au sujet du système métrique.

Pierre Vennat : Louise Robic veut garder les libéraux unis malgré la course au leadership.

Denis Masse : En première ronde, le RCM a réussi une solide performance.

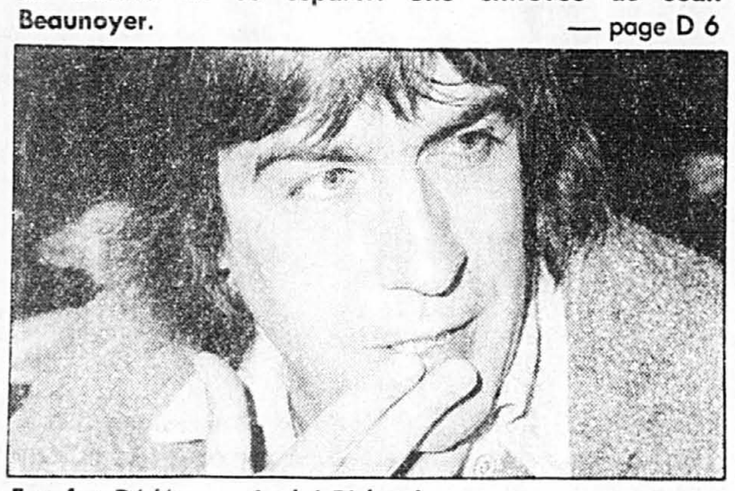
André Pépin : À Trois-Rivières, après l'enquête sur la police, ce sera au tour des élus de jouer.

Lisa Binsse : Une loi que Québec doit reconsidérer.

— pages A 7 et A 8

ARTS ET LETTRES

Fan-fan Dédé, un personnage qui a fait vivre André Richard pendant longtemps et dont il ne semble plus être en mesure de se séparer. Une entrevue de Jean Beaunoyer. — page D 6



Fan-fan Dédé... ou André Richard.

Les enregistrements de l'année: d'importantes collections de symphonies de Haydn, le récital d'airs d'opéras Verdi de Leontyne Price, le Concerto pour violon de Beethoven, les nouvelles versions d'opéras de Monteverdi et beaucoup d'autres. Claude Gingras les passe en revue.

— page E 12

LE MONDE

MX: le président Reagan se dit satisfait du vote du Sénat qui autorise sous condition la production des premiers missiles MX. Les crédits ne pourront être dépensés que si le Congrès approuve un mode de déploiement dans un délai de 45 jours. — page H 6

BRICOLAGE

Au secteur des machines d'atelier, il faut savoir choisir... et s'arrêter!

— page G 4

RESTAURANTS

La carte de l'Actuel semble vouloir s'attacher à la simplicité. Et c'est là qu'elle réussit le mieux. Françoise Kayler a visité ce restaurant belge, situé dans l'ouest de Montréal.

— page E 16

DU VIN

Dans un même vin, on peut détecter, à cause de l'action merveilleusement complexe de la nature, des centaines et des centaines de substances odorantes différentes.

— page E 19

PHILATÉLIE

Des livres philatéliques exceptionnellement bien faits: pourquoi pas des cadeaux de Noël?

— page Z 7

VACANCES-VOYAGE

Le Mexique, pays des contrastes et des contradictions

— page Y 1

Le pourboire est de rigueur dans les pays socialistes.

— page Y 4

SPORTS

Patiemment, Paul Boutilier attend sa chance de graduer avec les Islanders

— page F2

Bonne nouvelle en tennis, le Circuit Alcan revient

page F4

UN DES PIONNIERS DE LA CÂBLODISTRIBUTION AU QUÉBEC

Un «pirate» des ondes de La Baie défie le CRTC

■ Dans la région, on le surnomme Monsieur le pirate. Pourtant, il ne porte ni le bandeau ni le sabre et il n'a jamais écumé les mers. En fait, ce qu'il filoute si adroitement, ce ne sont pas les navires amarrés au quai de la ville de La Baie, sur la majestueuse rivière Saguenay, mais... les signaux émis par le satellite américain Satcom.

DANIEL MARSOLAIS

Ce flibustier des ondes, c'est Gilles Déry, 60 ans, un des pionniers de la câblodistribution au Québec. Conscient d'agir en toute illégalité, le propriétaire de Vidéo-Déry n'en continue pas moins de défier, voire ridiculiser le CRTC, en offrant quotidiennement à sa clientèle des émissions américaines que même les citoyens des grands centres urbains comme Montréal et Toronto ne peuvent capter. Depuis 1979, ces 5,000 abonnés peuvent ainsi regarder, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, les émissions produites par la station indépendante WGN de Chicago et les nombreuses compétitions sportives présentées par la station ESPN, une autre station privée américaine. Grâce à une impressionnate soucoupe qu'il a achetée aux Etats-Unis au coût de $20,000., M. Déry est en mesure d'offrir une vingtaine de canaux américains à ses abonnés. S'il n'en offre que deux, c'est que le sélecteur intégré aux appareils de télévision (la roulette qui permet de changer de canal) ne permet pas de capter plus de 13 signaux.



Gilles Déry, président de Vidéo-Déry. photo PC

Citoyens égaux

Pourquoi s'entête-t-il ainsi à violer la Loi de la radiodiffusion qui interdit formellement ce genre de pratique? Par cupidité? Certes pas, puisqu'il ne demande aucun frais additionnel pour ces deux canaux supplémentaires. S'il agit ainsi, explique-t-il à LA PRESSE, c'est parce qu'il estime que les citoyens canadiens sont égaux en droit. Reprenant à son compte une déclaration de l'actuel ministre fédéral des Communications, Francis Fox, qui affirmait que les Canadiens ont droit à des services égaux partout sur le territoire, M. Déry souligne ironiquement que c'est exactement ce qu'il fait. Et à des coûts comparables, s'empresse-t-il d'ajouter. « Ce n'est pas de ma faute si, dans notre région, on n'a pas accès aux mêmes services que dans les grands centres. Moi, je suis avant mon temps. La technique est là; je m'en sers ».

S'il n'exige aucune somme additionnelle des abonnés pour ce petit service additionnel, M. Déry reconnaît qu'il ne paie pas de droits aux stations américaines qu'il pirate quotidiennement. Il s'en explique. « Moi je suis chez moi, sur mon terrain. Quand je capte les signaux américains avec ma soucoupe, j'estime que je ne fais rien de répréhensible. Quand les pommes du pommier de mon voisin tombent sur mon terrain, je les garde et personne ne peut m'accuser de les avoir volées. Alors où est la différence? »

La tolérance

Au CRTC, on a toléré M. Déry pendant deux ans. Jusqu'au mois d'août 1981 alors qu'un agent de la GRC lui signifiait un avis de comparaître devant le Tribunal pour y répondre de l'accusation d'avoir retransmis des signaux non-autorisés par sa licence. S'il est trouvé coupable, M. Déry peut encourir une amende maximale de $25,000. Cette possibilité ne le trouble guère. D'ailleurs, plutôt que de se conformer immédiatement à l'ordonnance du CRTC, il a au contraire décidé de continuer de « servir » sa clientèle. Et, il se dit même assuré de remporter une victoire « morale » devant la Cour. M. Déry estime en effet qu'il peut sensibiliser le magistrat à son point de vue bien qu'il sache d'avance que la présomption de culpabilité est très forte. S'il s'en tire avec une légère amende, ce sera, croit-il, une victoire en soi. « Ce sera mon cadeau de la Saint-Valentin », conclut-il en précisant que c'est le 14 février prochain que la cause sera entendue .

L'optimisme de M. Déry serait sans doute vain s'il n'avait pas de sérieux appuis dans la région. Non seulement la population de La Baie (ville de 21,000 habitants créée en 1976 à la suite du regroupement des municipalités de Port-Alfred et de Bagotville) est-elle derrière Monsieur le Pirate, mais le Conseil municipal a même voté, l'année dernière, une résolution d'appui en faveur de M. Déry. Le câblodistributeur de La Baie prétend même que le député fédéral Marcel Dionne l'a encouragé à continuer sa lutte « parce que la Loi de la radiodiffusion ne tient pas suffisamment compte des régions éloignées ». Dans une entrevue, le maire de la municipalité, M. Claude Richard, a expliqué à LA PRESSE qu'on ne doit pas interpréter le soutien de la municipalité comme une caution inconditionnelle à M. Déry. « Nous n'approuvons pas l'illégalité, cela est clair, de dire le maire Richard. Notre démarche vise essentiellement à signifier au CRTC notre grande satisfaction vis-à-vis la qualité des services offerts par Vidéo-Déry ».

Gestion de la Ronde et TdH: Roger D. Landry quitte la présidence de l'AMARC

■ Le président et éditeur de LA PRESSE Roger-D. Landry a démissionné hier de la présidence du conseil d'administration de l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC), un organisme formé par la ville et chargé de la gestion de Terre des Hommes et de la Ronde.

Son remplaçant, qui a été élu peu après par le conseil de l'Association, sera Luc Beauregard, 41 ans, qui fut président et éditeur de Montréal-Matin (73 à 76) et est aujourd'hui président d'une maison de relations publiques.

JACQUES BENOIT

Signalant qu'il songeait à démissionner depuis déjà six mois, pour mettre toutes ses énergies au service du journal qu'il dirige, Landry a dit, dans une interview, qu'il avait néanmoins préféré attendre après les élections municipales pour ce faire.

Interrogé sur le sens de son geste et s'il ne fallait pas y voir une séquelle de ce que certains ont appelé l'affaire Gobeil (du nom de l'ex-directeur de la section des sports de LA PRESSE, Pierre Gobeil, qui a remis sa démission récemment à la suite de son implication dans la mise sur pied du combat Leonard-Duran), le président et éditeur a affirmé en substance qu'il n'y avait pas de lien de cause à effet entre les deux événements.

Par ailleurs, a-t-il ajouté, et cette fois à la faveur de la période de réflexion collective qu'a suscité dans le monde journalistique le cas de Pierre Gobeil, il a décidé, pour sa part, en ce qui regarde les situations de conflits d'intérêts possibles, de « prêcher par l'exemple ».

« Je constate que nous devons, dans le milieu de la presse, être plus purs que la femme de César elle-même. Et ça s'applique à tous les échelons, à partir de l'éditeur. »

Son intention, ceci étant, est de démissionner peu à peu des postes qu'il occupe dans différents conseils d'administration, 18 au total, à l'exception toutefois de ceux d'organismes à but non-lucratif. « Je n'aurai plus de liens directs ou indirects avec quelque groupe que ce soit, quoique j'occupais tous ces postes avant même que j'arrive à LA PRESSE, mais personne, je crois, ne me tiendra rigueur de continuer à m'occuper des Petits Chanteurs du Mont-Royal. »

Attitude, a-t-il enchaîné en substance, qui devrait être aussi la même dans les autres médias, journaux compris. « Il ne faudrait pas que de leur côté ceux des autres journaux fassent de l'angélisme et s'abstiennent de faire leur propre examen de conscience. »

La Fédération

Tout en se réjouissant, d'autre part, de la décision récente de la Fédération professionnelle des journalistes de former un comité d'études sur la question des conflits d'intérêt, Roger-D. Landry a affirmé que le problème est plus complexe qu'il ne peut y paraître à première vue, donnant en exemple le cas des journalistes syndiqués affectés à la couverture d'activités syndicales.

Au sujet, enfin, d'une déclaration faite cette semaine au Journal de Montréal par le président Martial Dassylva du Syndicat des travailleurs de l'information de la Presse (journalistes et services connexes), comme quoi le syndicat entendait demander au Conseil de presse de se pencher sur le cas Pierre Gobeil et l'attitude du journal à ce propos, le président de LA PRESSE s'est étonné que le quotidien concurrent n'ait pas pris la peine de l'appeler. En désaccord, finalement, avec la position syndicale, il a souligné qu'il ne tenait pas debout de nuire à « une entreprise qui fait vivre tant de monde », et encore moins dans le cas de gens et de groupes qui en font partie.



Luc Beauregard et Roger D. Landry Photos Pierre McCann LA PRESSE

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: -20 Max.: -8
ENSOLEILLÉ
DEMAIN: UN PEU DE NEIGE

La Quotidienne
Tirage d'hier: 9919 | Numéro-boni: 751478

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	−24	− 5	Nuageux
Outaouais	−20	− 8	Ensoleillé
Laurentides	−25	− 9	Ensoleillé
Cantons de l'Est	−25	− 9	Ensoleillé
Mauricie	−25	− 9	Ensoleillé
Québec	−25	− 9	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	−27	−14	Ensoleillé
Rimouski	−23	−10	Ensoleillé
Gaspésie	−22	−10	Ensoleillé
Baie-Comeau	−28	−14	Ciel clair
Sept-Iles	−28	−14	Ciel clair

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	3	8	Averses
Edmonton	−10	− 4	Nuageux
Regina	−10	0	Venteux
Winnipeg	−15	0	Venteux
Toronto	− 4	− 1	Nuageux
Fredericton	− 6	− 2	Venteux
Halifax	2	8	Averses
Charlottetown	− 5	− 2	Venteux
Saint-Jean	− 5	0	Venteux

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	2	16	Nlle-Orléans	6	14
Buffalo	− 9	9	Pittsburgh	7	11
Chicago	− 5	4	S. Francisco	6	16
Miami	14	24	Washington	4	17
New York	− 2	2	Dallas	7	18

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	8	16	Madrid	1	12
Athènes	11	18	Moscou	2	3
Acapulco	23	30	Mexico	6	15
Berlin	2	4	Oslo	− 7	− 6
Bruxelles	4	10	Paris	5	10
Buenos Aires	15	29	Rome	4	12
Copenhague	1	6	Séoul	− 6	0
Genève	5	12	Stockholm	1	4
Hong Kong	11	16	Tokyo	7	12
Le Caire	10	18	Trinidad	19	30
Lisbonne	11	15	Vienne	13	15
Londres	4	7			

LOTO 6/36
Les six numéros gagnants sont:
1 — 6 — 11 — 13 — 21 — 27
complémentaire: 35

Les numéros du mise-tôt sont:
1 — 2 — 16 — 22

PROVINCIAL
Le numéro gagnant du gros lot de $500,000 est 1660852

MINI-LOTO
Le billet numéro 491250 rapporte $50,000

ABRI FISCAL
Nombre d'unités limité à 226, payable $2,000 comptant $8,000 par lettre de crédit échéant au 31 mars '87.

"AU NOM DE TOUS LES MIENS"
Le film attendu par plus de 30 millions de lecteurs à travers le monde.
Adapté du grand best-seller de Martin Gray traduit en 19 langues.
avec MICHAEL YORK
produit par Claude Héroux et Jacques Strauss
producteurs exécutifs Pierre David et André Djaoui
une co-production franco-canadienne

Ce document ne doit être utilisé qu'à titre publicitaire.
Le prospectus est le seul document officiel.
Demandez-le à: ►

Brault, Guy, O'Brien Inc
635 ouest, boulevard Dorchester
Montréal, Québec H3B 1R8
871-1175 M. GUY PÉPIN
Fondée en 1933



photo PC

Gordon Osbaldeston

De la lumière dans le dossier France-Québec?

Ottawa va-t-il lever le secret sur le dossier France-Québec? Le gouvernement fédéral, qui n'a pas voulu démordre de son argument de la sécutité nationale, pour empêcher que soient rendus publics de très nombreux documents, lors du procès de l'inspecteur Claude Vermette, il y a quelques mois, va-t-il changer d'attitude quand on procédera contre deux autres policiers fédéraux, le 17 janvier prochain , tous deux étant eux aussi accusés du vol des listes électorales du PQ?

LÉOPOLD LIZOTTE

Réponse pourrait être donnée à cette question dès mercredi prochain, suite au geste posé hier par le juge-en-chef adjoint James K. Hugessen.

A ce moment-là, en effet, le procureur des agents Gilbet Albert et Maurice Goguen, Me Richard Mongeau, a réclamé l'émission d'un subpoena contre le nouveau greffier du conseil privé, M. Gordon E. Osbaldeston, ordonnance de comparaître qui devrait être assortie d'une obligation d'apporter avec lui certains documents dont la défense dit avoir absolu besoin.

Ces derniers concerneraient principalement certaines questions qui ont été abordées superficiellement, lors du procès Vermette. Et elles portaient, on le sait, à la fois sur l'ingérence de pays étrangers, amis ou ennemis, dans les affaires canadiennes, et la contribution monétaire d'une puissance également ...étrangère aux activiés d'un parti politique en particulier, au Québec.

Ce sujet ayant fait l'objet d'un débat pubic particulièrement passionné, au cours des derniers mois, entre un ancien dirigeant montréalais de la formation péquiste et des leaders du parti, il se pourrait bien que, le secret ayant été éventé de ce côté, on décide de lever le couvercle de la marmite, si tant est qu'il se trouve quelque chose dessous.

Pour sa part, le juge Hugessen s'est dit d'avis que ce sujet devait être éclairci avant le début du procès, afin que les jurés ne soient pas appelés à s'absenter longuement de la cour pendant qu'on discuterait à nouveau de ce point super-litigieux. Il a donc demandé au procureur des autorités fédérales, Me Joseph Nuss, de s'enquérir rapidement auprès de ces dernières de l'attitude qu'elles entendaient prendre à ce sujet, quitte à revenir devant le tribunal mercredi, pour communiquer la réponse reçue.

Les procureurs des deux policiers ont également réclamé l'émission d'un autre subpoena, également avec «duces tecum» contre le sous-secrétaire d'État Fred Gibson, qui occupait aussi ce poste à l'époque des évènements que l'on veut élucider.

Ce haut fonctionnaire devrait également être appelé à déposer au procès d'un autre agent de la GRC. M. Laurent Hugo, appelé lui-même à subir son procès le 10 janvier pour l'enlèvement et la séquestration d'un activiste du quartier Saint-Henri que, tout comme dans le cas de l'avocat Charmard, on voulait apparemment recruter comme source de renseignements sur le milieu terroriste.

Belzil échoue: Lavoie n'est pas inculpé

Yvon Belzil qui, avec Claude Dubois et Claude Dubeau, a été condamné à l'emprisonnement à vie pour un double meurtre commis en 1973, a échoué dans sa tentative de faire inculper le délateur vedette Donald Lavoie.

MARTHA GAGNON

Le juge James K. Hugessen, de la Cour supérieure, division criminelle, a rejeté hier, la requête présentée par Me Léo-René Maranda pour obtenir par voie privilégiée une autorisation écrite de présenter un acte d'accusation à l'endroit de celui qui a été le principal témoin à charge lors du retentissant procès des trois condamnés qui avait duré 12 semaines.

Donald Lavoie a, comme on le sait, avoué qu'il avait participé au double meurtre de Richard Desormiers, le beau-frère de Cotroni, et de Jacques-André Bourassa, au cabaret «Mon Pays» en juillet '73.

«Vous connaissez la réticence des magistrats à autoriser eux-mêmes la signature des actes d'accusation. Il s'agit d'une procédure rarissime. Nous ne concevons pas que le rôle de la magistrature soit de s'ingérer dans la poursuite criminelle à moins que l'on ait fait la démonstration que l'officier publique se soit déchargée de sa responsabilité», a expliqué le juge Hugessen.

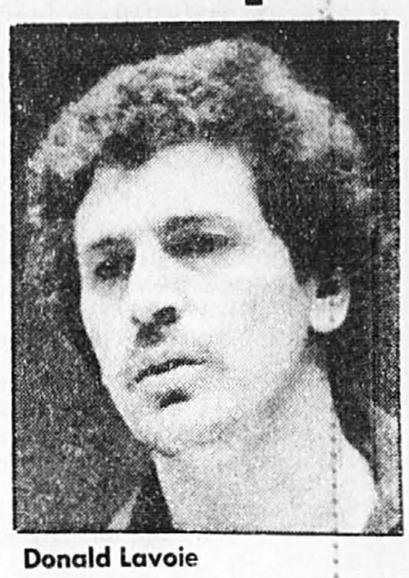
Dans le présent cas, il est d'avis que la procédure normale peut encore être suivie. La loi permet en effet a tout citoyen qui a des motifs raisonnables de croire que quelqu'un a commis un crime de signer une dénonciation devant un juge de Paix qui décidera des procédures à entreprendre. «Est-ce qu'on va mettre en chômage tous les juges de Paix ?», a alors demandé le juge Hugessen.

De plus, a-t-il ajouté en s'adressant à Me Maranda, l'avocat de Belzil, «votre affaire ce n'est pas noir sur blanc: des problèmes importants peuvent également être soulevés au niveau de la preuve.

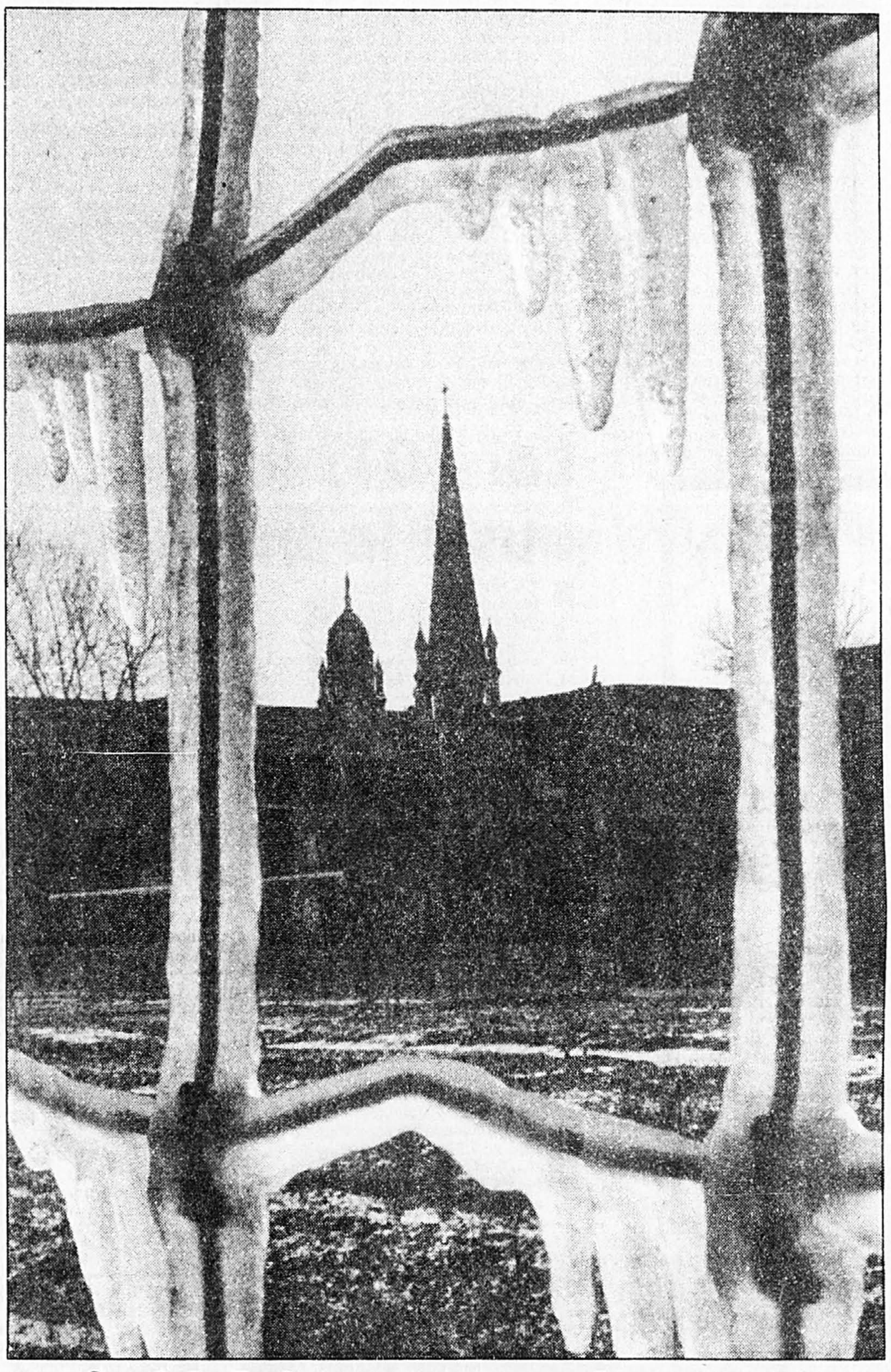
A ce sujet, le procureur de la Couronne, Me Claude Provost, a invoqué l'article 13 de la nouvelle charte qui était en vigueur lors du procès et qui assure une protection au témoin: «Chacun a droit à ce qu'aucun témoignage incriminant qu'il donne ne soit utilisé pour l'incriminer dans d'autres procédures, sauf dans les cas de parjure ou de témoignages contradictoires. Il va sans dire que cette protection est encore plus importante lorsqu'il s'agit d'informateurs de police, de délateurs.

Yvon Belzil est dans une position plutôt délicate qui l'empêche à toute fin pratique de se présenter devant un juge de Paix. A son procès, il a nié toutes les déclarations faites par Donald Lavoie.

Devant le juge Hugessen, Me Maranda a fait valoir que la Justice devait être la même pour tous. Si Lavoie a admis avoir commis un crime, il doit être poursuivi. Comme le procureur général n'a pas agi, Belzil n'a pas d'autre choix que celui de demander «d'emprunter» ce pouvoir. Ce qui lui a été refusé.



Donald Lavoie



Le froid, lui, est au rendez-vous...

Derrière l'église Notre-Dame-du-Rosaire, rue Saint-Hubert, les jardins communautaires sont déserts. La neige de Noël n'y est pas encore, mais le froid, lui, est au rendez-vous pour les prochaines journées. On prévoyait que le mercure tomberait à quelque 16 degrés sous zéro la nuit dernière.

photo René PICARD, LA PRESSE

Simpsons-Sears gagne contre le fisc québécois

Mauvaise nouvelle, hier, pour le ministre québécois du Revenu qui, comme tous ses homologues des autres provinces, tente présentement par tous les moyens de «rapailler» tous les fonds de tiroirs pour tenter de regarnir quelque peu les coffres de la province.

LÉOPOLD LIZOTTE

Dans une décision qui pourrait avoir des conséquences fort sérieuses, le juge Jacques Tisseur, de la Cour provinciale, a fait droit à un pourvoi de la compagnie Simpson's Sears, dont le siège social est incidemment situé en Ontario, et qui contestait une cotisation de plus de $1 million que lui avait fait tenir le fisc québecois, pour non paiement de la taxe de vente, à la fois sur des ventes par catalogue faites à des résidants de Hull et sur l'achat de microfiches servant à la confection de ces catalogues.

Simpsons-Sears, qui opére neuf magasins au Québec et 119 points de vente par téléphone, n'avait pas fait, entre I973 et I976, de remise de taxe de vente provinciale sur les ventes faites aux clients de Hull, selon le processus suivant.

Après avoir vu les marchandises qu'ils voulaient acheter dans le catalogue de la compagnie, les résidants de cette ville-frontière devaient appeler, pour commander, le bureau d'Ottawa, qui, de son côté, expédiait un ordre écrit à Toronto. A cet endroit, on emballait les articles désirés, et on les expédiait à Ottawa, d'où la livraison était faite à Hull. Et la requérante de soutenir , devant la cour, que ces ventes par catalogue ne pouvaient pas constituer des ventes faites dans le Québec.

Après avoir évoqué et analysé quelques arrêts antérieurs de tribunaux supérieurs sur la question, le juge Tisseur en vient à la conclusion que la personne qui accepte l'offre d'achat de l'autre partie ne se sert pas du même «agent» que lui, c'est le ppint de réception de l'acceptation de l'offre qui détermine le lieu du contrat. C'est ce que l'on appelle la théorie de la réception.

Dans ce cas-ci, les appels téléphoniques constituant les commandes étant faites à Ottawa, la vente doit être considérée comme ayant été conclue en Ontario. Et, conséquemment, la taxe de vente du Québec ne peut être appliquée à ces transactions.

D'autre part, au cours des mêmes années, la compagnie avait recours à une grand imprimerie montréalaise pour faire imprimer ici ses catalogues et autres feuilles publicitaires.

Mais c'est à Toronto que la requérante produisait et assemblait les diapositives nécessaires, qui étaient retournées dans la Villereine, après avoir subi le procédé de la photogravure dans l'établissement local.

Le magistrat, après avoir analysé toutes les technicalités de l'opération, conclut que ces dispositives, en fait, n'ont jamais été en possession de Simpsons-Sears, et qu'elles n'ont jamais été consommées ou utilisées par elle-mêmes, directement, au Québec. Elle n'a donc pas à payer de taxes sur ces articles non plus; son rôle s'étant tout au plus borné à la surveillance de l'impression, chez l'imprimeur.

Médecins poursuivis

Une dame du quartier Saint-Michel qui a eu une accouchement difficile en janvier 81 a intenté, hier, une poursuite de $100,000 contre deux médecins de l'hôpital Bellechasse.

Elle prétend que les praticiens ont commis une négligence en laissant plus des deux tiers du placenta ce qui a provoqué une grave infection utérine. Le jour de l'accouchement, immédiatement après la délivrance, la patiente a fait une hémorragie qui a nécessité une intervention chirurgicale.

Un peu plus tard, durant le mois de février, elle a de nouveau dû être hospitalisée. C'est alors que l'on a constaté que le placenta n'avait pas complètement été enlevé.

Protestation contre une fermeture

Des citoyens de Stanstead, Rock Island et Beebe, trois villages situés le long de la frontière américaine à une trentaine de milles au sud de Sherbrooke, ont l'intention de bloquer le poste frontière de Rock Island et l'autoroute 55 aussi longtemps qu'ils le pourront, lundi matin. L'objectif: sensibiliser Ottawa au 42 p. cent de chômage qui sévirait dans la région depuis le départ, en mai dernier, de la compagnie Butterfield, à destination de Smiths Falls, en Ontario.

PAUL ROY

Un cortège d'une centaine de voitures avec à sa tête les camions des services d'incendies des trois villages, devrait parvenir au poste frontière vers les 8h. « On va rester aussi longtemps que la Sûreté du Québec et la Gendarmerie royale ne nous auront pas délogés, a précisé à LA PRESSE un porte-parole du Comité d'action des trois villages. Et comme on prévoit être plus de 500, ça pourrait durer un petit bout de temps... »

La *Butterfield*, qui fabrique des instruments tranchants, employait plus de 200 des 3500 habitants des trois villages. Inutile de préciser que son départ a été durement ressenti.

Et la population à prédominance anglophone (65 p. cent) réclame le statut de zone désignée, qui lui donnerait droit à de multiples subventions à l'emploi. Un projet a notamment été mis sur pied par les citoyens pour reprendre la fabrication des instruments tranchants dans la région.

La nouvelle compagnie s'appelle Starobe. Elle possèderait une bâtisse mais pas suffisamment d'argent pour démarrer. Avec un statut de zone désignée pour la région, l'aide fédérale pourrait atteindre 50 p. cent selon un porte-parole du groupe. En plus des nombreux programmes d'aide à l'emploi qui deviendraient accessibles. « Pour Montréal, 50 emplois, c'est peut-être pas grand chose, de souligner le porte-parole, mais ici, ça peut faire toute une différence! »

Lundi matin, on a l'intention de faire brûler un cercueil et pendre en effigie le député fédéral du comté, Lucien Comtois, dont on dit que c'est par son absence qu'il a surtout brillé dans ce dossier.

Inquiétude

Le porte-parole du Comité des trois villages, dit avoir reçu des appels téléphoniques d'outre-frontière ces derniers jours. Des habitants du Vermont s'inquiétaient de se voir couper l'entrée au Canada à Rock Island. L'un d'eux aurait même laissé entendre que l'armée amiricaine s'en mêlerait. Ce qui a bien fait rire son interlocuteur.

Rock island serait une des principales portes d'entrée au Canada pour les camionneurs des Etats de la Nouvelle-Angleterre.

Souçonnée de hold-up

Arrêtée mercredi soir dans un cabaret de Châteauguay, Colette Cantara, 24 ans, est actuellement détenue au Nouveau-Brunswick, où elle est soupçonnée d'avoir commis un vol de $80,000 à la Caisse populaire de Allardville, petite localité située à une dizaine de kilomètres de Bathurst.

La jeune femme, qui était recherchée dans tout le pays depuis le 11 novembre dernier, allait débuter son travail de danseuse nue lorsqu'elle a été interpellée par des policiers de la Sûreté du Québec. Elle attend depuis jeudi dans une prison du Nouveau-Brunswick d'être traduite devant la Cour pour le vol perpétré le 5 août dernier. Sa comparution est prévue pour lundi.

D'après l'enquête de la GRC, à Bathurst, Colette Cantara aurait eu deux complices dans cette affaire; l'un purge une peine d'emprisonnement dans un pénitencier du Québec, tandis que l'autre est toujours recherché. Elle est également soupçonnée d'une série de hold-ups de banques survenus dans la région de Montréal et de Québec.



Colette Cantara

NOTRE NOUVEAU NUMÉRO VOUS ATTEND EN KIOSQUE
SPÉCIAL BOUFFE
LA CUISINE APHRODISIAQUE
LES PETITS PLATS DES GROSSES LÉGUMES
COMMENT MANGER SON VOISIN
NOTRE INVITÉE: ANDRÉE LACHAPELLE

CROC
LE MAGAZINE QU'ON RIT!
EN VENTE PARTOUT

SONDAGE GALLUP

Selon les Canadiens, les syndicats sont trop forts

D'une façon générale, les Canadiens ont des sentiments partagés sur la manière dont les syndicats s'expriment au Canada. Une majorité (48 p. cent) estime que leur présence est une bonne chose alors que 42 p. cent pense le contraire.

D'un autre côté, une majorité (67 p. cent) prétend que les syndicats sont trop forts et que les visées des chefs syndicaux ne représentent pas (62 p. cent) les vues des membres ordinaires.

Les Canadiens qui comptent dans leur famille un membre appartenant à un syndicat sont moins critiques, mais ils n'en pensent pas moins que les syndicats sont trop puissants (58 p. cent comparativemnt à 71 p. cent pour ceux qui n'ont aucun membre syndiqué dans la famille).

56 p. cent des Canadiens (avec membre syndiqué dans la famille) estiment que les chefs syndicaux ne représentent pas les vues de leurs syndiqués comparativement à 64 p. cent pour l'autre groupe de citoyens. Enfin, trois Canadiens sur dix (dont la famille a un membre syndiqué) prétendent que les syndicats ne sont pas une bonne chose pour le Canada.Les trois questions étaient les suivantes : ***« En général, les syndicats ouvriers sont-ils ou non une bonne chose pour le Canada ?***
Les syndicats deviennent-ils trop puissants, sont-ils trop faibles ou tiennent-ils la mesure ?
Les opinions des chefs syndicaux représentent-elles celles de l'ouvrier ordinaire ?

	Au Canada			Famille de syndiqués	Famille de non syndiqués
	82	80	79		
En général:					
Bonne chose:	48	54	50	63	42
Mauvaise chose:	42	30	35	29	47
NSP:	10	15	16	8	11
Les syndicats					
Puissants:	67	65	68	58	71
Pas assez:	7	7	7	10	6
Mesurés:	15	19	19	21	14
NSP:	11	8	6	12	10
Visées des chefs					
Oui:	22	28	23	30	19
Non:	62	52	58	56	64
NSP:	17	20	20	15	17

DES MODIFICATIONS QUI NE FONT PAS RÉVOLUTION

La refonte en profondeur du Code du travail n'est pas pour demain

Si la refonte en profondeur du Code du travail n'est pas morte, ce n'est tout de même pas pour demain. Le Père Noël, qui devait apporter la syndicalisation généralisée réclamée à grands cris par les syndicats, ne passera pas. Le patronat, qui obtient certaines de ses revendications, peut fêter en paix.

LISA BINSSE

Tout au plus, le projet de modifications au Code du travail dont LA PRESSE a obtenu copie, protège le droit d'association, réduit les délais d'accréditation (un frein très efficace dans l'état actuel du Code), accélère les procédures en matière d'arbitrage et de griefs et élimine certaines lacunes, dont les dispositions anti-briseurs de grève.

Ces nombreuses modifications proposées par le ministre délégué au Travail, Raynald Fréchette, ont été soumises pour étude le 9 décembre dernier au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, organisme composé de représentants syndicaux et patronaux. Un avis doit lui être remis en janvier.

Les modifications proposées ne font pas figure de révolution. On est loin du projet « explosif » de refonte dont l'hebdomadaire Les Affaires faisait état en août dernier et qui « donnait tout aux syndicats ». Il s'agit surtout selon le ministre « de bonifier le Code en corrigeant immédiatement nombre de problèmes de fonctionnement... et améliorer la qualité de nos relations de travail ».

Le patronat ne pourra pas se rebiffer contre toute velléité gouvernementale d'accorder la syndicalisation sectorielle ou multi-patronale. Elle n'y est pas. Par contre, il obtient certaines de ses revendications. Notamment, la réinsertion dans le Code des services publics, au chapitre des définitions, y compris les tramways!

Quant au droit d'association, on ne peut pas parler de changements majeurs, mais plutôt de précisions. La disposition protégeant les syndiqués contre les contraintes patronales lors de l'exercise d'un droit prévu par le Code, comprendrait toute mesure de représaille, mesure discriminatoire ou l'augmentation d'une sanction disciplinaire.

L'article relatif au congédiement pour activités syndicales serait renforcée par plusieurs ajouts, dont la notion du refus d'embaucher un salarié pour avoir exercé un droit auquel le Code lui donne droit. Le commissaire du travail aurait le pouvoir de modifier ou d'annuler une sanction, ordonner à l'employeur de cesser les représailles ou mesures discriminatoires à l'endroit d'un salarié qui exerce un tel droit.

Point majeur à l'avantage du salarié, dorénavant la décision du commissaire du travail rendue de



Raynald Fréchette

réintégrer un salarié est « exécutoire nonobstant appel ». Donc un salarié congédié doit être réintégré dans son emploi même si son employeur va en appel. Auparavant, si l'employeur obtenait le droit d'en appeler d'une décision d'un commissaire du travail, ceci suspendait l'exécution de la décision, pénalisant le salarié.

Au chapitre relatif à l'accréditation, on propose surtout d'en accélérer le processus, répondant ainsi aux revendications syndicales. On y rend plus souple le fonctionnement du bureau du commissaire général du travail tout en clarifiant les pouvoirs du commissaire.

Clarifie la portée

Les changements proposés précisent la portée des articles touchant la transmission d'entreprise, articles souvent contestés devant les tribunaux. Ils visent à protéger les salariés dont l'entreprise change de propriétaire partiellement ou entièrement.

En ce qui a trait à l'arbitrage des différends et des griefs, dont les délais sont décriés par les syndicats, les modifications proposées visent à assouplir et à accélérer ce processus. L'arbitrage d'une première convention collective est également touché. Il y est suggéré entre autres de remplacer le conseil d'arbitrage et le tribunal d'arbitrage (composés de trois personnes) par un arbitre unique. Et d'élargir ses pouvoirs.

Ce projet tente aussi de resserrer les lacunes des dispositions anti-briseurs de grève, dont la plus importante porte sur l'usage de sous-contractants lors d'un conflit légal. Contrairement à ce qui se passe actuellement, la nouvelle version proposée interdirait spécifiquement à l'employeur de se servir d'une personne physique ou morale pour faire le travail de ses salariés en temps de conflit, si cette personne physique ou morale a été embauchée entre le jour du début des négociations et la fin du conflit.

Loi 101: la Charte protège aussi le travailleur bilingue

Un restaurateur, ou tout autre employeur, ne peut congédier un employé bilingue parce que ce dernier décide de s'adresser à un collègue de travail dans la langue de Molière, de préférence à celle de Shakespeare!

LISA BINSSE

Voilà l'essentiel d'une décision importante rendue cette semaine par le juge Claude Saint-Arnaud du Tribunal du travail en ordonnant aux propriétaires du restaurant Le Vert Galant, de la rue Crescent, de réintégrer dans ses fonctions Liliane Dufour ou de lui verser l'équivalent de son salaire ou autre avantage perdus à cause de son congédiement, le 24 juin 1981.

Les faits: Mme Dufour y travaillait comme serveuse depuis un an. Selon la langue dans laquelle les plats étaient commandés, elle s'adressait aux cuisiniers indifféremment en anglais ou en français. Sans aucun problème.

Trois semaines avant son congédiement, elle s'adresse au cuisinier Georges Kiliakos, co-propriétaire, en français, langue qu'il comprend mais ne parle pas. Réaction: une pluie d'ustensiles. Par la suite, ses patrons lui demandent de ne parler que l'anglais lorsqu'elle s'adresse à M. Kiliakos, sinon elle sera mise à la porte. Et on trouvera bien un motif suffisant pour ce faire.

Mme Dufour, qui n'entend pas se laisser léser dans ses droits, continue comme auparavant. Dans la nuit de la Saint-Jean 1981, elle commande donc à ce cuisinier « une omelette baveuse ». Elle est congédiée le jour même. Raison officielle: travail non satisfaisant.

Non-syndiquée, elle s'adresse à la Commission de surveillance de la langue française, porte plainte auprès de la Commission des droits de la personne et au Commissaire général du travail. Sa plainte est rejetée par un commissaire. Elle va en appel, devant le juge Saint-Arnaud, et elle gagne.

Malgré les prétentions patronales, le juge est d'avis que Mme Dufour a été effectivement congédiée pour avoir parler français. Ceci contrevient à la Charte de la langue française. Restait à savoir si cette Charte protège le travailleur bilingue.

Pour le juge Saint-Arnaud, la Charte protège le travailleur bilingue. « Il serait paradoxal qu'un travailleur, du seul fait qu'il puisse s'exprimer en français et en anglais, ne puisse être protégé au même titre qu'un travailleur unilingue ».

À la Commission de surveillance de la langue française on est très heureux de cette décision qui consacre pour tous le droit de travailler en français, quelque soit l'employeur ou le lieux de travail.

Trois nouveaux juges

OTTAWA (PC) — Trois avocats ont accédé au poste de juge de la Cour supérieure du district de Montréal, à la suite des nominations annoncées hier, par le ministre fédéral de la Justice, M. Mark MacGuigan.

Me John H. Gomery de Montréal, succède au juge Gérard Deslandes, qui a démissionné en novembre dernier.

Me André Forget, de St-Jérôme, remplace le juge Guy Mathieu, décédé en octobre 1982.

Quant à l'avocat Jean Frappier, de Sorel, il succède au juge Marcel Nicols, nommé en novembre dernier à la Cour d'appel.



REGARDEZ DONC CES PRIX INCROYABLES!

LOGICIEL POUR ATARI 5200



GALAXIAN.....$59.
MISSILE COMMAND...$49.
STAR RAIDERS.....$59.
PAC-MAN.....$59.
SUPER BREAKOUT.....$49.
SPACE INVADERS.....$49.

LOGICIEL POUR ATARI 2600



FROGGER ..... $38.
KABOOM ..... $30.
AMIDAR ..... $38.
VENTURE ..... $29.
SPIDERMAN ..... $38.
STAR WARS ..... $38.

DEMON ATTACK, ASTEROIDS, BERZERK, CHOPPER COMMAND, CIRCUS ATARI, DEFENDER, DONKEY KONG, FIRE FIGHTER, MAZE CRAZE, MISSILE COMMAND, MOUSE TRAP, PITFALL, SPACE INVADERS, STAR MASTER, SUPER BREAKOUT, TRICK SHOT, YAR'S REVENGE, BUGS, SSSSNAKE, RIDDLE OF THE SPHINX, ATLANTIS, COMBAT, COSMIC ARK, DRAGSTER, HAUNTED HOUSE, LASER BLAST, MEGAMANIA, PAC-MAN, SKIING, STAR RAIDER, STAR VOYAGER, TENNIS, WARLORDS, AIRLOCK, ENCOUNTER AT L-5, WARPLOCK, E.T.

LOGICIEL POUR COLECOVISION



VENTURE ..... $34.
ZAXXON ..... $38.
MOUSETRAP ..... $34.

DONKEY KONG, CARNIVAL, COSMIC AVENGER, SMURF RESCUE, LADY BUG

LOGICIEL POUR ZX-81

STAR TREK ..... $15.
GOLF ..... $15.
PAC-MAN ..... $15.
SIMULATOR ..... $15.

CHECKERS, OTHELLO, VU-CALC, SYNCTEXT, BUDGET, LOAN MORTGAGE, CALCULATION, BIORYTHMS, KRAKIT, GAMES PACK 1, 2, 3 et 4, COMPUFILE, FLIGHT

LOGICIEL POUR INTELLIVISION



BASEBALL....$30.
BEAUTY AND THE BEAST...$35.
FOOTBALL....$30.
PITFALL.....$35.

ARMOUR BATTLE, AUTO RACING, BOXING, HOCKEY, MATH FUN, ROULETTE, SKIING, SPACE ARMADA, SPACE HAWK, STAR STRIKE, SUB HUNT, TRIPLE ACTION CHECKERS, FROG BOG, TRON - MAZE-A-TRON, BOMB SQUAD, B-17 BOMBER, ASTROSMASH, BACKGAMMON, BASKETBALL, BOWLING, DONKEY KONG, MICROSURGEON, HORSE RACING, NIGHT STALKER, REVERSI, SEA BATTLE, SNAFU, SPACE BATTLE, SOCCER, STAMPEDE, TENNIS, WORD FUN, GOLF, UTOPIA, TRON - DEADLY DISK, ROYAL DEALER, SPACE SPARTANS

MODULE POUR VOIX SUR INTELLIVISION
INTELLIVOICE: $79.

LOGICIEL POUR ATARI 400 ET 800



GALAXIAN $59.
ASTEROIDS $49.
CAVERNS OF MARS $44.
FROGMASTER $29.
747 LANDING SIMULATOR $29.
PRE-SCHOOL GAMES $19.

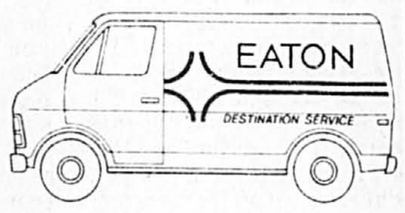
NOUS VOUS PROPOSONS ÉGALEMENT, TOUS LES JOURS,
À BAS PRIX:

MISSILE COMMAND, SPACE INVADERS, ENERGY CZAR, SUPER BREAKOUT, 3-D TIC TAC TOE, KINGDOM, STAR RAIDERS, INITIATION TO PROGRAMMING, DEVELOPER'S DISKETTE, ATARI PASCAL LANGUAGE SYSTEM, BASIC PROGRAM COMPRESSOR, DSEMBLER, FAMILY VEHICLE EXPENSE, FINANCIAL ASSET MANAGEMENT, STOCK MANAGEMENT ENHANCEMENTS, TO GRAPH-IT, SUPERSORT, DECISION MAKER, WEEKLY PLANNER, TOUCH TYPING, ATARI WORD PROCESSOR, APX WORD PROCESSOR, TEXT FORMATTER COMPUTER, CARD FILE, CHINESE PUZZLE, DOG DAZE, STEREO 3-D, GRAPHICS LETTERMAN, WORD MAKER HOME, MANAGER KIT COMMUNICATOR KIT, MUSIC COMPOSER, STATISTICS, TOUCH TYPING, EUROPEAN COUNTRIES AND CAPITALS, CONVERSATIONAL SPANISH, BOND ANALYSIS, STOCK CHARTING, MICROSOFT BASIC IMPROPER, FRACTIONS, ANTONYMS/SYNONIMS, CONJUGATION RACE, CENTURION, ANTHILL, LOAD'N GO, BABEL, DOMINATION, DECISION MAKER, WIZARD'S REVENGE, CHAMELEON, CRT EMULATOR ENHANCEMENTS, TO GRAPH-IT, MY FIRST ALPHABET, MAIL SYSTEM, PUSHOVER, FAMILY BUDGET, BLOCK BUSTER, RECIPE, SEARCH 'N SAVE, ALGICALC, POLYCALC, THREE R MATH SYSTEM, METRIC AND PROBLEM SOLVING, FAMILY CASH FLOW, CUBBYHOLES, THE MIDAS TOUCH, AVALANCHE, SLEAZY ADVENTURES, LOOKAHEAD, QUIZ MASTER, ATLAS OF CANADA, NUMBER BLASTER, SKETCH PAD, BOOKEEPER KIT, VIDEO EASEL, CENTIPEDE, TOUCH TYPING STATES AND CAPITALS, MORTGAGE/LOAN ANALYSIS, SCRAM, STOCK ANALYSIS, MACRO-ASSEMBLER, MISSING NUMBERS, MULTIPLICATION/ DIVISION, FACTORS, STAR CHASE

LA PLACE
2050, boul. Saint-Laurent
288-7755
AUCUNE CARTE DE CRÉDIT ACCEPTÉE SUR LES PRIX ANNONCÉS ICI

DESTINATION SERVICE
Montréal et sa banlieue
TÉLÉPHONE: 342-2060

Appelez Eaton pour la réparation rapide de téléviseurs, machines à laver, sèche-linge, cuisinières, lave-vaisselle et appareils de réfrigération. Nous réparons les appareils Viking Eaton ainsi que la plupart de ceux de marques connues. Plan d'entretien prolongé. Vente de pièces à l'unité.



EATON



Rencontrer
une personne avec les mêmes goûts, les mêmes affinités
AIMER
PARTAGER
N'est-ce pas là un idéal que chacun de nous caresse au fond de son coeur?
ENFIN!
«DONNER UN VISAGE À VOS RÊVES»
OUVERT: Lun. au ven. 10h à 21h. Sam. 10h à 15h.
524-1176
Institut de la Recherche Humaine
847, rue Cherrier
(Metro Sherbrooke) Montréal
Organisme à but non lucratif



SYSTÈME STÉRÉO PROFESSIONNEL
TANDBERG
Comprenant:
• Le récepteur Tanberg AM-FM, de 30 watts RMS par canal
Bang&Olufsen
• Une platine tourne-disques Bang & Olufsen modèle Beogram 1602
• Les haut-parleurs Mission 700 à 2 voies
Cet ensemble unique pour seulement 1335$
LAVAL AUDIO
CENTRE LAVAL 1600 Le Corbusier 687-0431
PLACE VERSAILLES 7275 est, Sherbrooke 354-7110
ST-JÉRÔME Carrefour du Nord 432-5200
QUÉBEC Galeries de la Capitale 627-2737

EN PLUS DE SON RÔLE NÉBULEUX DANS L'AFFAIRE POITRAS

Le député Dionne est intervenu deux fois en faveur de ses frères

■ Depuis qu'il s'est lancé en politique fédérale, en 1979, le député libéral de Chicoutimi, Marcel Dionne, a exercé au moins à deux

MICHEL GIRARD

reprises des pressions sur le service d'inspection des aliments et des fruits et légumes d'Agriculture Canada dans le but de défendre les intérêts des entreprises de vente de pomme de terre de ses deux frères, André Dionne et Roger Dionne.

C'est ce qu'a affirmé à LA PRESSE un ancien haut fonctionnaire d'Agriculture Canada. Cela a également été confirmé par deux autres employés d'Agriculture Canada.

Dans les deux cas, Marcel Dionne voulait que les inspecteurs se montrent moins sévères dans les inspections effectuées par Agriculture-Canada sur les pommes de terre vendues par les entreprises de ses frères, soit André Dionne, du Saguenay Lac-Saint-Jean, et Roger Dionne, des Cantons de l'Est.

D'autre part, en ce qui concerne le nébuleux dossier de la présumée contamination en 1981 des récoltes des 32 producteurs de pommes de terre de semence du Bas-Saint-Laurent par la ferme de Richard Poitras (concurrent de son frère André Dionne sur le marché de Sept-Iles), le député Marcel Dionne a déclaré cette semaine à Gilbert Lavoie de LA PRESSE qu'il n'avait pas exercé de pressions sur les inspecteurs impliqués dans ce dossier dont il a la charge au nom du ministre Eugene Whelan.

Même s'il reconnait avoir connu le chef inspecteur du service d'inspection des pommes de terre de semence d'Agriculture Canada, pour le Québec, soit Jacques Laganière (lequel a mené les inspections et condamné les récoltes des producteurs du Bas-Saint-Laurent), le député Dionne a affirmé ne pas être intervenu auprès de lui. Il a même ajouté: «Je n'ai pas eu affaire à ce gars-là (Laganière) depuis 1972-73, au moment où j'ai fait de la pomme de terre de semence sur ma ferme; je n'ai jamais reparlé à M. Laganière depuis ce moment-là. Et ça c'est aussi vrai qu'il y a un Bon Dieu qui existe» (LA PRESSE, mardi 14 décembre 1982, page A 5).

Selon des porte-parole de l'UPA et de la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec, cette affirmation du secrétaire parlementaire du ministre Whelan et député de Chicoutimi, Marcel Dionne, a eu pour effet de semer des doutes sur la véracité de ses dires.

La rencontre

Car, lors d'une rencontre tenue le 28 avril 1982, au Parlement à Ottawa, le député Marcel Dionne s'était fait accompagner de M. Laganière (ils étaient même assis l'un à côté de l'autre) pour discuter du dossier de la contamination des producteurs du Bas-Saint-Laurent avec une dizaine de représentants de la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec et l'Association des producteurs de pommes de terre de semence de l'Est du Québec (Bas-Saint-Laurent).

En outre, vers la mi-mai 1982, le partenaire du producteur Richard Poitras (qui a été publiquement reconnu comme responsable de la contamination du Bas-Saint-Laurent), Guildar Pelletier, a logé un appel au bureau du député Dionne afin d'avoir une rencontre avec lui. Le 21 mai 1982, 16 heures, c'était Jacques Laganière qui rappelait, au nom de M. Dionne, Guildar Pelletier, pour lui demander ce qu'il désirait obtenir du député.

D'autre part, le président de la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec, Arthur Valois, se pose de sérieuses questions sur le comportement dans ce dossier de M. Laganière et également sur sa promotion-surprise, en janvier 1982, au poste de directeur-adjoint Inspection et Règlements pour tout le Canada de la division des pommes de terre de semence d'Agriculture Canada.

Selon lui, voici pourquoi: au printemps 1981, c'est M. Laganière (alors chef inspecteur pour le Québec) qui avait recommandé aux producteurs du Bas-Saint-Laurent d'aller acheter à la ferme de Richard Poitras une partie de leurs pommes de terre de semence (la variété Superior). Or, lorsque les inspecteurs de son service ont trouvé au cours de l'été de la maladie (flétrissure bactérienne) chez trois producteurs du Bas-Saint-Laurent et ce dans trois variétés de pommes de terre différentes de celle vendue par Richard Poitras, M. Laganière n'a pas cru nécessaire de déclencher une inspection systématique chez tous les producteurs qui avaient ces variétés. M. Laganière a préféré attendre à la fin de l'automne pour faire faire une inspection systématique des récoltes de pommes de terre des producteurs qui avaient acheté de la semence de chez M. Poitras. Et c'est là que son service d'inspection a détecté quelques pommes de terre supposément contaminée de flétrissure bactérienne et une autre à la ferme de M. Poitras. Cela lui a suffi pour condamner du même coup les récoltes de tous les producteurs du Bas-Saint-Laurent et celle de M. Poitras.

La preuve...

Contrairement aux spécialistes de son service qui disent n'avoir aucune preuve, M. Laganière a prétendu que c'était Richard Poitras qui avait contaminé le Bas-Saint-Laurent.

Coïncidence étrange selon M. Arthur Valois: après avoir condamné tout le monde, M. Laganière a été promu dans ses nouvelles fonctions de grand patron à l'échelle du Canada de l'inspection des pommes de terre de semence.

L'argumentation soutenue par M. Laganière pour prétendre que la ferme de Richard Poitras serait la source de contamination du Bas-Saint-Laurent est identique à celle que le ministre Eugene Whelan et son secrétaire parlementaire, Marcel Dionne, ont donné jusqu'à présent dans ce dossier.

Rappelons que, selon deux de ses confrères libéraux, Marcel Dionne se serait placé dans une situation de conflit d'intérêts depuis qu'il pilote ce dossier au nom du ministre Whelan à cause de la vive concurrence qui existe depuis 1978 entre le producteur Richard Poitras et son frère André Dionne.



Radio rock'n'roll!

■ Un événement musical. Je crois le plus important de l'année, et pourtant personne n'en parle. Il est vrai que personne, ou presque, ne l'écoute!.. Qu'importe, je persiste à dire que quatre heures de musique rock, cinq soirs par semaine à Radio-Canada, c'est un événement!..

Sept heures bonhomme!.. c'est le titre du magazine rock animé par Jean-François Doré, de 7 à ll, tous les soirs où il n'y a pas de hockey, à Radio-Canada AM... quand on connait l'attachement de la maison pour la chansonnette sucrée et niaiseuse on peut même parler de révolution!.. C'est ce que je me tue à répéter à ceux, nombreux, qui n'aiment pas la formule, ou l'animateur... S'ils aiment le rock, s'ils s'intéressent à son histoire, à son impact culturel, *Sept heures bonhomme* est, de loin, ce qui se fait de plus articulé dans le genre. Malgré les énormes défauts de l'émission on est loin des commentaires débiles de la plupart des *DJ* du FM, et loin aussi du matraquage publicitaire. Ecouter de la musique qu'on aime sans que personne n'essaie, dans le même temps, de vous vendre le disque ou le show, ça repose de CHOM ou de CKOI...

Comment les grands bonzes de *radiocan* en sont-ils venus à accepter ces quatre heures de musique *de sauvage* sur leurs ondes?.. On raconte que c'est dans l'espoir de rajeunir leur auditoire. Mais les plus malins (dont ma consoeur Louise Cousineau) ajoutent que de toute façon il n'y en avait plus d'auditoire à cette heure-là!.. Plutôt que d'opération audacieuse, il faudrait donc parler de racolage, mal calculé d'ailleurs. En effet, il faut être particulièrement ignorant en la matière, pour programmer quatre heures de musique rock au AM!.. c'est-à-dire sans stéréophonie. Résultat prévisible, trois mois plus tard, la cote d'écoute de l'émission merdouille dans les bas-fonds, l0,600 auditeurs à Montréal, l6,000 pour l'ensemble de la province. C'est très peu en regard de sa qualité intrinsèque. *«C'est quand même le double de ce qu'il y avait avant...»*, s'encourage Jean-François Doré, sauf que personne ne se souvient plus de ce qu'il y avait avant, c'est dire qu'il n'a pas doublé grand chose.

Evidemment, *Radiocan* a dû engager des pigistes pour réaliser cette émission. Ce n'est pas à l'intérieur de la maison qu'on allait trouver l'oiseau rare capable de mettre en ondes, sans dire trop de conneries, *Les Stones, Springsteen, The Clash* ou à plus forte raison une curiosité comme *Laurie Anderson.* On est donc allé chercher le réalisateur Jean-Pierre Paiement à CKMF, on a récupéré Doré de *Bouchées Doubles,* où il était déjà pigiste, et on a retenu les services presque indispensables, dans ce genre d'entreprise, de Gérard Lambert, une des rares autorités dans le rock, chez nous... Le problème avec des pigistes qui connaissent leur valeur, c'est qu'ils coûtent cher. Pour peu que le budget de l'émission soit mince, ils le grugent presque au complet et il ne reste plus grand chose pour les autres. Or on ne fait pas une émission de quatre heures, cinq jours par semaine à trois. Ca prend des recherchistes, des collaborateurs. Ceux que j'ai entendus jusqu'à présent étaient excellents, en particulier Jacques Méthé qui présente les nouveautés, mais combien de temps encore se contenteront-ils des miettes qu'on leur laisse?.. J'écoutais l'autre soir un dossier fort bien documenté sur la sono et l'acoustique dans nos salles de spectacles, un dossier qui avait demandé de la recherche, des entrevues, bref beaucoup de travail, qui a été payé la fabuleuse somme de $100 à son auteur, j'ai oublié son nom, mais c'est lui-même qui m'a révélé le montant de l'aumône qu'on lui a faite. Même les petits journaux jaunes paient mieux que ça aujourd'hui...

Peut-être parce que je devine dans quelles conditions travaille la maigre équipe de *Sept heures bonhomme*, je n'ai pas le coeur de m'attarder aux critiques mineures, à commencer par le titre d'une macrame trivialité... rien que d'entendre *bonhomme* et le poil me vient tout droit sur le bras. Je n'ai pas le coeur non plus de m'en prendre à Doré que j'aime bien mais qui, effectivement, me tombe parfois sur les rognons, entre autre, quand il s'applique à être *cool*, ou quand il demande, en ondes, à sa blonde, de ne pas oublier de sortir les vidanges...

Pourtant, je reste persuadé que cette équipe Doré-Paiement-Lambert n'a son égal nulle part ailleurs sur nos ondes. Persuadé que *Sept heures bonhomme*, exceptée la première heure un peu trop *palmarès* à mon goût, est une émission originale, bien mieux faite, et surtout beaucoup mieux documentée que n'importe quelle autre émission du genre dans les postes privés...

On me dit que son existence est assurée pour jusqu'au début de 1984... Mais j'ai des doutes là-dessus. Le doute qu'on laisse à l'horaire une émission si peu écoutée... Et il m'étonnerait beaucoup qu'elle le devienne plus, si elle ne passe pas au FM.

CONDAMNÉ À LA DÉMOLITION PAR LE FÉDÉRAL

Sauvons Montréal à la défense de l'ancêtre des silos du port

■ Sauvons Montréal s'est élevé hier avec vigueur contre le projet de démolition, par le gouvernement fédéral, du silo à

JACQUES BENOIT

grains numéro un, face à la place Royale, et qui est le plus ancien de ces gigantesques réservoirs du port de Montréal.

Démolition inutile, sans aucune raison d'être, a accusé le porte-parole de Sauvons Montréal, l'architecte Peter Lanken, et d'autant plus inutile que le gouvernement central n'a pas de projet de remplacement. « Tout ce que veut le gouvernement, c'est donner l'impression qu'ils font quelque chose à Montréal... mais tout ce qu'ils font, depuis qu'ils ont entrepris leur projet de Vieux-Port, c'est démolir! »

Un autre groupe voué aussi à la protection de Montréal, Héritage Montréal, a joint ses protestations à celles de Sauvons Montréal.

« Démolir, c'est facile, ça ne prend pas d'imagination, a déclaré son directeur général, l'architecte et urbaniste Mark London. Mais construire est plus difficile, et le gouvernement fédéral en semble incapable. »

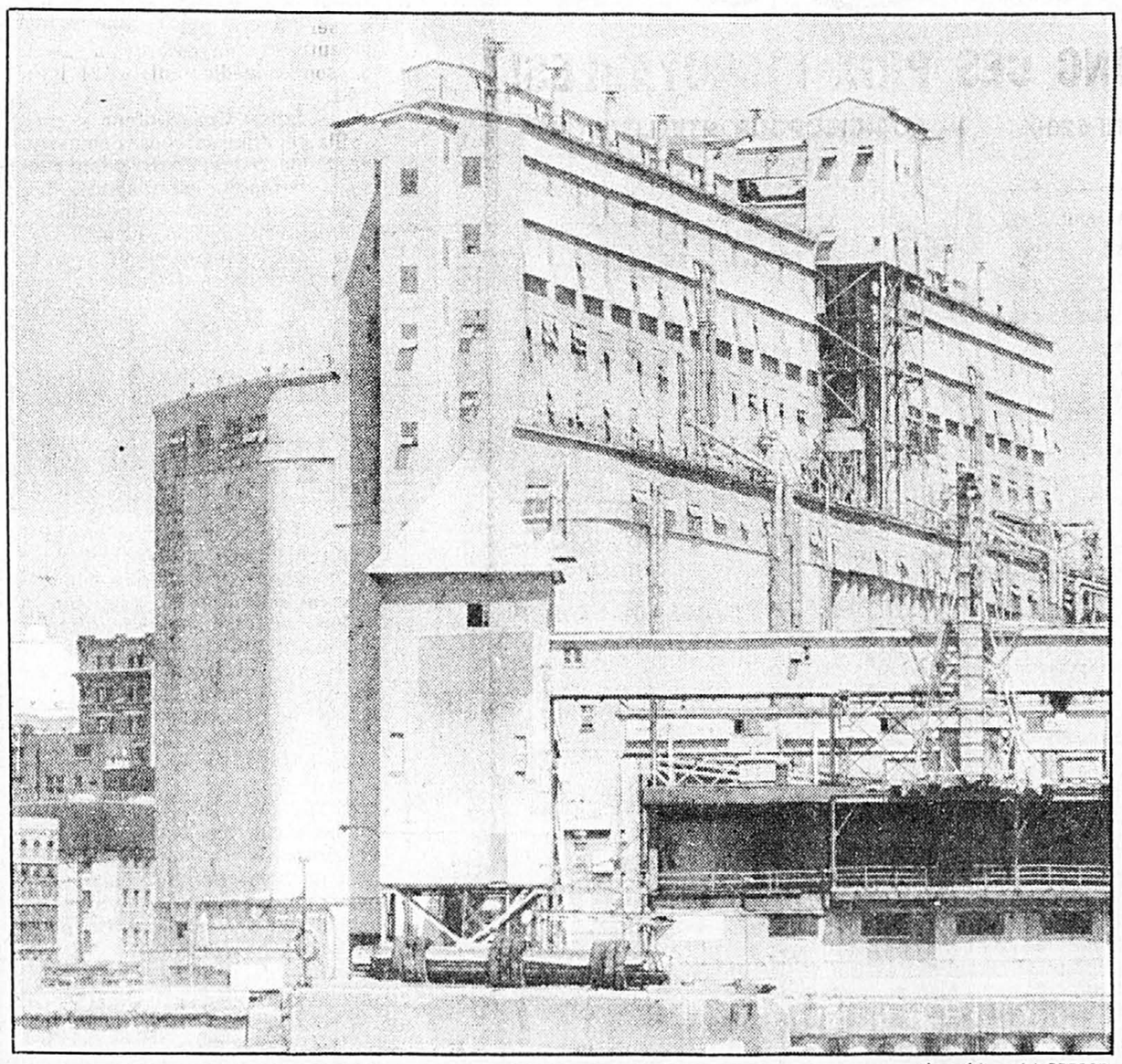
Le silo

Construit en deux étapes (1902 et 1912), le silo, qui est au nombre de ceux qui faisaient l'admiration du célèbre architecte Le Corbusier, a une contenance de 135000 mètres cubes et a servi jusqu'en octobre dernier.

Jeudi de cette semaine, un organisme fédéral, la Société immobilière du Canada (le Vieux-Port de Montréal Limitée) lançait un appel d'offres en vue de sa démolition et faisait savoir dans le document destiné aux soumissionnaires éventuels que les travaux de démolition allaient devoir débuter le 31 janvier prochain et être terminés le 15 septembre 83. Mais c'est par hasard, grâce à de petites annonces parues dans les journaux de samedi dernier et qui faisaient état de l'appel d'offres imminent, que Sauvons Montréal a appris la chose, a signalé hier Peter Lanken.

La solution, aux dires de l'architecte, est de moderniser l'appareillage maintenant désuet du silo, ce qui, note-t-il, ne coûterait pas plus cher que de le démolir qui reviendra à environ deux à quatre millions de dollars. Et donc continuer à s'en servir comme silo à grains, quitte, au besoin, à construire sur les très vastes terrains vacants dûs à la démolition, il y a quelques années, d'un premier silo, face à la place Jacques-Cartier.

Il faudrait donc, pratiquement parlant, laisser lettre morte l'appel d'offres, ajoutait-il hier, « afin de permettre l'élaboration d'une stratégie globale d'aménagement et l'évaluation publique de tout projet sur l'avenir du silo ».



photothèque LA PRESSE

Le silo à grains numéro un, face à la Place Royale, est au nombre de ceux qui faisaient l'admiration du célèbre architecte Le Corbusier.

GRAND SPÉCIAL !
BAINS TOURBILLONS
(avec imperfection)
Directement de l'importateur
Service et réparations
666-1654

Oubliez votre hernie
Avec la méthode moderne des
CEINTURES MYO-KLEBER
pour HERNIE INGUINALE, SCROTALE, OMBILICALE
Ces ceintures exclusives renforcent vos muscles et tiennent vos organes en place comme avec vos mains, sans ressort, ni coussin. Léger flexible et lavable, garantie pour 1 an. Myo-Kleber est vendu dans 14 pays.
RENSEIGNEMENTS ET CONSULTATIONS GRATUITES
LES CEINTURES HERNIAIRES DE LYON INC.
4338, rue St-Denis 849-2407
Aussi disponible: 816 est, rue Ste-Catherine, Montréal

DÉTECTIVE
PIERRE D. MASSUE
DEPUIS 1949
387-8757
«Autorisé sous l'Acte concernant les agences de détectives du Québec»
Licencié par la Cité de Montréal
• Disparitions • infidélité conjugale • surveillance • divorce • preuve d'adultère • enquêtes criminelles • fraude • extorsion • surveillance d'employés • filature • toutes preuves pour la cour
CONFIDENTIEL - DISCRÉTION ASSURÉE

DEVENEZ PHOTOGRAPHE
amateur ou professionnel
ÉCOLE MARSAN: permis d'enseignement PROFESSIONNEL
— Temps partiel: Début 10 janvier, 15 mars, 9 mai 83
— Temps complet (session intensive spéciale) 7 février au 30 juin 83
Berri-de-Montigny Au Palais du Commerce
Prospectus: 842-8643

SPÉC. R.E. Dumoulin TV INC.
OUI, le PÈRE NOËL EST D'NOT' BORD!
SONY®
GARANTIE COMPLÈTE 5 ANS
TRINITRON
CABLÔSÉLECTEUR INCLUS
* AVEC TÉLÉCOMMANDE
À NOS SUPERPRIX des FÊTES
* NOUS AVONS AUSSI PLUSIEURS MODÈLES SANS TÉLÉCOMMANDE
MÉTROPOLITAIN ST-HUBERT MISTRAL JARRY SUD MÉTRO
bas prix sur commodore VIC-20
NOUS SOMMES TOUT PRÈS: A 2 RUES DU MÉTROPOLITAIN A 2 PAS DU MÉTRO JARRY
783 MISTRAL coin 8250 ST-HUBERT
388-4777 ou 388-4636

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS président du conseil d'administration
ROGER-D. LANDRY président et éditeur
la presse
JEAN SISTO éditeur adjoint
YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Ce qui menace le Québec en janvier

La colère gagne peu à peu les 300,000 syndiqués du secteur public. Mais elle n'éclate encore que par sursauts sporadiques: manifestations spontanées, protestations symboliques, déclarations violentes contre les lois et décrets qui rompent les négociations, amputent les salaires et fixent unilatéralement les conditions de travail. La CSN réclame la démission du gouvernement. La CEQ dénonce le régime mais exige la reprise des négociations. La FTQ prépare la grève.

De deux choses l'une: ou bien cette colère légitime va se dissiper durant la période des Fêtes et déboucher sur la résignation; ou bien elle grandira au contraire et, dans quelques semaines, aura l'ampleur d'une révolte qui se manifestera par des grèves générales, illimitées et illégales. Doit-on préférer le lourd silence qui suit la répression au soulèvement qui provoque la confrontation entre l'État et le mouvement syndical?

Dans l'entourage du pouvoir politique, on pense que les syndicats ne réussiront pas à mobiliser les salariés du secteur public à la fin de janvier, que le mal se résorbera et que le front commun acceptera sa défaite. Les mêmes prophètes avaient prédit que la Loi 70 amènerait les syndicats à composer le printemps dernier. Ils avaient aussi prévu que la crainte des décrets pousserait les négociateurs du front commun à faire les concessions nécessaires. Ont-ils raison d'annoncer que la paix sociale règnera cet hiver? Rien n'est moins certain.

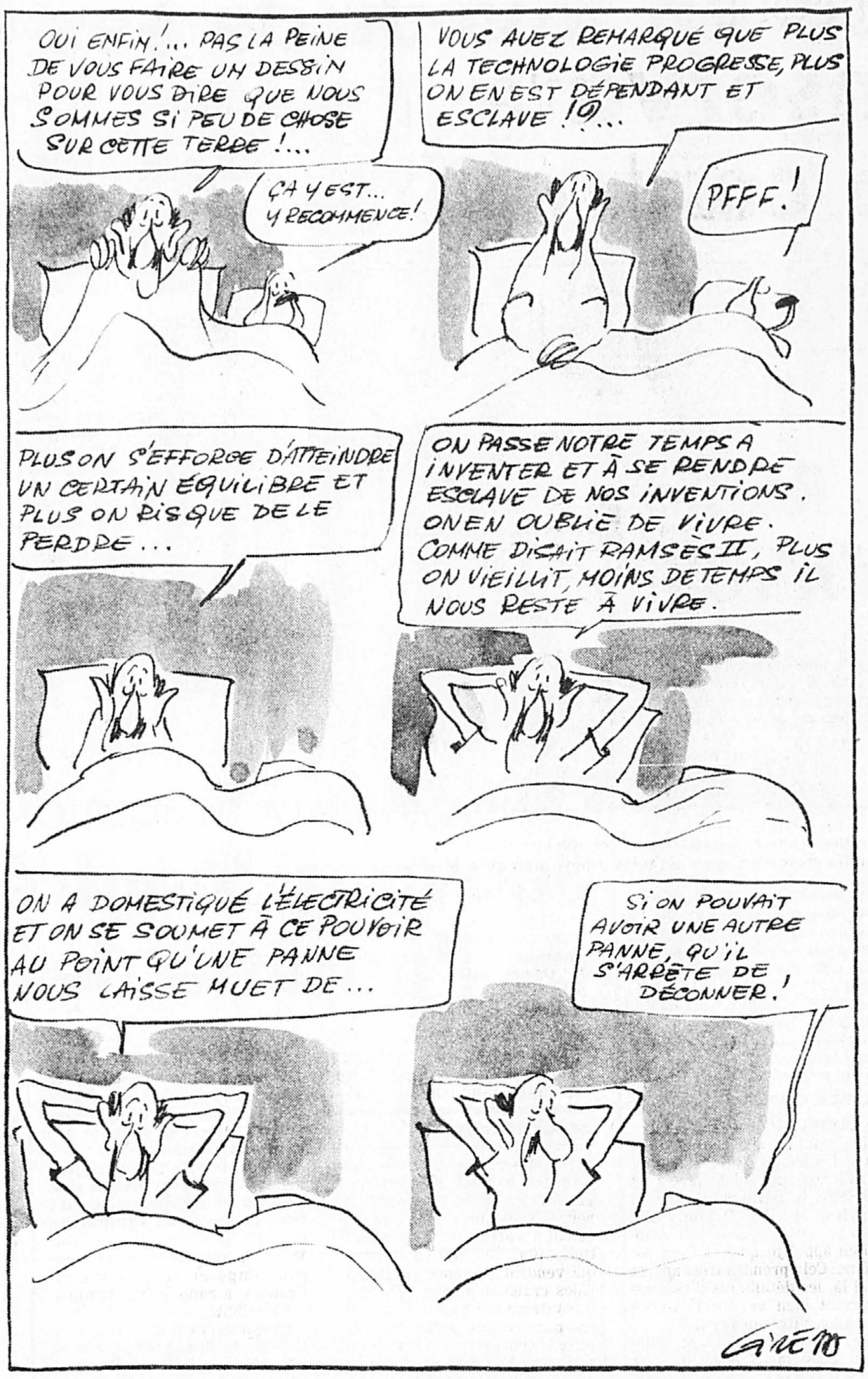
Le silence du renoncement ou le chaos des grèves générales, les deux hypothèses sont redoutables pour la société québécoise. La première ne serait pas une victoire pour le gouvernement, mais un simple sursis: un jour ou l'autre, la révolte doit se produire. La seconde inspire la peur parce qu'elle fait naître le spectre de la désobéissance civile, de l'anarchie et de l'implacable réaction d'un État menacé. Car il est certain que ce gouvernement, s'il a pu faire voter les lois 70 et 105, ne tolérera pas plus de 24 heures des débrayages interdits dans les secteurs qu'il jugera vitaux. Sur ce point, toute la population lui donnera raison et approuvera les mesures les plus draconiennes.

Quels que soient les événements sociaux qui nous guettent à la suite de ces négociations ratées, le Québec en paiera le prix. Le gouvernement, on le mesure mieux maintenant, s'est lamentablement fourvoyé cette année dans le secteur public. Obnubilé par ses problèmes financiers, il a abusé d'un mouvement syndical que la conjoncture et les excès de ses chefs avaient affaibli. Il aurait pu obtenir de celui-ci des concessions exemplaires, des sacrifices réels, un blocage des salaires. Mais il s'est emballé et a enfermé ses interlocuteurs syndicaux dans un piège. Il en subira les conséquences, sous une forme ou une autre, à court ou à moyen terme.

Aussi, plutôt que de s'obstiner dans cette stratégie du durcissement, le gouvernement servirait les intérêts supérieurs de la société s'il recherchait honnêtement une voie de compromis grâce à laquelle serait rétabli le droit à la négociation dans le secteur public. On ne lui demande pas de renoncer à ce qu'il a fait. Mais le réalisme et le bon sens l'invitent à retenir la formule de compromis que la députée de Maisonneuve a exposée l'autre jour à l'Assemblée nationale. Mme Louise Harel, avant de voter contre la loi 105, avait suggéré aux parties de recourir à un conseil de médiation exceptionnel qui serait appelé à statuer, non pas sur les salaires, mais au moins sur les dispositions normatives des conventions collectives.

Ce gouvernement a choisi, pour traverser la crise, les chemins étroits de la rigueur et de la frugalité. On ne lui en fera pas reproche. Mais il s'est embourbé et son erreur risque de nous conduire à la crise. Avant qu'il ne soit trop tard, il peut encore faire marche arrière et offrir à ses alliés d'hier une solution juste et honorable.

Michel ROY



Droits réservés

Tant pis pour les estomacs délicats!

Peu de visites officielles de chefs d'État étrangers auront été précédées d'articles de presse plus résolument hostiles que celle du président Zia du Pakistan aux États-Unis et au Canada. Du *New York Times* au *Globe and Mail*, du *Journal*, émission de télévision de qualité émanant de Toronto, à la presse de Montréal, les commentaires et les analyses convergent sur un point: le président Zia n'inspire ni confiance ni sympathie.

Campagne de dénigrement systématique d'un personnage? Il arrive quelquefois à la presse écrite et à la presse orgueilleusement appelée «électronique» de s'enfoncer bêtement et unanimement dans le préjugé, le parti pris et l'erreur. Il reste douteux, toutefois, que, dans le cas présent, il s'agisse d'un égarement, d'une erreur d'évaluation et d'un jugement téméraire.

Ou, alors, il faudrait supposer que l'organisme connu sous l'appellation de «Amnisty International», dont le combat pour la défense des droits de l'homme est incessant, s'égare quand il rappelle que le régime de l'honorable président Zia a emprisonné 2,000 personnes cet automne pour délit d'opinion, que, né dans la terreur, il perdure dans la terreur.

Le Pakistan a hérité de certaines institutions britanniques. Ces institutions sont aujourd'hui perverties. Dans le *New York Times* du 6 décembre, Eqbal Ahmad, professeur pakistanais enseignant à l'université Rutgers de Newark, raconte comment Zia a domestiqué la magistrature de son pays. «Le 25 mars 1981, le général Zia a limogé 19 juges de la Cour suprême et de la Cour provinciale qui avaient refusé de donner leur caution à la constitution qui entrave le fonctionnement des cours civiles, met hors la loi tous les partis excepté le parti totalitaire, impute à crime la propagation de toute idéologie non religieuse et confère au général Zia le pouvoir d'amender la constitution à volonté.» Voilà pour la justice.

Le hasard faisant les choses à sa manière, il s'est trouvé que le président du Pakistan visitait Washington au moment où la Pologne du général Jaruzelski procurait de nouvelles préoccupations et quelques motifs d'espoir à M. Reagan. Celui-ci n'a pas omis d'admonester publiquement les dirigeants polonais, soupçonnés à bon droit de ne pas tenir pour particulièrement chère à leurs coeurs de militaires la défense des droits de l'homme. Si le président Reagan a fait profiter de la leçon son auguste visiteur pakistanais, il le fit de manière tellement discrète que personne ne s'en aperçut.

Évidemment, le président Reagan a des raisons de ménager le Pakistan, dont les bons offices peuvent être requis pour le règlement de l'affaire afghane. À Montréal, le président Zia n'a pas caché qu'il partage les vues du président Reagan sur le conflit de l'Afghanistan qui, dans 10 jours, aura déjà duré trois ans.

Évidemment, Ottawa a ses raisons pour dérouler le tapis rouge sous les pas du président pakistanais. De son côté, M. Zia veut savoir pourquoi le Canada lui a fait si peu confiance «pour l'exploitation de notre réacteur nucléaire pour satisfaire à nos besoins énergétiques». Parce qu'on vous soupçonne, cher ami, de chercher à vous doter de l'arme nucléaire.

Il n'y a pas jusqu'à M. Bernard Landry, ministre du Québec, qui n'ait dîné avec l'insigne visiteur. Décidément, en matière de relations internationales, nous affichons une forte propension à l'éclectisme. Les relations extérieures du Canada ressemblent au «shopping» ou magasinage de Noël. Mettez un peu de Marché commun, une pincée de Cuba, pas mal de Japon, beaucoup de USA, du Commonwealth... Saupoudrez le tout de Zia. Et tant pis pour les estomacs délicats!

Guy CORMIER



Marcel Adam

La guerre et la paix sont l'affaire du peuple

Après avoir donné son accord de principe, le gouvernement canadien devrait bientôt signer l'entente permanente autorisant l'Armée de l'air américaine à mettre à l'essai, dès cet hiver, en Alberta, les missiles Cruise.

Ces petits missiles dits de croisière auront éventuellement des têtes nucléaires mais seront désarmés pour les tests canadiens.

Cette décision a alerté les mouvements antinucléaires qui ont tenu plusieurs manifestations cet automne au Canada. Ces mouvements refusent que le Canada participe à l'accroissement de l'arsenal nucléaire, aussi bien en permettant le test de ces missiles sur son territoire qu'en y laissant fabriquer certaines composantes.

Le ministre des Affaires extérieures Allan MacEachen avait froidement rétorqué que l'opinion publique n'influencerait pas le gouvernement en cette matière. Autrement dit, les questions de défense, d'armement, de guerre ou de paix ne regardent pas la population; la sagesse pour elle c'est de faire aveuglément confiance à celle que prétendent avoir ses dirigeants.

Cette semaine un groupe parlementaire réunissant quelque 140 députés des trois partis fédéraux et les représentants des six plus importantes confessions chrétiennes du Canada sont revenus à la charge pour demander au gouvernement de surseoir à sa décision, mais celui-ci ne s'est pas laissé fléchir.

Selon M. Trudeau l'engagement du Canada découle de sa participation à l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), et des obligations que doivent en conséquence assumer tous les pays membres. Assumer sa part de l'effort militaire n'empêche pas pour autant le Canada de soutenir fermement les efforts déployés simultanément par l'OTAN en vue d'en arriver avec l'URSS à un accord sur la réduction des armements.

L'argument serait plus convaincant si le Canada était un partenaire irréprochable dans l'OTAN, lui qui n'est pas le plus pressé de moderniser et d'accroître son armement classique. On sait que c'est l'inquiétante infériorité des forces conventionnelles de l'OTAN, par rapport à celles du pacte de Varsovie, qui oblige les États-Unis à se doter d'armes nucléaires tactiques tels les Cruise. L'OTAN compte ainsi dissuader une éventuelle agression en Europe de l'Ouest avec la menace d'une riposte nucléaire limitée et circonscrite.

Le Canada n'avait pas les moyens de contribuer davantage à l'arsenal militaire conventionnel de l'OTAN? Comment pourrait-il dire non aujourd'hui à des expériences ballistiques qui ne lui coûtent pratiquement rien, en vue justement de suppléer au déséquilibre militaire que lui-même et beaucoup de ses partenaires ont laissé s'établir entre l'OTAN et l'URSS?

Le Canada devrait-il refuser le test des Cruise au Canada? Demandons-nous plutôt s'il le peut, compte tenu des circonstances que je viens d'évoquer.

Cette semaine le Nouveau parti démocratique a réclamé aux Communes un débat avec vote libre sur cette question. Après avoir reconnu qu'il s'agit en effet d'une question sérieuse qui doit être discutée et bien comprise des Canadiens, M. Trudeau a éludé la question par un faux-fuyant: parce que les débats lancés par les partis d'opposition le sont sur la base d'une motion de défiance, il ne pourrait dès lors permettre aux députés de la majorité de voter contre le gouvernement.

Mais qu'est-ce qui empêche le gouvernement de lancer lui-même le débat et dans ses propres termes? La réponse est simple: il a déjà pris sa décision et il n'est pas plus intéressé à entendre les arguments des parlementaires qu'il n'est prêt à se laisser influencer par l'opinion publique, comme l'a dit M. MacEachen.

Sur le plan intérieur le gouvernement ne peut éviter la discussion publique, mais en politique étrangère il jouit d'une très large discrétion qui le dispense de mettre dans le coup les élus et la population.

À cet égard le Canada est un des rares pays occidentaux où la politique extérieure est à ce point déterminée en secret par l'exécutif, où le parlement est systématiquement tenu à l'écart des grandes décisions qui touchent plus ou moins divers aspects de la vie des citoyens, quand elles n'affectent pas directement ou indirectement la sécurité du pays et la paix dans le monde.

Il est vrai que la politique internationale n'est pas une préoccupation majeure des Canadiens en général et des médias en particulier. Si le gouvernement n'est pas la cause de ce manque d'intérêt il s'en accommode parfaitement parce qu'il ne fait rien pour y remédier.

Mais les choses commencent à changer. De plus en plus de citoyens qui craignent les conséquences de l'escalade nucléaire et l'inquiétante surenchère verbale qui l'accompagne, sonnent l'alarme, se regroupent, interpellent les pouvoirs publics, ils pressent les gouvernements locaux et provinciaux de soutenir leur action auprès du gouvernement fédéral pour qu'il ne prenne pas seul des décisions qui mettent en jeu non seulement l'avenir de leurs enfants mais la survivance même de l'humanité.

Il est temps que ceux qui font les frais des guerres ne laissent plus aux gouvernements le privilège d'en décider seuls.

LECTURES



Dis-moi comment tu votes, je te dirai qui tu es

Les Québécois francophones diffèrent entre eux selon qu'ils sont indépendantistes ou fédéralistes. Pas seulement au niveau politique mais également, pour ne pas dire surtout, au niveau des valeurs. Sur la perception que l'on se fait, par exemple, du rôle de la famille, de l'argent, de la santé et des loisirs. Et, bien sûr, sur la perception que l'on se fait des Canadiens anglais et des Américains.

On s'en doutait peut-être un peu. Il restait à le démontrer. C'est maintenant fait.

PIERRE VENNAT

Les indépendantistes, par exemple, non seulement accordent une grande importance à la famille, mais contrairement aux fédéralistes, ils sont d'avis que les anglophones, eux, y accordent moins d'importance que nous.

L'idée d'indépendance semble également recueillir le suffrage de ceux qui sont insatisfaits de leur milieu de travail. En effet, une majorité de Québécois, indifféremment de leur idéologie politique, voient dans le travail une façon de se réaliser.

Toutefois, si l'on prend les seuls indépendantistes, l'on s'aperçoit que la majorité d'entre eux considère que le travail est un mal nécessaire.

De même, les indépendantistes considèrent que les francophones sont moins portés vers les loisirs, incluant les sports, que les fédéralistes, lesquels ne voient pas de différence notable entre les deux communautés sur cette question.

Pour ce qui est de la réussite professionnelle, l'ensemble des répondants s'entendent pour dire que les Canadiens anglais y attachent plus d'importance que les francophones, quoique encore là, cette conviction est plus solidement ancrée dans la tête des indépendantistes que les autres.

Les indépendantistes semblent accorder moins d'importance à l'argent que les fédéralistes et sont davantage nombreux à accuser les anglophones d'avoir, eux, plus de visées mercantilistes que les francophones.

Assez curieusement, sur cette dernière question, plus les Québécois sont instruits, plus ils ont tendance à considérer que l'argent a plus d'importance pour les anglophones que les fédéralistes.

Autre donnée importante: les indépendantistes sont convaincus beaucoup plus que les fédéralistes qu'il faille davantage d'efforts aux francophones pour arriver à une réussite égale avec un anglophone.

Ceci dit, et les politiciens devraient en tenir compte, l'ordre d'importance des valeurs est le suivant: santé, famille, travail et loisirs. Il y a là en faire réfléchir plusieurs en période de chômage ou encore alors qu'on clame partout que la famille est en train d'éclater et que l'on parle de crise de la famille.

Toutes ces données, et bien d'autres, se retrouvent dans l'ouvrage du psychologue réputé Jean-Pierre Hogue, professeur à l'École des Hautes Études commerciales et militant libéral à ses heures.

Intitulé *L'Héritage de Jacques-Cartier*, l'ouvage présente les résultats d'un vaste sondage sur les valeurs, l'appartenance et les frustations des Québécois, à partir de l'interview de quelque 700 répondants de Montréal, Québec, Hull, Chicoutimi et Trois-Rivières par 25 spécialistes, coordonnés par Hogue, et comprend pas moins de 69 tableaux en 188 pages.

Cet ouvrage de pionnier, puisqu'il s'agirait de la première étude en profondeur de cette envergure sur la dynamique des Québécois, leurs besoins et leurs perceptions, se présente davantage comme le rapport d'une vaste enquête que comme une thèse.

Ceci dit, les résultats du sondage permettent à Hogue d'affirmer qu'on ne peut expliquer le sentiment d'appartenance très fort des Québécois, qui s'identifient d'emblée au Québec, par la notion de patrie, laquelle est devenue désuète.

La preuve, nombreux sont ceux qui croient davantage à une appartenance américaine que canadienne, surtout chez les indépendantistes. Cependant, s'ils étaient forcés d'immigrer, la majorité des Québécois de quelque allégeance s'établiraient dans le reste du Canada, tandis que la majorité des péquistes choisiraient l'Europe, de préférence sans doute, la France.

L'Héritage de Jacques-Cartier, par Jean-Pierre Hogue, les Éditions Inédi, 188 p.

SYSTÈME MÉTRIQUE

24 conservateurs en guerre contre Ouellet

Le ministre André Ouellet, dont la réputation de « bagarreur » est bien établie en politique, en aura plein les mains au mois de janvier.

24 députés conservateurs inaugureront alors une station-service à Carleton Place, à l'ouest d'Ottawa, pour y vendre de l'essence au gallon et contester ainsi l'imposition du système métrique.



GILBERT LAVOIE

(de notre bureau d'Ottawa)

Ils ont investi chacun $2 000 pour lancer ce commerce qui forcera, du moins ils l'espèrent, le gouvernement à les traîner devant les tribunaux. Ils contreviendront à la loi des poids et mesures, et seront passibles d'amendes de $1 000 par jour et même d'une peine d'emprisonnement maximale de deux ans.

Ce n'est pas la première fois que les conservateurs se plaignent du système métrique. Mais personne, pas même M. Joe Clark, ne prenait ces critiques au sérieux dans le passé, d'autant plus qu'elles semblaient venir uniquement de quelques députés d'extrême-droite. Mais au cours des derniers mois, la question a pris lentement mais sûrement l'allure d'une véritable épreuve de force.

Quelques garagistes de la région de Toronto ont repris la vente de l'essence au gallon, se méritant ainsi une publicité nationale gratuite sur les réseaux de télévision. Aux Communes d'Ottawa, les conservateurs ont multiplié leurs attaques contre la Commission du Système métrique.

Jusqu'à tout récemment, le ministre responsable de ce dossier, M. André Ouellet, s'était contenté de hausser les épaules devant cette contestation, qu'il croyait vouée à mourir d'elle même. D'ailleurs, en 1981, M. Ouellet était tellement certain que la mise en place du système métrique ne lui poserait pas de problème,qu'il avait déclaré ne pas avoir l'intention de poursuivre ceux qui ne se conformeraient pas à la loi.



photothèque LA PRESSE

La réputation de « bagarreur » du ministre André Ouellet est bien établie mais il en aura plein les mains au moins de janvier.

Mais la situation a évolué au cours des dernières semaines, à un point tel que M. Ouellet a prévenu les contrevenants qu'ils seraient poursuivis.

Tombé dans le panneau?

La réaction des conservateur frise l'euphorie. « Il est tombé dans le panneau » a déclaré à LA PRESSE le porte-parole des 24 députés, M. Bill Domm. « S'il nous poursuit, la cause ira d'appel en appel jusqu'à la Cour suprême. Cela prendra trois ans, et d'ici là, les détaillants d'essence pourront bien vendre l'essence au gallon s'ils le désirent ».

Les conservateurs sont tellement convaincus de leur stratégie, qu'ils ont lancé il y a une dizaine de jours une campagne de financement de $100 000 pour couvrir les frais légaux de leur cause jusqu'à la Cour suprême. M. Domm a déjà effectué une tournée dans l'Ouest et une autre cette semaine dans les Maritimes pour recueillir de l'argent.

Au gouvernement, on ne déborde pas d'enthousiasme à l'idée d'accorder une telle publicité aux conservateurs. Mais selon les informations recueillies par LA PRESSE, M. Ouellet n'avait guère le choix : les compagnies pétrolières, qui ont adhéré au système métrique pour la vente au détail, commençaient à s'affoler devant la multiplication des stations-service qui vendent l'essence au gallon. Elles craignaient que l'abandon du système métrique ne soit utilisé par certains garagistes pour faire la concurrence à leurs compétiteurs. Elles ont donc demandé au ministre Ouellet de faire respecter sa loi et il a obéi, ou presque... il menace de la faire respecter.

Selon les informations recueillies par LA PRESSE, M. Ouellet espérait, en lançant cette menace, amener les contrevenants à changer d'attitude. Son geste n'a pas eu l'effet désiré, et il ne fera certainement pas reculer les conservateurs.

L'ironie de cette affaire est que tous les partis aux Communes d'Ottawa ont approuvé la conversion au système métrique en 1970 pour faciliter nos échanges commerciaux avec le reste du monde. Cette conversion est maintenant complétée dans 14 des 104 secteurs d'activité visés, et le gouvernement a maintenant atteint le stade où il tente de presser le pas dans la vente au détail. La conversion, qui s'etait faite jusqu'ici sur une base volontaire, devient obligatoire. Les conservateurs soutiennent que leur appui au système métrique a toujours été conditionnel à ce qu'il ne soit pas imposé.

Ils affirment que l'administration Reagan a mis un frein à la conversion aux Etats-Unis, que l'on assiste au même phénomène en Angleterre, et qu'en conséquence le Canada n'a plus à se presser. A la Commission du Système métrique, on affirme que le président Reagan appuie la conversion, même s'il a aboli la commission responsable de ce programme le printemps dernier. On cite les déclarations de bonnes intentions du président américain à cette occasion. Mais ces déclarations font bel et bien état d'une conversion sur une base « volontaire ».

Au Canada, il n'est pas question de rallentir le pas, s'il n'en tient qu'aux libéraux. Mais les conservateurs récalcitrants ne pensent pas de même. « Il a fallu 42 ans à Napoléon Bonaparte pour imposer ce système en France», a rappelé M. Domm à LA PRESSE.

La question est de savoir si le Canada du 20ème siècle peut se payer le luxe d'une aussi longue période de transition.

LE DÉFI DE LOUISE ROBIC

Garder les libéraux unis malgré la course au leadership

Louise Robic, la nouvelle présidente des libéraux du Québec, a déjà pris ses résolutions du Nouvel an:

— s'assurer que tous les libéraux, y compris les candidats défaits, sortiront unis du prochain congrès au leadership;

— voir à ce que ce congrès n'empêche pas le parti de se doter d'une base solide dans chacun des 122 comtés du Québec, de façon à remporter la prochaine élection générale;

— en attendant, remporter les élections partielles qui se tiendront dans quelques mois dans certains comtés, particulièrement Saint-Jacques qu'elle veut absolument ravir aux péquistes;

— et enfin, trouver des moyens pour financer adéquatement le parti pour qu'il puisse réaliser son plan d'action visant à lui assurer la (visibilité) sur tous les tableaux.

Enfin, comme si les quatre premiers défis n'étaient pas suffisants, Mme Robic et son équipe doivent voir à panser les plaies entre les ryannistes et les autres et à se tailler une place parmi l'aile parlementaire et les permanents du parti, sans froisser les uns et les autres.

Une femme d'équipe

C'est Mme Robic elle-même qui a mentionné à plusieurs reprises les mots « équipe » et « défis » lors de l'entrevue qu'elle a accordée à LA PRESSE, cette semaine, de son bureau du Trust Royal.

Son poste actuel dans cette institution financière représente d'ailleurs pour elle un autre défi relevé avec succès dans le monde des affaires : elle est la première, au Trust Royal, à faire le saut de la division de l'immobilier à celle de la fiducie, deux départements habituellement étanches.

Elle entend diriger le parti en équipe avec Violette Trépanier, Robert Lamontagne, Johanne Lacombe et Bruno Boucher, les autres membres élus de l'exécutif du parti.

Mme Robic laisse clairement entendre, d'ailleurs, que le style de cette équipe sera différent de celui de son prédécesseur Larry Wilson. L'équipe sera plus « visible », plus active, plus présente, ce qui amène des « ajustements » nécessaires avec la permanence du parti et le directeur-général, Alain Cousineau.



PIERRE VENNAT

De ce dernier et des permanents du parti en général, Mme Robic n'a que du bien à dire. Mais le contexte a changé par rapport à l'exécutif précédent. Elle-même a travaillé comme permanente pendant un an et « connaît donc la boîte de l'intérieur ».

« Les permanents ont eu à travailler l'an dernier dans un contexte extrêmement difficile. C'est un secret de Polichinelle que l'exécutif était divisé et que la contestation ouverte du leadership de M. Claude Ryan rendait la position des employés du parti quasi impossible. On a reproché aux permanents d'être pro-Ryans chez les adversaires de celui-ci et de n'être pas assez fidèles chez ses partisans. La vérité, c'est qu'ils sont demeurés neutres et que ce n'était pas facile.

« On a confié à Cousineau et à la permanence toute sorte de mandats, on avait tendance de leur faire faire un peu de tout. Maintenant, le contexte a changé ».

D'ailleurs le directeur général Cousineau et le directeur de l'animation Pierre Bibeault ont tous les deux parlé à LA PRESSE cette semaine « d'ajustements ». L'impression qui ressort de tout cela c'est que dorénavant, l'exécutif du parti se préoccupera davantage de stratégie et la permanence jouera davantage un rôle de soutien que celui de pouvoir décisionnel.

Le prochain chef libéral

Quant au prochain chef, Mme Robic le veut un homme d'équipe, qualité qui fait la force d'un Gérard-D. Lévesque, « homme agréable à travailler avec » et qui faisait défaut à Claude Ryan, « qui a trouvé moyen de se mettre le caucus à dos en voulant satisfaire tout le monde en même temps et finalement ne satisfaisant personne ».

Elle croit aussi que les militants veulent un homme ayant une « base économique ».

Ceci dit, elle n'a aucune préférence et demeurera neutre jusqu'au bout dans cette lutte.

« Mais je vais m'assurer, en rencontrant tous les candidats, qu'on va faire une lutte positive *pour* des idées et non *contre* qui que ce soit. La dernière fois, il y a eu des erreurs de ce côté-là. Il ne faut pas que le PQ récupère notre campagne et s'en serve pour attiser la division au sein des libéraux. Le soir du congrès, je vais être là pour m'assurer personnellement que tout le monde se rallie ».



photothèque LA PRESSE

Des résolutions du Nouvel An, la nouvelle présidente des libéraux du Québec, Louise Robic en a déjà pris quelques unes.

Ceci dit, tout le monde est le bienvenu, pourvu qu'il souscrive aux grands principes libéraux. « J'irai chercher personne, mais je n'exclus personne, qu'il vienne d'Ottawa, qu'il s'agisse de Robert Bourassa, Raymond Garneau, ou même Jérôme Choquette. Mais je souhaite un homme d'équipe, capable de nous mener à la victoire ».

Quant au financement, Mme Robic déplore l'apathie de la population à financer les partis en dehors de campagnes électorales ou idéologiques comme le référendum. « Même le PQ au pouvoir a de la misère à se financer. C'est grave pour la démocratie si les partis ne peuvent pas faire de politique en dehors des campagnes électorales ».



Lysiane Gagnon

Un défilé équivoque

Grâce aux bons soins de son avocat et d'une jolie brochette de personnalités, M. Claude Rouleau, ci-devant sous-ministre aux Transports, qui fut ensuite président de la Régie des Installations olympiques et président de Lavallin International, et qui a été jugé coupable, en juin dernier, de corruption pour avoir accepté des pots-de-vin de la part d'entrepreneurs et de professionnels qui avaient obtenu des contrats pour le site olympique, M. Rouleau donc, a eu le plaisir d'entendre de son vivant le choeur d'éloges et de louanges ordinairement réservé aux grands disparus.

La défense tentait ainsi de démontrer, avant le prononcé de la sentence qui doit être rendue le 12 janvier, que la peine doit être la plus légère possible, compte tenu des mérites et de la personnalité du coupable. C'est ce qu'on appelle la « preuve de caractère ».

Défilèrent donc devant la Cour des gens aussi « bien placés » que lui-même l'était naguère : le président de Lavallin, M. Bernard Lamarre. L'ex-directeur général du Conseil provincial de la construction, M. Guy Dumoulin. L'ex-organisateur du Prêt d'Honneur, M. Jean-Guy Décarie. Deux ex-directeurs de l'Ecole Polytechnique, MM. Henri Godefroy et Roger Langlois. L'ancien responsable des relations publiques de l'Université de Montréal, M. André Bachand. Le directeur de l'information de la Presse canadienne, M. Pierre April... Et, comme la cerise sur le gros sundae crémeux que constituaient les témoignages de cet aréopage sur les vertus et talents de M. Rouleau, homme de parole, administrateur hors-pair, sauveur des Jeux Olympiques, etc, etc, la cerise donc ou si vous préférez le clou : M. Guy Coulombe, ex-grand patron de toute la fonction publique québécoise et maintenant président d'Hydro-Québec. Ouf!

Que M. Rouleau, dont la réputation — dans le public en tout cas — est à jamais détruite quelle que soit la sentence dont il écopera, se soit prévalu de l'ultime recours que permet la loi, on ne le blâmera pas. Qu'il ait cherché à obtenir l'appui des « noms » les plus prestigieux de son propre milieu, on le comprend aussi... encore qu'on puisse se demander si une ouvrière du textile, accusée d'un quelconque crime économique, pourrait s'attirer des témoignages aussi éclatants et aussi crédibles.

Ce qu'on comprend moins bien cependant, c'est que ces personnalités se portent à la défense de M. Rouleau avec un tel enthousiasme, comme si le fait, pour un gestionnaire de fonds publics, de se rendre coupable de corruption, était de peu d'importance. Comme s'il s'agissait d'un écart ponctuel et passager analogue à la conduite en état d'ébriété un soir de party de bureau.

La preuve a été faite que M. Rouleau, qui a successivement occupé deux postes au niveau d'autorité le plus important de l'administration publique, a accepté sur une période relativement longue deux pots-de-vin qui le plaçaient directement en conflit d'intérêts : un quai et un mur de soutènement à sa propriété et des plans d'ingénieurs, gracieusetés de firmes qui avaient obtenu de généreux contrats pour le site olympique.

Que faut-il penser lorsque l'on voit notamment M. Coulombe, qui à la même époque était, en tant que greffier du conseil exécutif, le plus haut fonctionnaire du Québec, le grand patron de toute la fonction publique, et qui occupe aujourd'hui encore un poste-clé, venir vanter les qualités d'administrateur de son ancien collègue? L'intégrité n'est-elle pas l'une des dispositions *élémentaires* qu'on doit exiger de la part des administrateurs de fonds publics?... On répliquera qu'on peut avoir la morale flexible (euphémisme) et être néanmoins un gestionnaire efficace, dynamique, compétent, etc, etc. Est-ce vrai? Peut-on être *vraiment* compétent et *vraiment* efficace si l'on n'a pas une intégrité à toute épreuve? On peut être scrupuleusement honnête et par ailleurs incompétent et inefficace, ça c'est sûr. Mais l'inverse est-il vrai?

Quoiqu'il en soit de la question de fond, cette affaire crée un profond sentiment de malaise chez ceux qui, sans être pour autant naïfs ou puritains, se font quand même une autre idée de la responsabilité.

Disons-le carrément : ce que cet incident évoque, c'est l'image d'une mafia — la mafia du pouvoir — dont les membres se protègent mutuellement.

La défaveur

L'indice de satisfaction des Québécois, envers les gouvernements, a subi une baisse sans précédent. Par rapport aux résultats des dernières élections, la popularité du PQ a décru, et celle du PLQ, augmenté. Sur la scène fédérale, les libéraux restent loin en tête mais les conservateurs remontent la côte.

En voyant ces nouvelles données fournies par le Centre de sondage de l'Université de Montréal, que LA PRESSE publiait jeudi en exclusivité, personne ne sera, comme on dit, *tombé en bas de sa chaise.*

Rien de surprenant en effet : les temps sont durs, et les gouvernements au plus creux de la défaveur, ce qui permet à l'opposition de reprendre du poil de la bête... Mais rien n'indique que les mêmes tendances prévaudront en période électorale.

Une surprise toutefois : le quart des répondants qui votent PQ au provincial s'opposeraient à l'entrée de ce parti sur la scène fédérale. Proportion énorme, compte tenu du fait qu'il s'agit d'électeurs péquistes sur lesquels le PQ aurait pu compter dans l'aventure outaouaise, et qui devrait faire réfléchir les partisans de l'aile fédérale. Autre matière à réflexion : c'est aux conservateurs plus qu'aux libéraux que le PQ enlèverait des voix, la clientèle libérale semblant constituer un bloc relativement stable.

Notons que ce sondage a été fait avant que la loi 105 ne vienne mettre en lumière le détestable virage qu'a pris le gouvernement Lévesque en brisant d'autorité le contrat qu'il avait lui-même signé avec ses employés.

Même une semaine après, on n'arrive pas à y croire, tant cette décision est aberrante, de la part d'un gouvernement qui se perçoit sûrement comme démocratique, et qui tient sans doute à sa crédibilité. Les employés du secteur public étaient favorisés (grâce notamment aux concessions de ce même gouvernement, semblable en cela à son prédécesseur), c'est vrai, mais ils en étaient conscients et s'étaient d'ores et déjà résignés à la perspective du plafonnement.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas respecté la convention en cours, quitte à exiger des réductions plus substantielles pour la prochaine? Comment expliquer l'arrogante inconscience qui lui a fait proposer ***en même temps*** des augmentations de salaire pour les députés (lesquels seront ainsi payés moins cher que ceux du fédéral mais beaucoup plus que ceux des autres provinces)? Pourquoi ce bris de contrat qui, venant d'un employeur privé, serait illico jugé ilégal, qui, venant de Duplessis, aurait été objet permanent de scandale, et qui n'a même pas d'équivalent dans la Maison Blanche de Reagan? (En congédiant les aiguilleurs du ciel en grève illégale, Reagan avait évidemment tort sous l'angle social mais il respectait la lettre des contrats!).

En première ronde, le RCM a réussi une solide performance

■ C'était la quatrième ou cinquième des neuf séances que le conseil municipal de Montréal consacrait patiemment à l'étude du budget pour 1983. Avec un acharnement qui commençait à agacer le maire Drapeau, déjà ennuyé par une grippe, le chef de l'Opposition, Michael Fainstat, s'entêtait à demander comment l'Amarc entendait justifier la réserve de $4 millions qu'elle réclamait, sans avoir pu déposer de budget, pour administrer Terre des Hommes et La Ronde au cours des prochains douze mois.



DENIS MASSE

À la fin, le premier magistrat ne put réprimer un mouvement d'impatience : « Quelle insistance, monsieur Fainstat! L'an dernier, vous avez approuvé les appropriations budgétaires de l'Amarc de la même façon, sans tiquer ».

Nullement désarmé, le vieux routier de la politique municipale s'expliqua : « L'an dernier, j'étais seul, monsieur le maire; cette année, il y a quinze Michael Fainstat dans cette salle ».

Cette remarque inattendue a suscité le rire, comme bien l'on pense, sur toutes les figures, même parmi les rangs imposants du Parti civique.

Rien, en effet, n'était plus pareil aux quatre dernières années dans l'enceinte de l'hôtel de ville où 58 élus administrent des fonds publics de plus d'un milliard de dollars.

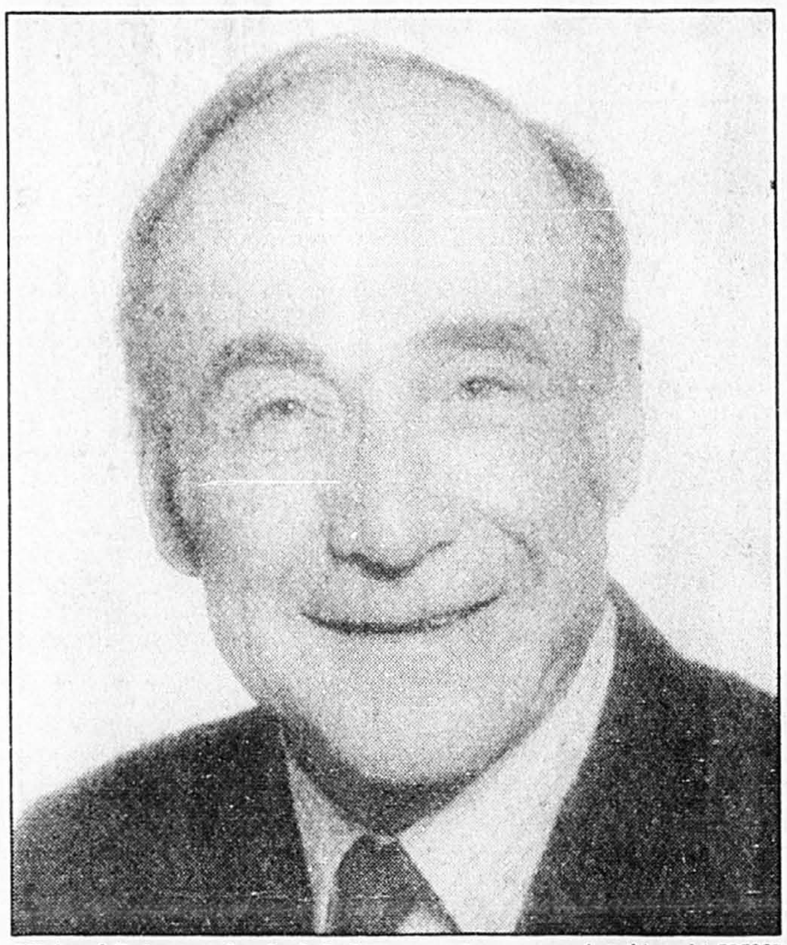
L'aile gauche bien garnie

Dans cette salle aux allures de chapelle décorée de précieux bois de teck indien, quinze conseillers du RCM sont revenus d'un bloc occuper les banquettes à la gauche du fauteuil présidentiel, après une absence de quatre ans. Trois autres, identifiés au Groupe d'action municipale, un autre parti d'opposition, complétent l'aile gauche, en face du Parti qui détient le pouvoir sans interruption depuis bientôt un quart de siècle à l'hôtel de ville de Montréal.

Neuf fois, entre le 6 et le 15 décembre, une cloche stridente a appelé le vénérable aréopage à occuper les sièges capitonnés de vert. Les trois partis étaient convenus d'une période de 24 heures de débats en comité plénier où le maire, la plupart du temps, a cédé la présidence à un collègue. Tantôt à un conseiller-avocat, Me Marc Beaudoin, tantôt au maire suppléant, M. Réal Larramée.

Le RCM n'a pas pu décocher toutes les flèches de son carquois. Le groupe des Quinze avait prévu, par exemple, un barrage de questions sur l'adjudication d'un contrat de $3,3 millions à la firme Blouin Ltée pour l'installation de plus de 10 000 parcomètres. Le débat n'a pas eu lieu parce que le directeur du service de la Circulation a été privé de son tour à la barre.

Mais plusieurs autres chefs de service ont subi un interrogatoire qu'ils durent trouver pas mal tâtillon par moments. Le commissaire-général de la CIDEM, M. Pierre Schooner, ancien sous-ministre québécois de l'Industrie et Commerce, a été l'une des cibles favorites des archers du RCM. Ils ont notamment amené celui-ci à crever le ballon de l'Opération 20 000 logements. Schooner a dû faire deux révélations importantes : le nombre de logements construits et occupés depuis le lancement de cette opération reluisante, dépasse à peine les 3 000 après trois ans. Deuxièmement — et il y a là presque un scandale, aux yeux du RCM —, de l'aveu même du commissaire, il est devenu très difficile de trouver de bons terrains où ériger des HLM tandis que le choix des emplacements pour les résidences luxueuses de l'Opération 20 000 logements, ne pose aucun problème.



Michael Fainstat, le chef de l'Opposition. photothèque LA PRESSE

À quelques reprises, les membres du bloc RCM ont applaudi, à la façon des parlementaires, en frappant sur leurs pupitres, quand ils ont noté certain recul de l'administration ou que celle-ci leur a concédé certains points.

Ils ont applaudi, par exemple, quand le président du Comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a annoncé que la Ville de Montréal mettrait un terme fin mars au contrat qui la lie à Campeau Corporation pour l'exploitation du restaurant de prestige Hélène-de-Champlain, une opération qui a atteint un déficit de $870 000 en 18 mois. Le groupe constamment stimulé par Michael Fainstat est convaincu d'avoir fait mouche dans ce dossier.

Un «coach» derrière les bancs

Si le RCM avait 15 voix au conseil, il en avait une seizième en coulisses. Le président de cette formation politique, Me Jean Doré, a été constamment sur le qui-vive dans les galeries surplombant le parquet, et n'a pas cessé un instant de prodiguer ses conseils à ses troupes entre chaque séance. Il veillait encore à ce que les médias d'information présents aux assemblées, ne manquent aucun élément et distribuait les textes des interventions les plus soutenues de ses lieutenants. Son rôle, discret et efficace, lui a valu le surnom de « coach » de l'équipe, bien qu'il rejette cette notion et se considère plutôt comme le trait d'union essentiel entre l'assemblée et le caucus.

Les conseillers du RCM sont en général satisfaits de leur performance en Chambre, compte tenu de l'épuisement général que tous ressentaient encore, à peine sortis de la campagne électorale et compte tenu encore du fait que bon nombre d'entre eux croisaient le fer pour la première fois avec une administration aguerrie et qu'ils ne connaissaient pas tous les dossiers à fond.

Leur conduite des affaires de l'opposition fut en effet inégale, selon l'aptitude de chacun à jouer les « debaters » et selon le temps que chacun a pu mettre à l'étude forcément rapide des dossiers dont il a hérité dans la répartition des tâches à l'assemblée. Plus habitués aux débats, ils pourront vraisemblablement mieux encore « saisir au vol » les occasions de désarçonner l'adversaire.

Chacun des nouveaux élus s'est imposé, durant le week-end qui a séparé la nomination des membres du Comité exécutif et le lancement du débat sur le budget, un examen approfondi des archives Fainstat, au sous-sol de la résidence du conseiller du district de la Confédération. « Ces archives accumulées depuis huit ans d'activités municipales, dit l'infatigable moine du RCM, sont devenues une bibliothèque roulante; les quinze se les refilent sans arrêt ».

Exception faite de la charge à fond de train contre le budget jugé électoraliste de l'administration Drapeau-Lamarre, servie par le chef de l'Opposition au moment de clore le débat, le ton de cette première ronde d'affrontements aura quand même été assez serein dans l'ensemble.

Quelques blagues à l'occasion, certains lapsus par-ci par-là, ont détendu parfois l'atmosphère empesée de ces longues 24 heures.

Trois-Rivières : après l'enquête ce sera au tour des élus de jouer

■ Le 22 décembre 1981, en prononçant une sentence à l'endroit du détective Denis Leclerc, de Trois-Rivières, le juge Roger Laroche n'a pu s'empêcher de formuler un commentaire. « Vous êtes victime des lacunes de ce corps policier », déclarait le magistrat, en envoyant le policier au pénitencier. Cette courte réflexion devait déclencher une des plus vastes enquêtes publiques de l'histoire de la Commission de police du Québec.



ANDRÉ PEPIN

Le maire et les conseillers de Trois-Rivières ont en effet dressé l'oreille aux propos du juge Laroche pour immédiatement solliciter une enquête approfondie auprès de la Commission de police; cette dernière a tout de suite dépêché, en janvier 1982, une batterie d'experts. Une dizaine de spécialistes ont recueilli les informations pertinentes pour démontrer que plusieurs membres de ce corps policiers avaient commis des actes répréhensibles au cours des dix dernières années : vols, malversations, méfaits, corruption et absence totale d'une élémentaire vigilance administrative.

La Commission de police a confié la présidence de l'enquête au juge Denys Dionne, connu et respecté au Québec pour sa participation aux plus percutants dossiers de la CECO. M. Dionne est assisté de MM. Pierre Laforest et Réjean Breault. Ces trois commissaires et leurs enquêteurs ont tenu, à huis clos, une quinzaine d'audiences planifiées par le procureur Me Marcel Monette.

Depuis novembre dernier, la commission tient des audiences publiques dans cette affaire. Le tout se déroule au Palais de justice de Nicolet. Chaque jour, une centaine de curieux assistent aux différents témoignages, tandis que tous les principaux média d'information livrent quotidiennement leurs reportages à travers la province.

L'enquête a pris une telle ampleur que le juge Dionne prévoit qu'elle durera encore plusieurs semaines après la reprise de janvier. On entend alors prouver que les dirigeants de la police n'ont pas correctement exercé leur autorité.

Les révélations sont fracassantes, elles inquiètent non seulement le public, mais aussi tous les corps policiers qui suivent les audiences avec assiduité par le biais de leur fédération provinciale. Les dirigeants trifluviens procèdent de leur côté à des congédiements et se préparent fébrilement à la réorganisation complète de leur corps de police. Le maire Gilles Beaudoin promet en effet de prendre ses responsabilités au moment qu'il jugera opportun. Même s'ils étaient conscients de certaines anomalies qui se commettaient au sein de la police, les élus municipaux se disent surpris de l'ampleur des dégâts. Dans le milieu, ce corps de police n'a plus aucune crédibilité si l'on en juge par les commentaires des gens qui s'expriment sur le sujet dans les média de cette région.

Les travaux de la Commission de police ont été facilités par la collaboration de l'ancien détective Denis Leclerc. Ce dernier, du fond de sa cellule à Saint-Vincent-de-Paul, a décidé de confier ses « mémoires » aux enquêteurs. C'est d'ailleurs lui qui devient le témoin principal des audiences publiques. Dans un langage brutal, sans ménagement pour personne, il implique ses anciens confrères. « J'admets que j'ai mes torts, mais je suis tanné de tout prendre sur mes épaules, » déclare aujourd'hui l'ancien policier.

C'est lui qui raconte que des armes à feu ont disparu du poste de police pour se retrouver entre les mains de jeunes bandits. Que des collaborateurs de police étaient payés avec de la drogue saisie. Que des policiers ont tripoté des prostituées dans les locaux de la ville. Que des hold-up ont été organisés. Que des sommes d'argent retrouvées ont été volées par lui et des collègues, etc. Il implique aussi les hauts dirigeants qui n'exerçaient à peu près aucune surveillance à l'époque.

Les policiers qui se retrouvent maintenant devant le juge Dionne et ses collègues doivent admettre, dans bien des cas, que Leclerc a raison. Lorsqu'ils protestent, la commission apporte des preuves en brandissant des documents incriminants pour les témoins.

les tribunaux

Durant les audiences à huis clos, les policiers impliqués n'ont pas hésité à collaborer. L'Association syndicale qui les regroupe a toutefois montré les griffes dès le début des audiences publiques. Les policiers ont jusqu'à maintenant dépensé $8 000 000 pour se défendre et entreprendre des procédures pour discréditer la Commission de police et faire cesser les travaux de ce qu'ils appellent « un cirque ambulant ». Ils sont allés jusqu'en Cour d'appel pour avoir gain de cause.

Consciente que la crédibilité de tous les policiers de Trois-Rivières — ils sont 125 — s'effrite de jour en jour, l'association se bat avec l'énergie du désespoir pour que le juge Dionne soit forcé de plier bagage.

On reproche aux commissaires d'utiliser toutes les méthodes, y compris la présence d'un témoin-vedette, pour arriver à leurs fins. La Commission de police peut en effet employer des procédés d'interrogatoire non usuels dans les autres tribunaux.

Dans la région de Trois-Rivières, le juge Dionne est perçu comme le « justicier » qui vient mettre de l'ordre dans la boutique. Ses remarques parfois brutales à l'endroit des policiers trifluviens sont applaudies.

Il faut bien comprendre toutefois que son rôle est limité. Lorsque le dossier sera complété, M. Dionne et ses collègues adresseront leur rapport au Procureur général de la province, rapport qui contiendra bon nombre de recommandations pertinentes. Ce sera alors au tour des élus de Trois-Rivières de jouer, à la lumière des remarques que leur fera sûrement le ministre de la Justice.

Il sera donc intéressant de noter quelle attitude adoptera alors le maire Beaudoin et ses collègues du conseil. C'est la deuxième fois, depuis 1969, que la Commission de police se rend à Trois-Rivières pour souligner les lacunes de cette force policière. La première fois, des policiers étaient mêlés aux profits que rapportait la prostitution dans cette ville.

Une loi que Québec doit reconsidérer

■ Contournée régulièrement et sans difficulté par les patrons et décriée par les syndicats, la loi anti-briseurs de grève présente à l'usage suffisamment de brèches pour que le législateur se fasse un devoir de la reprendre en considération.



LISA BINSSE

Une récente décision de la Cour d'appel du Québec a mis en lumière ce que d'aucuns savaient déjà : cette loi destinée à assainir le climat ouvrier en prévenant l'embauche de briseurs de grève est pleine de trous. Le jugement unanime des juges Crête, Mayrand et L'Heureux-Dubé dans l'affaire Shell Canada vs les Travailleurs unis du pétrole démontre que cette loi n'empêche pas un employeur de faire appel à des sous-traitants pour faire l'ouvrage de ses employés en grève.

Cette décision judiciaire confirme deux jugements antérieurs dans le même dossier : celui du Tribunal du travail en janvier 1981 et celui de la Cour supérieure en mai 1981.

Tout le litige porte sur le sens à donner au mot «personnel», à savoir si le mot en question recouvre une personne morale, une compagnie ou une corporation. Les articles du Code du travail qui s'appliquent en l'occurrence ne le précisent pas. Et à défaut de cette précision, les trois instances judiciaires ont décrété que ce mot ne s'applique qu'à la personne physique.

Cette opinion des juges vient d'affaiblir considérablement l'empire de la loi. Ses dispositions « anti-scabs », comme le rappelle le jugement, prévoient déjà des exceptions : le recours aux cadres de l'entreprise ainsi qu'aux salariés non compris dans le groupe négociateur pourvu que ces cadres et salariés aient été embauchés avant le début des négociations.

Autres exceptions

Sans compter que l'employeur peut également faire appel à des étudiants, à des bénévoles ou même à des cadres retraités rappelés avant l'expiration de la précédente convention collective. Mais le problème majeur demeure le recours à la sous-traitance.

Le manque d'étanchéité de la loi à cet égard est tel qu'il faut se demander si ce n'était pas voulu au départ. Le juge L'Heureux-Dubé précise « qu'il n'est pas évident qu'en adoptant cet article, le législateur ait voulu paralysé complètement les opérations de l'employeur. Qu'il ait voulu que les parties en arrivent à la conclusion de conventions collectives négociées sans violence ni vandalisme, soit, mais qu'il ait décidé atteindre cette fin en empêchant toute production ne me paraît pas aussi évident. »

Tout a fait conscient des « trous » de cette loi — des sociétés gouvernementales elles-mêmes y ont contrevenu — le ministre délégué au Travail, Raynald Fréchette annonçait, quelques heures après que ce jugement eut été rendu public, un projet de modification du Code du travail.

Ce projet dont LA PRESSE a obtenu copie prévoit un resserrement de cette loi. Il a été soumis pour avis au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, organisme comprenant des représentants syndicaux et patronaux. Un premier rapport est attendu en janvier.

Dans sa forme actuelle, le projet prévoit qu'à l'avenir, l'employeur ne pourrait plus se servir d'une « personne physique ou morale » pour faire le travail d'un salarié en grève ou lock-out légal « lorsque l'entente relative à ces services a été conclue entre le jour où la phase des négociations commence et la fin de la grève ou du lock-out ».

Par contre, à moins qu'il n'y ait une clause spécifique à ce sujet dans la convention collective, cela n'empêcherait pas l'employeur de faire appel à un sous-contractant avant le début des négociations.

Il est d'ores et déjà acquis que ce « resserrement » rencontrera l'opposition patronale, ne serait-ce que par principe, alors que les syndicats resteront sur leur faim. Pour le monde syndical, il n'y a qu'une solution pour rendre cette loi efficace : fermer carrément les entreprises en temps de conflit.

Adoptée en 1978 dans le cadre d'une modification au Code du travail, cette loi visait à faire obstacle au recours aux « scabs » pour remplacer les salariés en grève ou en lock-out légal. La loi avait pour but de réduire la longueur des conflits de travail et d'amenuiser la violence qui s'y rattachait.

En aucun temps a-t-il été question de fermer les entreprises durant un conflit mais plutôt de rétablir l'équilibre dans le rapport de forces. Et rendre la production plus difficile.

Les syndicats avaient bien accueilli cette loi, que les patrons par ailleurs avaient vertement dénoncée. Les dirigeants d'entreprise la considèrent en effet comme un affront à la libre négociation et au droit strict de l'employeur d'embaucher qui il veut, même en temps de grève.

Or, dans la pratique, les patrons ont vite fait d'apprendre comment la contourner à l'aide des tribunaux et de la jurisprudence occasionnée par l'application de la loi et qui en réduit sérieusement la portée. Et, du côté syndical, on a rapidement déchanté. À l'usage, les dispositions de cette loi se révèlent tout à fait inefficaces.

Il y a aussi les délais résultant des procédures administratives et judiciaires qui découlent de l'application de cette loi. En cas d'infraction, il appartient au syndicat d'agir. (Le ministère pourrait le faire mais ne le fait pas). Il doit demander au ministère la nomination d'un enquêteur. Celui-ci fait enquête (certaines compagnies en sont avisées d'avance) et ensuite produit un rapport. Or, les délais d'enquête sont trop longs. Entretemps, l'employeur continue impunément sa production comme si de rien n'était.

Si la présence de scabs est confirmée, c'est au syndicat de passer à l'action, soit en portant plainte au criminel — les délais ici sont très longs — ou en recourant à la procédure d'injonction, plus rapide. Autre problème de taille : l'enquêteur du ministère, dont le rapport est la preuve qu'il y a violation et sur lequel le syndicat se base pour faire sa demande, ne peut être contraint à témoigner. De plus, le ministère s'oppose à ce que son rapport soit produit comme preuve!

Droit de veto : Lévesque demande à Trudeau d'amender la constitution

■ QUEBEC — René Lévesque vient d'écrire au Premier ministre Trudeau pour lui demander de faire amender la constitution canadienne, afin que le Québec puisse avoir dorénavant un droit de veto et afin qu'il soit soustrait à l'application de l'article 23 du Canada Bill.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Le premier ministre du Québec a fait parvenir, tard en fin de journée, hier, une copie de la lettre qu'il venait d'adresser à son homologue fédéral.

« Le moment est venu, écrit-il, de vous dire très clairement où nous en sommes, ici au Québec, en ce qui touche une situation constitutionnelle qui résulte essentiellement de vos agissements. »

M. Lévesque signale ensuite que l'avis récent de la Cour suprême, niant l'existence d'un droit de veto pour le Québec, supprime un droit « dont l'existence n'avait jamais été mise en doute et qu'on a toujours tenu pour essentiel à la défense de l'identité du peuple québécois, pierre d'assise des francophones d'Amérique du Nord ».

Les Québécois savent désormais, poursuit-il, qu'ils n'ont jamais été détenteurs d'une telle police d'assurance et qu'ils devraient apprendre à vivre à la merci des gouvernements du Canada anglais.





Aussi, M. Lévesque demande à son homologue que le Québec soit soustrait à l'application de l'article 23 du Canada Bill. photos UPC

Mais cette consécration judiciaire du Canada Bill apparaît toujours « foncièrement illégitime » au premier ministre du Québec, qui rappelle à M. Trudeau que l'Assemblée nationale a, d'ailleurs, déjà énoncé, en décembre de l'an dernier, « les conditions auxquelles cette loi constitutionnelle britannique pourrait devenir acceptable ».

Les conditions

Le premier ministre Lévesque ne reprend pas toutes ces conditions, mais il en retient les deux plus urgentes : droit de veto et langue d'enseignement.

Citant M. Trudeau, qui déclarait, le 26 avril dernier : « Si M. Lévesque dit demain, mettons-nous ensemble et essayons d'obtenir pour le Québec le droit de veto prévu à Victoria, je lui donnerai la main et lui dirai, bon, faisons cela ensemble », et évoquant une récente proposition d'ouverture du ministre de la Justice fédéral au sujet du droit de veto pour le Québec, René Lévesque demande donc au premier ministre du Canada d'amender le Canada Bill, par le dépôt, dans les meilleurs délais, d'une résolution à la Chambre des communes.

Cette résolution reconnaîtrait au gouvernement du Québec « soit un droit de veto d'application générale, soit un droit de veto spécifique, c'est à dire un droit de retrait assorti d'une pleine compensation dans tous les cas. »

M. Lévesque demande aussi que le Québec soit soustrait à l'application de l'article 23 du Canada Bill, portant sur le droit à l'instruction dans la langue de la minorité. En d'autres mots, que l'on consacre la compétence exclusive du Québec en matière de langue d'enseignement.

Le premier ministre Lévesque conclut en disant espérer que M. Trudeau sera prêt à prouver à la collectivité québécoise « que vous pouvez encore agir dans le sens de ses droits et de ses intérêts, même après les avoir fait mutiler comme jamais aucun de vos prédécesseurs n'aurait osé y songer ».

Italomédic fait payer son transport ambulancier par des « dons »

■ Italomédic Inc., une entreprise qui ne détient pas de permis du gouvernement l'autorisant à exploiter un service ambulancier, contourne la loi en considérant comme un « don » l'argent qu'elle perçoit des malades qu'elle transporte, pratique qui les prive des remboursements auxquels ils ont droit.



NICOLE BEAUCHAMP

Une note à cet effet, manuscrite ou estampillée, apparaît sur les reçus remis par Italomédic lors de l'acquittement des frais réclamés au moment du transport. Cette note empêche l'usager de se faire rembourser cette dépense soit par l'Etat, soit par leurs assurances individuelles ou collectives. Or, dans trois cas sur quatre, lers usagers d'ambulance sont admissibles à remboursement par le gouvernement québécois (personnes de 65 ans et plus, assistés sociaux, accidentés de la route et du travail, etc.)

LA PRESSE a vérifié quelques cas de cette nature. Fin novembre par exemple, un citoyen a eu recours aux services ambulanciers d'Italomédic pour transporter sa femme affectée d'une maladie cardiaque et présentant les symptômes d'une attaque.

« Le chauffeur de l'ambulance m'a tout de suite dit en entrant dans la maison que le transport coûterait $60, nous a-t-il confié. Ayant eu à recourir souvent aux ambulances par le passé, je me suis étonné que les services d'Italomédic n'aient pas été gratuits, puisque le gouvernement assume le transport ambulancier pour les personnes âgées de plus de 65 ans. Le chauffeur m'a répondu que le gouvernement avait coupé court à tout cela. »

Arrivé à destination, le chauffeur a pris le chèque fait au nom d'Italomédic et a produit un reçu en échange. Le client s'est subséquemment rendu compte de la mention suivante sur son reçu : **« Je donne un don au centre d'entraide ambulancier Italomédic Inc. pour services rendus au montant de $60. »**

Se rendant compte de la situation, le client a couru à la banque pour faire annuler son chèque. Un employé d'Italomédic a téléphoné au client pour lui annoncer que son nom allait de ce pas être inscrit sur « une liste noire de la compagnie ».

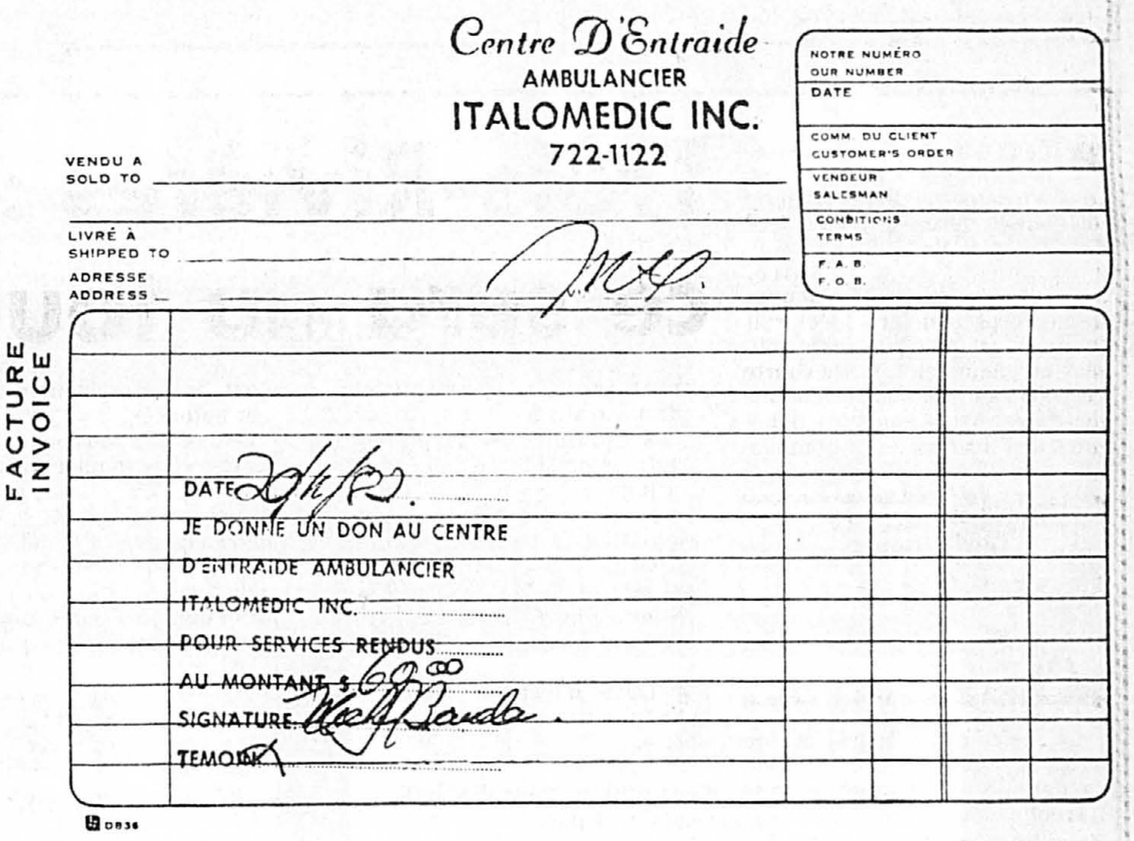
Par ailleurs, des assistés sociaux se plaignent de ne pas avoir pu toucher de remboursement. La division de l'aide sociale de la ville de Montréal explique : « Nous ne pouvons pas rembourser parce qu'Italomédic n'a pas de permis du gouvernement et n'est pas un transporteur ambulancier reconnu par le Centre de coordination des urgences-santé du Montréal-Métropolitain (le système public) », a expliqué à LA PRESSE M. Normand Reid.

En octobre dernier pourtant, le contentieux du ministère des Affaires sociales avait servi une mise en demeure au propriétaire d'Italomédic, M. Antonio Sicari, lui enjoignant de cesser son service d'ambulance en invoquant qu'il dérogeait à la loi sur la protection de la santé publique. Une disposition de cette loi stipule que « nul ne peut exploiter (...) un service d'ambulance s'il ne détient un permis délivré à cette fin par le ministre ».

La missive ajoutait : « Nous vous mettons donc formellement en demeure d'interrompre sans délai le service ambulancier que vous opérez présentement, à défaut de quoi les procédures légales jugées utiles seront entreprises contre vous. »

Cette mise en demeure faisait suite à plusieurs avertissements. M. Sicari a répliqué à la mise en demeure, début novembre, par l'entremise de son avocat : « Mon client n'exploite d'aucune façon un service d'ambulance. Il s'agit d'une entreprise sans but lucratif et rien n'est chargé aux blessés pour être transportés à l'hôpital. Le mot exploitation, à notre point de vue, implique nécessairement une exploitation pour des fins pécuniaires, ce qui n'est pas le cas en ce qui nous concerne. »

Outre les faits rapportés, une facture d'Italomédic au montant de $91 pour un transport à l'hôpital, postée à la fin de novembre à un citoyen de Laval, prouve le contraire. Par surcroît, ce citoyen bénéficiait de la politique de gratuité du gouvernement à cause de son âge.



Centre D'Entraide
AMBULANCIER
ITALOMEDIC INC.
722-1122

NOTRE NUMÉRO / OUR NUMBER
DATE
COMM. DU CLIENT / CUSTOMER'S ORDER
VENDEUR / SALESMAN
CONDITIONS / TERMS
F. A. B. / F. O. B.

VENDU A / SOLD TO
LIVRÉ À / SHIPPED TO
ADRESSE / ADDRESS

FACTURE / INVOICE

DATE 20/12/82.
JE DONNE UN DON AU CENTRE
D'ENTRAIDE AMBULANCIER
ITALOMEDIC INC.
POUR SERVICES RENDUS
AU MONTANT $ 60.00
SIGNATURE
TEMOIN

D'abord enregistrée sous le nom « Italo-Medic » le 12 décembre 1980 par M. Antonio Sicari, la compagnie Italomédic Inc. a obtenu son certificat d'incorporation le 30 juillet 1981 en vertu de la loi sur les sociétés commerciales canadiennes.

Cette société opère aussi sous deux autres raisons sociales : « La Clinique médicale Italo Medic », enregistrée à la fin mars 1982, et « Centre d'entraide ambulancier Italomédic », enregistré à la mi-avril 82.

Autre activité lucrative : la firme privée vend un « contrat médical médecin à domicile, ***service d'ambulances*** 24 heures par jour ».

Vente d'un « contrat médical » ou plan de service à $100

Un dépliant publicitaire — « Italo-Médic Papa pense à ta famille » — circule depuis plusieurs semaines. Les versions française italienne et anglaise du texte diffèrent quelque peu, mais invitent toutes trois à téléphoner à la compagnie pour obtenir plus de renseignements.

Au téléphone, on répond : « Le contrat est bon pour une année et pour une famille d'une à six personnes. Il en coûte $100, payables en trois ou quatre versements, le premier se faisant en janvier parce que c'est le temps des Fêtes. Si ça vous intéresse, un représentant peut passer chez vous. »

Il échappe aux exigences et contrôles

■ Depuis un an, la loi dans le domaine de la santé et des services sociaux oblige tous les propriétaires de compagnies d'ambulances du grand territoire montréalais, soumis du même coup à la loi et aux règlements québécois régissant le transport ambulancier, à s'inscrire au système public, c'est-à-dire au Centre de coordination des Urgences-Santé du Montréal-Métropolitain desservant la population des îles de Montréal, Laval, Bizard, Notre-Dame, Ste-Hélène et l'Île des Soeurs.

La compagnie Italomédic, n'y étant pas inscrite et ne détenant pas un permis du gouvernement, son service d'ambulance échappe aux exigences et aux contrôles appliqués par la centrale publique d'urgences médicales en regard de la loi : inspection des véhicules et de l'équipement obligatoire à bord, vérification des qualifications du personnel ambulancier, etc.

Dans les circonstances, aucune autorité responsable ne peut assurer si oui ou non Italomédic présente toutes les garanties de sécurité pour les malades transportés. Cette firme privée possède deux ambulances et une flotte d'une vingtaine d'automobiles pour véhiculer les médecins allant dispenser des soins à domicile au gré des appels du public.

Impuissant, le Conseil de la santé et des services sociaux presse Québec d'agir

■ « Nous n'avons aucun pouvoir d'intervention sinon que de dénoncer les contraventions aux lois d'Italomédic. Nous avons fait des démarches auprès du ministère des Affaires Sociales. Celui-ci devrait envisager sérieusement de prendre d'abord des procédures en injonction pour interdire à la compagnie de se présenter sur la place publique comme offrant des services médicaux d'urgence à domicile et de transport ambulancier. »

C'est ce qu'ont déclaré au cours d'une entrevue accordée à LA PRESSE, MM. André Bélanger et Gérard Marcoux, respectivement président et directeur général du Conseil de la santé et des services sociaux du Montréal-Métropolitain.

La centrale publique des urgences médicales relève en effet de cette instance administrative régionale dans le réseau des établissements des affaires sociales. Toutes les responsabilités d'organisation et de fonctionnement du système intégré de dispensation de services d'urgence (hôpitaux, ambulances, médecins à domicile etc.) lui incombent.

En vue de la mise sur pied, puis de l'entrée en opération il y a un an de la centrale publique, le conseil régional a ainsi dû établir deux types de contrats de service : l'un avec les compagnies ambulancières privées, l'autre avec les compagnies de véhicules de médecins itinérants.

Le 4 décembre 81, tous les propriétaires des compagnies privées concernées sur le grand territoire montréalais à l'exception de M. Antonio Sicari d'Italomédic signaient donc les contrats de service en question avec le conseil régional. Parmi eux figurait M. Ronald Ladouceur pour deux contrats de service distincts. Il contractait avec le conseil régional à titre de président d'Ambulance Royale Inc. et à titre de président d'Urgence M.D. Laval Inc.

Tous les contrats signés exigent que les compagnies mettent à la disposition exclusive de la centrale publique l'ensemble de leurs véhicules de médecins itinérants et l'ensemble de leurs ambulances munies du permis gouvernemental requis. Les dirigeants du Conseil régional ont appris avec stupéfaction — au cours de notre entrevue — l'existence et le contenu d'une entente contractée quelques mois auparavant, le 23 mars 81, qui liait M. Sicari et M. Ladouceur, entente de cinq ans qui permettait à Italomédic de refiler en bonne partie le transport de ses clients à Ambulance Royale Inc

Une clause stipulait en effet qu'Italomédic « s'engage à donner l'exclusivité de ses transports ambulanciers requis à Ambulance Royale Inc. »

« Nous ignorions tout de cette entente lors de la signature de notre contrat de service avec M. Ladouceur », ont affirmé les responsables du conseil régional.

La même entente Sicari-Ladouceur comportait aussi une transaction financière. Urgence M.D. Inc., appartenant aussi à Ladouceur, vendait entre autres à Sicari son nom et trois véhicules de médecins itinérants. Or, l'affaire a tourné au vinaigre. Ladouceur a entamé des procédures judiciaires contre Sicari en mars 1982 et a obtenu un jugement pour se faire payer une somme de $11 600 que lui devait Sicari.

Mais on ignore si cette action judiciaire a mis fin du même coup à l'entente entre Sicari et Ladouceur touchant le transport ambulancier. En dernière heure, on apprend que le ministère des Affaires sociales vient de nommer un enquêteur pour faire la lumière sur les activités ambulancières d'Italomédic.

Pour ajouter à l'embrouillamini, la Régie de l'Assurance-automobile du Québec signalait par lettre au conseil régional, à la toute fin de mars 82, qu'elle avait émis cinq permis pour cinq véhicules d'urgence (en gros, la permission de rouler vite et tout girophare clignotant) au nom de Urgence M.D. aux soins de M. Ladouceur. Or, celui-ci a vendu le nom Urgence M.D. au propriétaire d'Italomédic. Qui donc se prévaut des permis accordés par la RAAQ? « Nous nageons en pleine brume », répondent les dirigeants du Conseil régional.

Les certificats de
DÉPÔT GARANTI
du Trust Général
le mode d'épargne d'un intérêt
SUPÉRIEUR

• Taux d'intérêt élevé
• Sécurité du capital et des intérêts
• Aucun coût
• Taux d'intérêt garanti
• Souplesse dans le paiement des intérêts
• Conseillers financiers à votre service

12 3/4 %

Intérêts versés annuellement. Période de 5 ans. Dépôt minimum 500$. D'autres certificats à des taux différents sont offerts pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans. Taux sujets à confirmation.

TRUST GENERAL
Montreal/University: 1100, University, 871-7200
Montreal/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383
Outremont: L. Vincent d'Indy, 739-3265
NOUVEAU
Renseignez-vous sur nos certificats depomatic garantis
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Accords fiscaux: Ottawa a versé $186 millions de moins que ce que réclamait Québec

■ QUÉBEC (PC) — Présentant hier son rapport annuel à l'Assemblée nationale, à la veille de l'ajournement des travaux pour le congé de Noël, le vérificateur général a souligné qu'il existait une différence de $186 millions entre les réclamations effectuées par le Québec dans le cadre des accords fiscaux 1972-1982 et ce qu'Ottawa a effectivement versé.

M. Rhéal Chatelain précise qu'il a constaté « certains litiges entre les deux ordres de gouvernement » dans la fixation des montants dus.

Un premier litige porte sur l'enseignement secondaire et implique une somme de $141 millions, dont seulement $23 millions ont été payés au Québec. Un autre montant, de $12 millions celui-là, émane d'une divergence de vues sur la définition du terme « abattement fiscal » dans le programme d'assurance-hospitalisation. Enfin, une somme de $56 millions réclamée par le Québec a trait à l'interprétation différente que donnent les deux gouvernements des frais à partager dans le dossier de l'aide sociale.

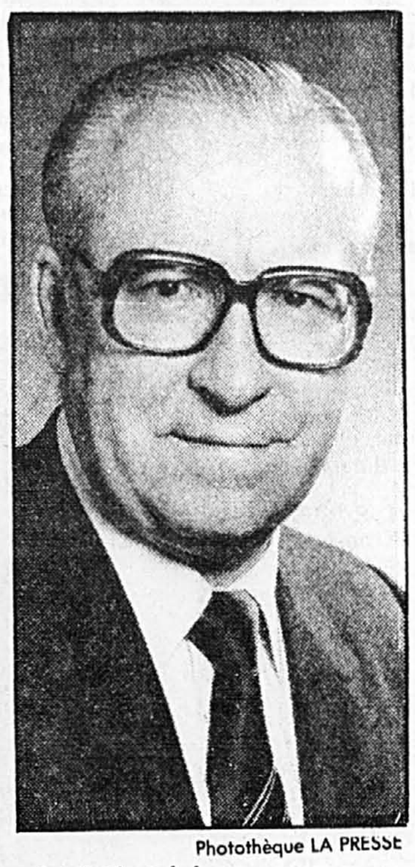
Le rapport ne se prononce aucunement sur le bien-fondé du point de vue de chacun des deux antagonistes, se contentant de comptabiliser les montants.

Dans un autre ordre d'idée, M. Chatelain a souligné que le ministère des Affaires sociales contrôlait mal les dépenses des établissements dont il a la charge.

Au cours des dernières années, ces établissements ont accumulé des déficits de $450 millions, et le ministère a autorisé des emprunts de $360 millions pour remédier à ces difficultés financières.

« Des déboursés considérables devront être effectués par le gouvernement au cours des prochaines années à l'égard des déficits reconnus des établissements », affirme le haut-fonctionnaire, en ajoutant que le ministère des Affaires sociales ne pourra pas contrôler les dépenses des établissemernts de son réseau tant que ces derniers conserveront le pouvoir d'emprunter pour financer leurs opérations, sans autorisation préalable du ministère.

Par ailleurs, le rapport annuel note qu'il ne faut pas se fier aux évaluateurs du Service d'expropriation du ministère des Transports.



Photothèque LA PRESSE

Rhéal Chatelain

Dans 1,836 des dossiers où ils ont été appelés à travailler, l'estimation de ces évaluateurs ne représentait en effet que 34 p. cent du montant du règlement final.

Par exemple, dans 667 de ces dossiers, les évaluateurs avaient estimé à $1,381 million la somme à payer pour des expropriations, mais le gouvernement a dû verser finalement $5,579 millions pour effectuer les transactions.

« La première évaluation représente rarement le montant d'une indemnité acceptable par l'exproprié et entraîne souvent des poursuites et des frais coûteux », affirme le vérificateur.

Toutefois, la direction du Service des expropriations vient d'aviser les spécialistes de fournir des évaluations plus réalistes, conclut cette portion du rapport.

Le vérificateur général déplore enfin la disparition mystérieuse de 79 bouteilles d'excellent vin au restaurant « Le Parlementaire » de l'Assemblée nationale entre avril 1981 et janvier 1982.

Les bouteilles faisaient partie de l'inventaire, mais elles n'ont pu être retracées sur les factures des clients.

« Cette constatation démontre qu'il est urgent d'instaurer de meilleurs contrôles, permettant de concilier en tout temps les boissons vendues avec les factures émises », précise le rapport.

Le vérificateur général, dont la tâche est d'analyser annuellement les dépenses du gouvernement pour déterminer si les fonds publics ont été utilisés de façon convenable, a procédé cette année à un contrôle serré des deux restaurants que l'Assemblée nationale exploite dans son enceinte, Le Parlementaire et une cafétéria appelée « Le Mini-débat ».

Analysant enfin le budget du ministère de la Justice, M. Chatelain y note le trop grand nombre d'heures supplémentaires de travail effectuées par les gardiens de prison.

Au cours de la dernière année, 370,000 heures supplémentaires ont été réclamées par les 2,250 employés des centres de détention, au coût total de $5,8 millions.

Cent soixante neuf employés ont effectué plus de 500 heures supplémentaires, et le vérificateur a même trouvé trois gardiens qui ont ainsi plus que doublé leurs salaires de base.

L'une des raisons de cette situation est que le nombre des jours de congés de maladie s'élève à plus de 25 par an et par agent.

« Nous encourageons le ministère de la Justice à trouver des solutions afin de réduire le nombre d'heures effectuées en temps supplémentaire et le nombre de jours d'absence des agents de la paix », commente le vérificateur général.

GRANDS MAGASINS

Bonimart

OUVERTS DIMANCHE

de 10 à 17 heures

Seuls les magasins ci-dessous seront ouverts le dimanche 19 décembre de 10 à 17 heures

• Saint-Léonard • Châteauguay
• Greenfield Park • Saint-Jean
• Laval • Duvernay

CIGARETTES
Toutes les marques canadiennes seulement (ordinaires ou King)
11.59$ la cartouche
Limite 3 cartouches par client
AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage; éviter d'inhaler.

PEPSI
6 bouteilles 750 ml
1.99$ le carton plus dépôt
Limite 3 cartons de 6 bouteilles par client

Nos magasins seront ouverts en fin de semaine pour compenser la fermeture occasionnée par la panne d'électricité du mardi 14 décembre. Ceci nous a permis de vous offrir plus de temps pour faire vos achats et bénéficier de nos aubaines exceptionnelles de 15 minutes dans les magasins et de tous les articles à prix encore réduits

Les magasins ci-dessous ne seront pas ouverts dimanche:
• Square Décarie • Désormeaux

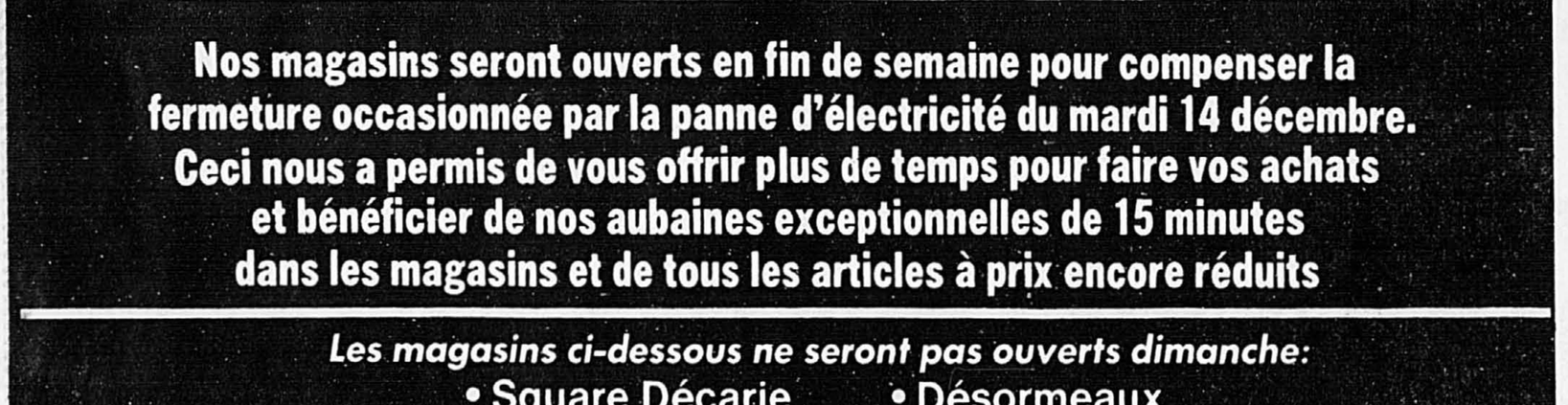
Bonimart
c'est toujours bien!

MasterCard VISA

Pour les aubaines, c'est toujours bien!
Economiser de l'argent, c'est important; mais la qualité de la marchandise l'est tout autant! Nous nous engageons à vous offrir la meilleure qualité, pour le meilleur prix. Ça c'est une aubaine!

Notre politique de remboursement, c'est toujours bien!
Si vous n'êtes pas entièrement satisfait de votre achat, nous vous garantissons qu'il sera remplacé, réparé, selon les termes de la garantie, ou même remboursé, avec le sourire.

Bonimart a 8 succursales:



AVIS IMPORTANT À TOUS NOS LECTEURS

À L'OCCASION DES FÊTES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

LA PRESSE du samedi 25 décembre (Jour de Noël) sera publiée le vendredi 24 décembre

et celle du samedi 1er janvier (Jour de l'An) sera publiée le vendredi 31 décembre.

Pour ces deux fêtes, les sections
«Arts et Spectacles»,
«Vacances/Voyage»,
«Carrières et Professions»,
le Télé-Presse et
le magazine Perspectives
seront donc insérés dans l'édition du vendredi.

la presse

SPÉCIAL des FÊTES

La Cie Spirale Ordinateurs Inc. et ses détaillants participants offrent : «L'Ère 2000» à votre portée:

«LE GOLDEN II»

Le Golden II est compatible avec Le LOGICIEL utilisé par APPLE*®

• FACILE à manier avec clavier numérique séparé, majuscules, minuscules, etc.)
• ACCROÎT votre temps, budget rapide, calcul scientifique, affaires personnelles, jeux, etc.
• POSSÈDE 48 k avec possibilités d'expansion à 64 k, son, graphiques, couleurs.
• COMPATIBLE avec le «Logiciel» utilisée par Apple®*.



Nous offrons un ordinateur Golden II, un moniteur «Zénith» vert 12" haute résolution, un lecteur de disques et une carte de contrôle.

Prix ordinaire 2 245 $

NOTRE SPÉCIAL DES FÊTES 1 745 $

Cette offre finissant le 25 janvier 1983.

Procurez-vous cet ensemble chez Etco Électronique, 464, rue McGill, 845-3535, ouvert de 9 h à 21h, lundi au samedi jusqu'au 30 déc. 1982 et dimanche 19 déc. 1982 ouvert de 10 h à 17 h ou chez L'ENTREPÔT D'ORDINATEUR KIDBITS®, 4763, boul. des Sources, Pierrefonds, 684-9944, ou renseignez-vous auprès de: La Cie Spirale Ordinateurs Inc., 5445, rue de Gaspé, suite 401, Montréal, Québec. H2T 3B2. Tél.: 271-9420.

* Apple est une marque déposée de Apple Computers Inc.

LES DIRECTEURS D'ÉCOLE ET LA RÉFORME SCOLAIRE

Au centre de la controverse, le partage des pouvoirs

■ « Quatre-vingt quinze p. cent des intervenants du monde scolaire sont d'accord avec les principes de la réforme, assure la Fédération québécoise des directeurs d'école. Mais ce qui fait problème, c'est le repartage des pouvoirs et responsabilités entre le ministère, les commissions scolaires et les écoles dans l'optique d'un meilleur service aux élèves. C'est de cela qu'il est temps qu'on discute entre nous. Autrement, c'est le ministère seul qui va en décider. »

MARIANE FAVREAU

Ainsi, « l'opposition à l'école-corporation, le désir du maintien du suffrage universel, l'incrédulité devant la disponibilité des parents et l'idée de l'étatisation ne sont que des prétextes pour s'opposer au livre blanc sur la réforme scolaire. Le vrai problème, c'est le partage des responsabilités. Il y a là source d'insécurité et d'insatisfaction. »

Le président de la fédération, M. Réal De Guire, s'est appliqué au cours d'une conférence de presse, jeudi, à répliquer à certains arguments quant à l'opportunité de ces moyens. Ainsi, il lui paraît important que la loi donne à l'école une existence légale, qu'elle ne soit plus une créature de la commission scolaire avec tous les liens de dépendance et de subordination. Le moyen choisi par le ministre, la corporation, ne l'inquiète pas et il y voit des avantages.

Quant au mode d'élection des commissaires d'école, il rappelle que le modèle du livre blanc est cohérent avec le renversement de la pyramide des pouvoirs: tout partant de l'école, celle-ci délègue ses représentants à une table de concertation ou association d'écoles sous une même autorité.

Les parents-commissaires, élus dans leur école et siégeant toujours au conseil de cette école, seraient plus « au courant de ce qui s'y passe » et auraient à y « rendre des comptes, tout au long de leur mandat, sur les enjeux aussi bien pédagogiques d'administratifs ».

Consciente toutefois que le ministre peut retenir l'idée du suffrage universel, la fédération des directeurs d'école suggère qu'il s'exerce à l'école: l'ensemble de la population du territoire d'une école pourrait élire les représentants au conseil de l'école. « De cette façon, la préoccupation première des électeurs comme des élus... serait leur propre école et les enfants qui y vivent. » Il invite particulièrement la Fédération des commissions scolaires à se pencher sur cette hypothèse.

D'autre part, la fédération demande au ministre de l'Education de prolonger d'un an le mandat des actuels commissaires. « On ne comprend pas pourquoi il y aurait des élections scolaires cette année alors qu'il faudrait recommencer l'an prochain. Les commissions ont dépensé assez d'argent pour combattre la réforme sans engloutir encore des millions dans une élection provisoire. » Rappelons que tous les commissaires de l'île de Montréal doivent aller en élections en juin prochain, une opération de plusieurs millions de dollars. Ailleurs, un tiers des commissaires arrivent au terme de leur mandat.

Enfin, la fédération est formelle dans sa lecture du livre blanc: il n'apporte ni décentralisation, ni étatisation. Pas de décentralisation des responsabilités du ministère vers la commission scolaire ou vers les écoles. Pas plus d'ailleurs que d'étatisation ou de transfert des pouvoirs des commissions scolaires ou des écoles vers le MEQ.

« Les pouvoirs actuels que détient le ministère sur le régime pédagogique, les corps d'emploi des personnels, les régimes financiers, le régime des conditions de travail, les conventions collectives vont toujours demeurer les prérogatives du ministère. Avec ou sans la réforme.

« Ce qui change avec la réforme scolaire, de poursuivre M. De Guire, c'est de transférer vers l'école des responsabilités qui sont actuellement détenues par la commission scolaire. » D'où l'importance pour tous les partenaires scolaires, conclut-il, de s'asseoir ensemble et d'examiner quel partage des responsabilités serait le plus souhaitable.





je m'inscris!
COLLÈGE AHUNTSIC
Education aux adultes
Session Hiver 1983
Voir le détail des programmes et activités sous la rubrique «Maisons d'enseignement» ou communiquez au 389-6513

LA COLLECTION

Prêt d'Œuvres d'Art

Le ministère des Affaires culturelles annonce la création d'une collection d'oeuvres d'art destinée à être présentée dans les édifices gouvernementaux, au Québec et à l'étranger.

Cette collection sera gérée par le Musée du Québec et le Musée d'art contemporain.

Le Musée du Québec fait donc appel à la collaboration des artistes et des artisans du Québec et les invite à soumettre des oeuvres au comité d'acquisition de la collection.

Ceux et celles qui souhaitent participer à cette initiative peuvent se procurer la formule d'inscription auprès des organismes suivants:

- Musée du Québec (Québec)
- Musée d'art contemporain (Montréal)
- Bureaux régionaux du ministère des Affaires culturelles
- Sièges sociaux des associations et regroupements d'artistes et artisans

Pour de plus amples renseignements, on peut également communiquer avec le service concerné:

Collection Prêt d'oeuvres d'art
Musée du Québec
1, rue Wolfe
Parc des Champs-de-Bataille
Québec (Québec) G1R 5H3
Tél.: (418) 643-6792

LES INSCRIPTIONS SE TERMINENT LE 15 JANVIER 1983.

Affaires culturelles
Québec



LA TANNERIE
SOLDE SPÉCIAL DE DÉCEMBRE
OUVERT LE DIMANCHE 19 DÉCEMBRE

Mitaines et pantoufles en peau de mouton — Ord.: 24$ la paire — 20$ la paire

Vestes et pantalons en cuir et suède pour hommes et dames — à compter de 99$

Paletots d'auto ¾ en peau de mouton pour hommes et dames — Ord.: 450$ à compter de 249$

Manteaux en peau de mouton pour hommes et dames — Ord.: 700$ à compter de 399$

LE MOULIN DE LA TANNERIE
9475, rue Esplanade, Montréal 387-8013
HEURES D'OUVERTURE: lundi au vendredi, 9h à 17h
samedi 9h à 16h
AUSSI AU 281 OUEST, ST-VALLIER, QUÉBEC, 529-2531

VOL DE BANQUE RATÉ

Un gunman transformé en « Père Noël »

■ (PC) — Un gunman solitaire a eu hier, la surprise de sa vie, lorsqu'il a été subitement transformé en « Père Noël », rouge vif, par l'explosion d'une liasse d'argent piégé, a révélé un porte-parole policier.

Cette liasse était placée parmi les billets dont il venait de s'emparer dans une succursale montréalaise de la Banque canadienne impériale de Commerce, au rez-de-chaussée d'un immeuble du centre-ville.

Selon l'agent Mario D'Arcy, porte-parole du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, l'individu armé d'un pistolet de calibre .22 avait raflé le contenu de trois tiroirs-caisses, avant de s'enfuir par un escalier jusqu'au deuxième étage de l'immeuble Celanese, boulevard Dorchester.

C'est dans une salle de toilette de cet étage, où l'homme s'était retranché dans le but de retirer son déguisement —un bas de nylon et des gants—, que le « paquet-voleur » s'est déclenché...

Dispositif minuscule

Il s'agit d'un dispositif minuscule mis au point par les institutions bancaires et dont l'explosion recouvre de poudre indélébile de couleur criarde les billets de banque, les mains et souvent le visage du voleur qui s'en empare.

Ce système est cependant inoffensif et ne risque pas de blesser un gunman autrement que dans son orgueuil, a expliqué pour sa part un spécialiste en sécurité bancaire qui a demandé à ne pas être identifié.

« L'argent ainsi marqué peut servir de preuve devant le tribunal comme d'ailleurs les traces de la même poudre retrouvées sur un suspect », a-t-il dit.

Sans doute traumatisé par ce qui venait de lui arriver, le voleur a prestement abandonné sur place son arme à feu et la totalité de l'argent volé, pour s'enfuir vers le troisième étage, a ajouté M. D'Arcy.

Au troisième, dans une une autre salle de toilette, il s'est débarrassé de ses gants, de sa cagoule, de son paletot d'hiver et de ses bottes maculées de la tenace poudre rouge.

Ablutions d'urgence

Les policiers ont relevé d'autres indices qui leur permettent de croire que l'homme s'est livré à un savonnage en règle pour tenter d'enlever les traces de poudre qu'il portait peut-être au visage et sur les mains.

Malgré l'intervention en force de la brigade tactique, le SWAT montréalais, le voleur a échappé aux recherches.

L'agent d'Arcy a expliqué que l'immeuble de la société Celanese, haut d'une trentaine d'étages constituait un véritable labyrinthe, où les cachettes possibles sont légions.

HASCHISCH ET COCAINE

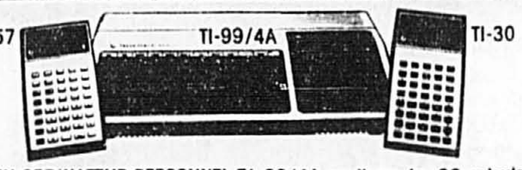
Alwin Hahn attendra la tenue de son procès en prison

■ Un chômeur de 26 ans, Alwin Hahn, attendra en prison la tenue de son procès en rapport avec la possession, à des fins de trafic, de 376 grammes de cocaïne et de haschisch. Sa concubine, Sylvie Hélias, 21 ans, a pour sa part été libérée, hier, sous un cautionnement de $7 000.

Le jeune couple avait été appréhendé mercredi après-midi lors d'une perquisition de la GRC, au 3225 est de la rue Louvain, dans le quartier Saint-Michel, où les policiers ont découvert 256 grammes de cocaïne et 120 grammes de haschisch, le tout d'une valeur de plus de $40 000 sur le marché noir.

Selon les enquêteurs, Hanh, qui a déjà été condamné à six mois d'emprisonnement pour une autre affaire de drogue, appartiendrait à une organisation de trafiquants fort active dans la région de Montréal.

127 prix à gagner
CONCOURS CROC ALBUM



GAGNER UN ORDINATEUR PERSONNEL TI-99/4A ou l'une des 26 calculatrices programmables TI-57 ou encore l'une des 100 calculatrices TI-30 que vous offrent CROC ALBUM et TEXAS INSTRUMENTS

COMMENT PARTICIPER
Tout achat d'un CROC-ALBUM entre le 1er décembre 1982 et le 28 février 1983 vous donne le droit de participer à notre concours et une chance de gagner un de nos 127 prix. En effet, procurez-vous un CROC-ALBUM chez votre libraire favori ou à un kiosque à magazines participant et renvoyez-nous le coupon de participation inclus avec l'album. En nous envoyant, un coupon par album acheté, vous aurez autant de chances de gagner un de nos 127 prix. L'offre ne s'applique qu'aux ALBUMS achetés du 1er décembre 1982 au 28 février 1983.

127 PRIX À GAGNER
Le grand gagnant du concours CROC-ALBUM recevra un ordinateur personnel TI-99/4A de TEXAS INSTRUMENTS (d'une valeur de 499,95$). Le grand gagnant recevra, de plus 1 (un) module logiciel Solid State Software de son choix (d'une valeur de 75$ chacun). Le gagnant pourra choisir son logiciel parmi la liste des logiciels disponibles chez TEXAS INSTRUMENTS. Vous pouvez brancher facilement votre ordinateur personnel sur votre propre téléviseur couleurs, ou noir et blanc. 26 autres gagnants recevront chacun une des 26 calculatrices programmables TI-57 (d'une valeur de 84,95$ chacune). L'ensemble comprend un étui, un chargeur/adapteur CA ainsi qu'un manuel d'instruction en français. De plus 100 personnes pourront gagner une calculatrice TI-30 de TEXAS INSTRUMENTS. Le tout est accompagné d'un étui et d'un manuel d'instruction.

Pour plus de détails ainsi que pour connaître les règlements de notre concours, consultez votre libraire, votre dépositaire ou le CROC de décembre 82, janvier et février 83.



5 200$ en prix

6 JOURS D'ICI NOËL



Nous aurons un "PARTY dimanche et on invite Montréal !!

Nikon FE • avec objectif 50 mm f1.8 — PRIX LA PLACE EN FÊTE $299.

PENTAX ME Super • objectif 50 mm f2.0 • sac de voyage Pentax — PRIX LA PLACE EN FÊTE $299.

OLYMPUS OM10 • avec objectif 50 mm f1.8 • adapteur manuel — PRIX LA PLACE EN FÊTE $249.

Mamiya ZE • objectif 50 mm f2.0 — PRIX LA PLACE EN FÊTE $159.

Canon AE-1 PROGRAM • avec objectif 50 mm f1.8 • plus, au choix, calculatrice ou sac gadget — PRIX LA PLACE EN FÊTE $319.

YASHICA FX-7 • objectif 50 mm f2.0 — PRIX LA PLACE EN FÊTE $149.

Vivitar 70-210 f3.5 • Macro Zoom Series 1 — PRIX LA PLACE EN FÊTE $279.

Vivitar ZOOM FLASH 285 — PRIX LA PLACE EN FÊTE $89.

Lenticular Da Lite • Écran de projection 50x50 — PRIX LA PLACE EN FÊTE $29.

UNOMAT 1000 WATTS • large vidéo/cinéma • volets réglables — PRIX LA PLACE EN FÊTE $49.

tasco • jumelles 8x20, compactes • avec boitier — PRIX LA PLACE EN FÊTE $69.

POLAROID One-Step • flash électronique Q-Light • 10$ de rabais Polaroid — PRIX LA PLACE EN FÊTE $44.

SAC GADGET EN ALUMINIUM — PRIX LA PLACE EN FÊTE $44.

YASHICA Auto Focus 5* • Moteur et flash intégrés — PRIX LA PLACE EN FÊTE $149.

MINOLTA X-700 • objectif 50 mm f2.0 • large courroie Minolta • sac gadget Minolta — PRIX LA PLACE EN FÊTE $319.

LA PLACE
2050, BOUL. ST-LAURENT
288-7755

À la maison du cadre seulement!

PRIX DE GROS AU DÉTAIL

3 JOURS SEULEMENT — SAMEDI DIMANCHE LUNDI

OUVERT DIMANCHE LE 19 DÉCEMBRE de midi à 17h
... à ces 4 succursales
• ROSEMÈRE • RIVE-SUD
• MAISONNEUVE
• PIERREFONDS



DES MILLIERS DE PEINTURES À L'HUILE
½ Prix

POURQUOI PAYER PLUS CHER!



Des milliers de cadres standard en magasin
Nos prix... les meilleurs!
... Parce que nous les fabriquons.

POLITIQUE D'ÉCHANGE DE 30 JOURS SUR PEINTURES ET CADRES

OUVERT DIMANCHE LE 19 DÉCEMBRE de midi à 17h
à ces 4 succursales
• ROSEMÈRE • RIVE-SUD
• MAISONNEUVE • PIERREFONDS

la maison du cadre
«Le plus grand centre d'art au Québec»

ROSEMERE — LES GALERIES MILLE-ILES — 315, boul. LABELLE — 621-9444
PIERREFONDS — CENTRE D'ACHATS STE-GENEVIEVE — 10962 ouest, Gouin — 683-3950
À L'EST — CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE — 2975 est, rue Sherbrooke (à l'est d'Iberville) — 521-3019
RIVE-SUD — LES GALERIES TASCHEREAU — 739, boul. Taschereau Greenfield Park — 465-6040
À DUVERNAY (Laval) — CENTRE D'ACHATS DUVERNAY — 3100, boul. de la Concorde (à l'est de Papineau) — 661-2348
À L'OUEST — LES GALERIES ST-LAURENT — 2031, boul. Laurentien (face à Canotier) — 332-3097

TRAITEMENT DES DÉCHETS ORGANIQUES

Tricil veut construire une usine de $20 millions

■ La compagnie Tricil, qui opère une usine de traitement de déchets chimiques, à Mercier, sur la Rive sud, se dit prête à construire au coût de $ 20 millions, une autre usine, destinée cette fois à traiter les déchets de nature organique, notamment les hydrocarbures résiduels.

PIERRE GINGRAS

C'est ce qu'a annoncé hier, à un groupe de journalistes, le directeur de cette entreprise, M. René Desmarais, en précisant que Tricil avait déjà investi $3,5 millions pour mener les études préliminaires à ce projet. Selon M. Desmarais, même l'étude d'impact, une condition essentielle posée par le gouvernement avant de réaliser tout projet de cette envergure, devrait être terminée en janvier.

En septembre dernier, Québec avait lancé un appel d'offres relatif à la construction d'un centre de traitement des déchets organiques dangereux et plus de six compagnies se seraient montrées intéressés au projet. Le gouvenement favorise l'implantation d'une usine dotée d'un four rotatif à très haute température. Tricil estime avoir pris de l'avance sur ses concurrents et demeure plus confiante que jamais de se voir confier la construction de cette usine qui serait unique au Canada.

Par ailleurs, M. Desmarais a voulu redorer l'image de sa compagnie souvent prise à partie par la population de Mercier et des environs pour la pollution émise par son usine actuelle. Toutefois, c'est à cause de la pollution de l'eau de la nappe phréatique causé par un dépotoir situé sur son terrain que le nom de Tricil est le plus souvent mentionné. Le représentant de la compagnie a tenu à préciser que le dépotoir où des millions de gallons d'hydrocarbures ont été jetés, avait été exploité il y a de nombreuses années avec l'accord du gouvernement et ce bien avant que Tricil ne se porte acquéreur du site. La compagnie affirme qu'elle a d'ailleurs investi $2 millions dans la restauration du site. Quant à l'usine de Mercier, elle fut justement installée à cet endroit en 1972 dans le but de nettoyer ce dépotoir.

Une croisière aux Antilles !

VOUS EN AVEZ ENVIE! NOUS VOUS L'OFFRONS!

CHANDRIS ET WARDAIR VOUS OFFRENT L'AUBAINE DE L'ANNÉE DANS LES CROISIÈRES AUX ANTILLES

À compter de **1099$*** par personne, deux CAN. par cabine

À BORD DU SS **VICTORIA**

Départs de Montréal tous les lundis, jusqu'au 2 mai 1983

- Les cabines les plus spacieuses qui soient
- Les meilleurs spectacles, 2 par soir
- Itinéraires très attrayants
- Casino, boîtes de nuit, danse
- 2 piscines, jeux, activités sur les ponts
- Tous les repas compris
- Vol aller-retour Montréal/San Juan



Navire battant pavillon grec

* Pendant tout le mois de janvier, les cabines à deux lits non superposés seront offertes au tarif minimum.

Voyez votre agent de voyages ou demandez une brochure couleur gratuite à:

VACANCES WARDAIR/INTERVAC
Suite 1000, 1981 McGill College, Montréal H3A 2X6.
Tél.: (514) 844-2361

Nom_____
Adresse_____
Ville_____ Province_____

PROBLÈME avec L'ALCOOL?

Si vous voulez être aidé, appelez tout de suite à l'Auberge du nouveau POINT DE VUE.

652-3981

Conseillers, thérapie, confort, paix et bon air.

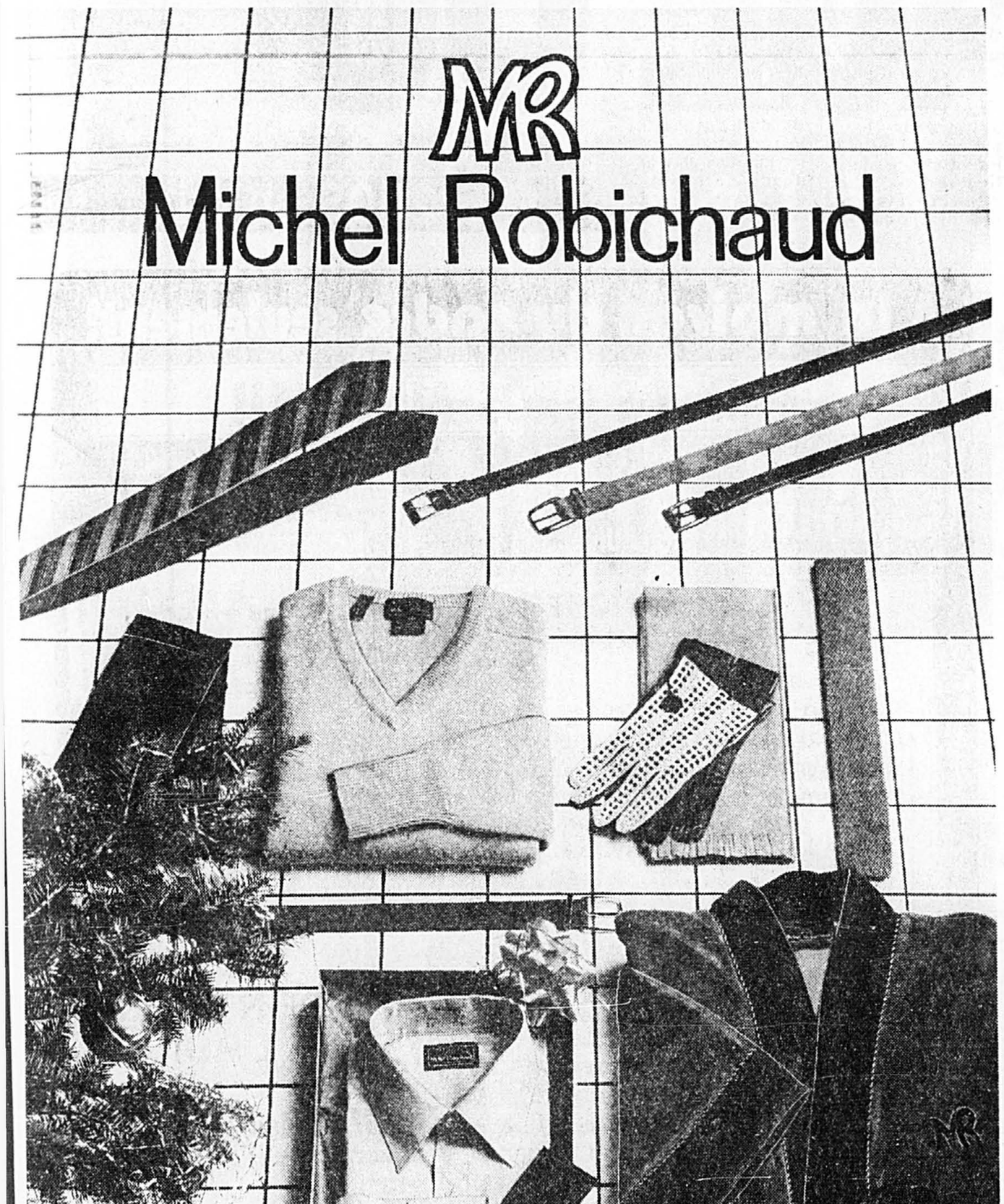


Offrez ce que vous aimeriez...recevoir!

Canadian Club

Le meilleur qu'on puisse offrir.

Représenté au Québec par Herdt & Charton Inc. Montréal (514) 353-8950





Et si c'était Noël toute l'année, pour nos très vieux amis...

Grâce à vous, nous pourrions être présents quotidiennement et leur apporter toute la tendresse qu'ils méritent.



Du fond du coeur, les Petits Frères des Pauvres vous souhaitent de très Joyeuses Fêtes!

Provigo : une « journée d'étude » de $2 millions

Les épiceries Provigo de la région de Montréal ont ouvert leurs portes comme à l'accoutumée ce matin, après avoir été paralysées, hier, par une « journée d'étude » de leurs 2,500 travailleurs membres de l'Union des employés de commerce. Le bilan de l'opération: des pertes de $2 millions et des poursuites imminentes devant les tribunaux.

MARIO FONTAINE

Au moins 35 magasins sur un total de 49 ont été affectés, tous situés dans le grand Montréal. La plupart devaient fermer carrément leurs portes pendant que les adhérents du local 500 de ce syndicat affilié à la FTQ se réunissaient en assemblée à l'aréna Paul-Sauvé.

Cette journée de perturbations a entraîné, selon la compagnie, un manque à gagner d'environ $2 millions en ventes perdues. Sans compter les produits périssables qu'il faudra jeter: « C'était une de nos plus grosses journées. C'est incroyable, ils font la grève pour sauver des emplois et ils s'arrangent pour qu'on perde de la clientèle », de commenter un porte-parole de Provigo, M. Jacques Lesage.

La compagnie qualifie d'illégal et de sauvage le débrayage d'hier, et s'apprête à entamer des procédures civiles contre le syndicat et ses délégués. Selon M. Lesage, certains employés feront de même devant la Cour des petites créances, alléguant qu'on leur a injustement fait perdre une journée de salaire.

« Notre journée d'information était parfaitement légale, rétorque un permanent du syndicat, M. Jacques Toupin. Les employés ont le droit de prendre des congés sans solde et d'être malades ». Celui-ci espère que d'autres débrayages de ce genre seront évités et que Provigo aura compris le message. En attendant on appliquera la convention collective à la lettre, et on pourrait refuser d'effectuer du temps supplémentaire. Il est évidemment moins question que jamais d'accepter les sacrifices demandés par l'employeur.

Le contentieux se situe au niveau des ex-magasins Dominion, achetés par Provigo. Les employés y jouissaient de meilleures conditions de travail et d'une rémunération supérieure, une situation que la chaîne d'alimentation veut rationaliser suite à une concurrence accrue et aux effets de la récession. Mais le syndicat ne l'entend pas de cette oreille et exige quant à lui le respect de la convention collection en cours (elle ne prendra fin qu'en septembre prochain), accusant la partie patronale de la violer de façon systématique. Une procédure d'arbitrage est d'ailleurs actuellement en cours.

DOIT-ON DIRE TÉLÉVISION À PÉAGE OU TÉLÉVISION PAYANTE?

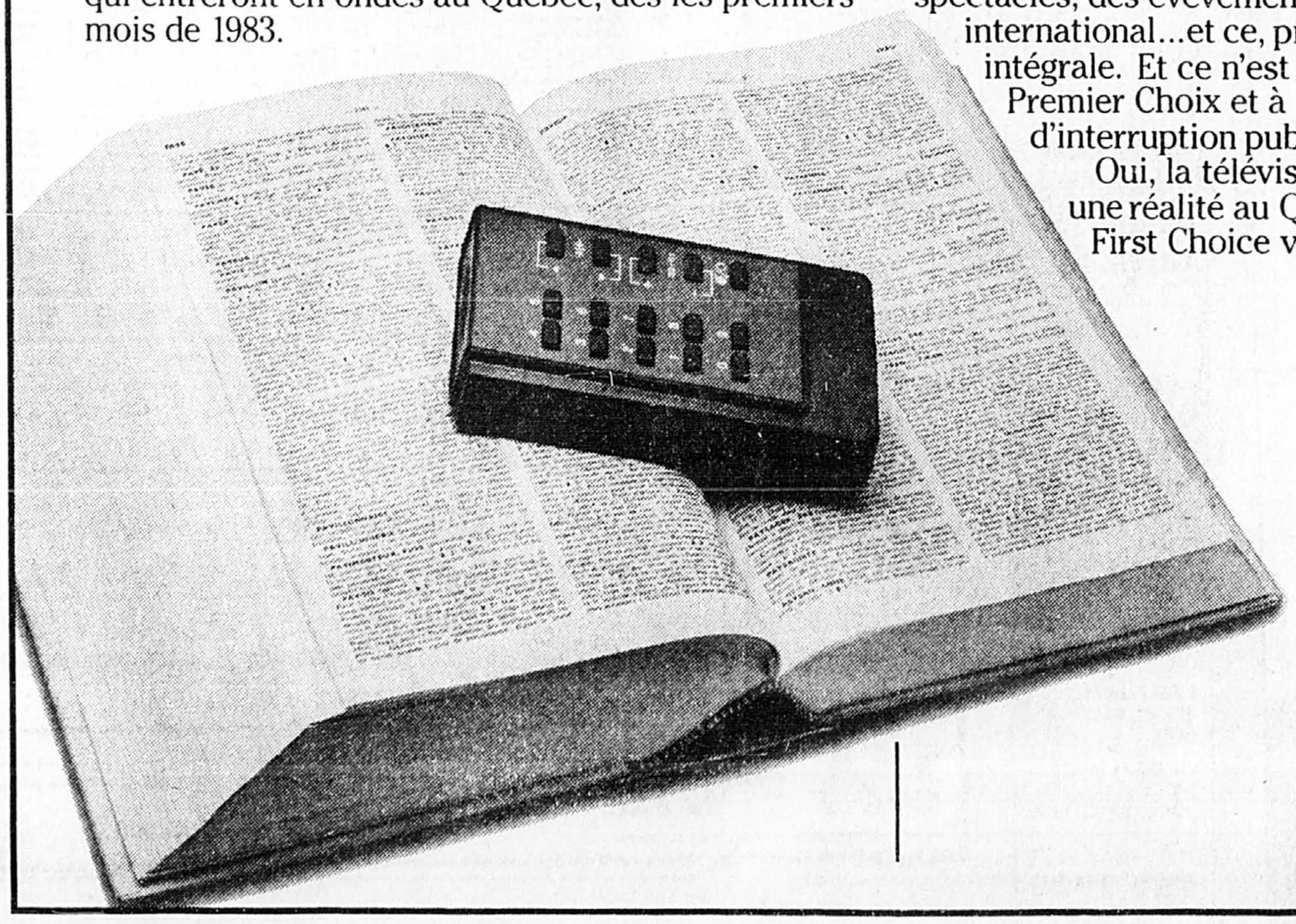
Payante ou à péage?...Longtemps les opinions furent partagées. Selon l'Office de la langue française, c'est le terme "télévision payante" qui est le plus approprié. Selon nous, il est encore beaucoup plus simple de dire "Premier Choix" ou "First Choice".

Premier Choix et First Choice, ce sont les deux premiers réseaux nationaux de télévision payante qui entreront en ondes au Québec, dès les premiers mois de 1983.

Et pour capter Premier Choix et/ou First Choice, chez vous sur votre petit écran, il suffit de vous abonner par l'entremise de votre câblodistributeur local.

Mais pourquoi une télévision payante? pensez-vous. D'abord parce que Premier Choix et First Choice présenteront une programmation unique, et différente l'une de l'autre à 40%. Les meilleurs films de l'heure, les grands succès du cinéma, des spectacles, des évévements sportifs de calibre international...et ce, présentés dans leur version intégrale. Et ce n'est pas tout car en plus à Premier Choix et à First Choice, il n'y aura pas d'interruption publicitaire.

Oui, la télévision payante est maintenant une réalité au Québec et, Premier Choix et First Choice vous en promettent.



PREMIER CHOIX

EN FAISANT ADOPTER LE BUDGET

Finet promet le 6% aux employés de Longueuil

MARIO FONTAINE

■ Les employés municipaux de Longueuil devront se serrer la ceinture au cours de la prochaine année, et se satisfaire d'augmentations salariales de 6 p. cent. Si-

non, la ville devra couper dans son personnel ou alors expédier un compte de taxes additionnel aux contribuables, qui voient déjà leur facture accrue de 4,21 p. cent pour les douze prochains mois.

« Ce maximum de 6 p. cent n'est pas négociable », de déclarer hier le maire Jacques Finet, lors d'une assemblée spéciale au cours de laquelle on a adopté le budget 83 de la ville. Affirmant qu'il recherche une plus grande productivité à un moindre coût, le maire a annoncé que les postes présentement vacants seront éliminés et qu'on réduira le travail effectué en surtemps.

L'avertissement est de taille, puisque tous les employés de Longueuil doivent renégocier leurs contrats cette année. Les policiers, pompiers, cols blancs et bleus ainsi que les cadres connaîtront ainsi une année de vaches maigres.

De fait, les seules additions conséquentes au budget se retrouvent au chapitre de l'information et de la lutte contre le vandalisme.

L'exposé d'hier fait état de prévisions équilibrées de revenus et de dépenses de l'ordre de $74 878 330, les taxes foncières générales et spéciales passant de $2.85 à $2.97 du $100 d'évaluation. Les salaires accaparent notamment 35,2 p. cent de ce montant, le service de la dette 29,9 p. cent et le transport en commun, 6,5 p. cent.

Il s'agit là de sommes identiques à celles déposées par le comité exécutif et dont *La Presse* faisait état la semaine dernière. « La ville de Longueuil ne peut plus se permettre la générosité dont elle a fait preuve par le passé », a soutenu le maire en prévision des négociations à venir. Une illustration tangible de la récession qui touche cette municipalité de la Rive sud comme les autres: les revenus en provenance des stationnements du métro ont diminué sensiblement, le fort taux de chômage actuel ayant réduit l'achalandage des parcs.

Si ce budget a été adopté facilement grâce à la majorité au conseil du Parti municipal de Longueuil dirigé par M. Finet, il n'a pas reçu l'aval de l'opposition, étant notamment dénoncé par le porte-parole du Parti civique, le conseiller Jacques Bouchard. Celui-ci qualifie les dépenses d'exagérées et estime qu'aucun effort n'a été apporté à contrôler et gérer les deniers publics.

« Vous ne faites que jeter de la poudre aux yeux », de commenter M. Bouchard, qui soutient que la hausse relativement modeste des taxes, de 4,21 p. cent, ne dépend pas de la bonne tenue de la nouvelle administration mais plutôt des surplus accumulés au cours des deux dernières années sous l'ex-maire Marcel Robidas.

L'opposition s'est particulièrement attaquée à l'augmentation prévue de traitement de 6 p. cent pour les membres du conseil municipal, ainsi qu'à l'embauche d'un chef de cabinet pour le bureau du maire, au coût annuel de $35,000. Une drôle de façon de prêcher l'austérité, selon elle.

Quoi qu'il en soit, les Longueuillois n'auront par ailleurs pas trop à souffrir d'une décision récente du Conseil du trésor, qui a réduit de façon importante ses subventions à cinq villes, dont Longueuil, qui avaient pour particularité d'avoir une évaluation per capita inférieure à 75 p. cent de la moyenne provinciale. Cela représente pour la ville un manque à gagner de $250,000, une tuile lorsqu'on râcle déjà les fonds de tiroirs, déclare M. Finet. Le montant demeure cependant minime en regard du budget total, et des discussions ont été entamées avec Québec dans le but de modifier ce montant ou tout au moins de l'étaler sur plusieurs années.

LIQUIDATION — LIQUIDATION — LIQUIDATION

5 JOURS SEULEMENT

RABAIS FINAL

LIQUIDATION DE FAILLITE

complète et sans réserve de

AMEUBLEMENT PAPINEAU INC.

et autres

6500, rue Papineau (près Beaubien)

AUCUNE OFFRE RAISONNABLE REFUSÉE

sur le stock complet d'ameublement de maison et d'équipement de bureau

VENTE DIRIGÉE PAR:

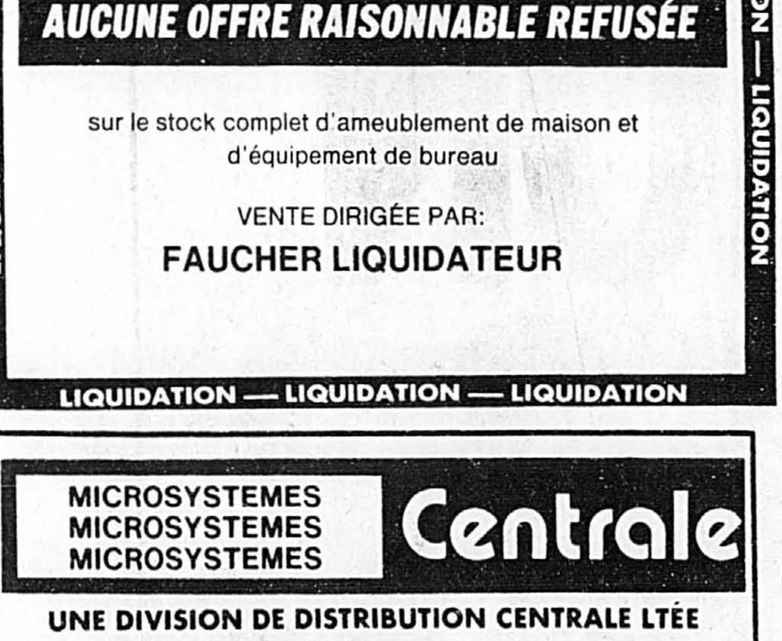
FAUCHER LIQUIDATEUR

LIQUIDATION — LIQUIDATION — LIQUIDATION

MICROSYSTEMES MICROSYSTEMES MICROSYSTEMES Centrale

UNE DIVISION DE DISTRIBUTION CENTRALE LTÉE

Un ensemble Apple pour Noël, c'est tout un cadeau!



Donnez à votre famille un cadeau d'avenir pour $2695.00.

Tel est, pour un certain temps seulement, le prix spécial d'un ensemble complet pour débutant comprenant notre APPLE II 64K, unité de diskette, moniteur, logiciel et beaucoup plus - l'outil le plus puissant qui soit pour vous enseigner à vous et votre famille, les principes de l'informatique.
À la place d'un ordinateur jouet, offrez un vrai ordinateur pour Noël.
Pour obtenir une démonstration gratuite, prenez rendez-vous par téléphone ou passez nous voir.

apple

1460 City Councillors Montréal 849-7533

Service Informatique dans le domaine de sciences des affaires et de l'éducation

Autres succursales

350, des Érables, Ville Saint-Pierre, 364-4980

50, boul. Saint-Charles, Centre d'achats Beaconsfield, 694-3094

Problèmes avec l'alcool ?

(514) 288-2611

Écrivez à:

LA MAISON JEAN LAPOINTE

111, rue Normand, Montréal QC H2Y 2K6

POUR PLACER UNE ANNONCE DANS CARRIÈRES ET PROFESSIONS COMPOSEZ 285-7320

CROISIÈRES DE JANVIER à des prix "d'eau douce"!

San Juan, Saint Thomas, Guadeloupe, Martinique, Caracas, Curaçao, Aruba

7 nuits – cabines avec lit Jade ou Amber par personne (base double)

PRIX NORMAL 1 279$ MAINTENANT 1 099$

ÉCONOMISEZ 360$ le couple

SS "THE VICTORIA" ITINÉRAIRES... 7 JOURS

3 JANVIER: San Juan • St. Thomas • Guadeloupe • Caracas • Curaçao • San Juan

10 JANVIER: San Juan • St. Thomas • Martinique • Caracas • Aruba • San Juan

COMPREND: Vol aller-retour "classe Wardair" Toronto/San Juan, cabine avec lit pour 7 nuits, tous les repas à bord, divertissements, etc.

Non compris: Taxe de départ du Canada, taxes portuaires, pour passagers et autres taxes gouvernementales applicables. Excursions sur terre, boissons et dépenses personnelles, location de chaise de pont, pourboires, etc.

AUTRE AUBAINE

7 nuits – Cabine avec lit sur pont Coral – par personne (base double)

PRIX NORMAL 1 409 $... MAINTENANT 1 359 $... ÉCONOMISEZ 100 $ LE COUPLE

DE PLUS Tant qu'il restera de la place, vous obtiendrez une cabine de classe supérieure sur le pont Emerald

SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES!

VOYEZ L'AGENT DE VOYAGE

Vacances par Wardair

ou appelez Intervac (Montréal) 288-9231

Hors de la region métropolitaine, appelez (418) (819) (514) (613 Ottawa seulement) 1-800-361-8860

Les prix peuvent varier selon la date de départ et la cabine choisie. Les prix indiqués sont pour une personne. Deux personnes par cabine, en devises canadiennes et ils sont sujets à changement sans préavis. Il peut arriver que les vols ne soient pas nécessairement à l'horaire aux dates indiquées dans cette annonce et que certains vols ou cabines soient déjà réservés. Vérifiez auprès de l'agent de voyage.
* Marque de commerce des Vacances Internationales Ltée (Intervac)
Nous acceptons les cartes VISA • MASTERCARD • AMERICAN EXPRESS



LA PLACE

SONY WA-55 • Magnétophone à cassette et AM/FM stéréo. • Commande de tonalité, synthonisation par un seul bouton. PRIX EN FÊTE $299	SONY WM-R2 • Magnétophone Walkman stéréo compact • Deux microphones incorporés • Bouton de sourdine PRIX EN FÊTE $299	SONY W-5 • Lecteur de cassette stéréo • Dispositif d'équilibrage • Lanceurs fini métal PRIX EN FÊTE $199	SONY WM-4 • Lecteur de cassette stéréo • Peut lire les rubans de métal • Dispositif d'équilibrage PRIX EN FÊTE $99	SONY WM-7 • Lecteur de cassette stéréo • Inversion automatique, Dolby B • Commutateur télécommande PRIX EN FÊTE $299
SONY MDR-50T • Casque d'écoute léger, parfait pour les chaînes stéréo ou les appareils portatifs. PRIX EN FÊTE $45	SONY CFS-99 • Magnétophone à cassette et AM/FM stéréo • Haut-parleurs 2 voies • Prise pour phono, microphone PRIX EN FÊTE $599	SONY KV-2145 • Téléviseur 22", capacité 105 canaux • Prise pour écouteur, boîtier fini bois PRIX EN FÊTE $1079	SONY SL-5101 Modèle programmable sur 7 jours, 1 programme • Télécommande sans fil encastrable • Chargement frontal, enregistrement 5 heures PRIX EN FÊTE $949	SONY TT-2001 SL2001 • Programmage sur 24 heures, 1 programme • Modèle portatif, léger • Jusqu'à 5 heures d'enregistrement PRIX EN FÊTE $1289
SONY HVC-2010 • Zoom manuel • Objectif 1.8, viseur électronique PRIX EN FÊTE $739	SONY KV-1947 R • Téléviseur 20" • Capacité de 105 canaux • Couleur et image très nettes • Boîtier fini bois PRIX EN FÊTE $999	SONY KV-1953 RS • Téléviseur 20" • Télécommande, câblosélecteur • Boîtier fini métal argent PRIX EN FÊTE $989	SONY KV-1915 • Téléviseur 20" • Synthonisation électronique 14 positions • Boîtier fini noyer PRIX EN FÊTE $699	SONY KV-1747 R • Téléviseur 18" • Télécommande, capacité 105 canaux • Prise audio, fini métal argent PRIX EN FÊTE $869
SONY KV-1547R • Téléviseur 15", capacité de 105 canaux • Télécommande, prise audio • Boîtier fini bois. PRIX EN FÊTE $769	SONY VIDÉOSCOPE KP-5020 • Écran couleur 50", angle de vision 90°. • Se transforme en jolie table à café • Télécommande, adaptable à tout magnétoscope Betamax PRIX EN FÊTE $2349	SONY KV-2648R • Téléviseur 22", capacité 105 canaux • Commande de tonalité indépendante, matrice sonore • Boîtier plaqué chêne, télécommande PRIX EN FÊTE $2259	SONY TC-FX66 • Platine à cassette stéréo • Commande à affleurement, Dolby NR • Compteur à affichage numérique PRIX EN FÊTE $399	SONY TC-FX44 • Platine à cassette stéréo • Commande à affleurement, Dolby NR • Automatique, télécommande facultative PRIX EN FÊTE $299
SONY TC-FX33 • Platine à cassette stéréo • Dolby B, re-mètres à diode • Fonctions automatiques. PRIX EN FÊTE $249	SONY STR-VX22 • Récepteur AM/FM stéréo • 30 watts par canal • Synthonisation automatique, mémoire préréglée pour 8 stations PRIX EN FÊTE $319	SONY STR-VX33 • Récepteur AM/FM stéréo • 40 watts RMS par canal • Ampli sans distorsion, synthonisation à verrouillage au quartz PRIX EN FÊTE $419	SONY ICF 6500W • Radio portatif AM / FM ondes courtes • Réception 31 bandes, CB, CA • Indicateur de fréquence à affichage numérique PRIX EN FÊTE $289	SONY ICF-7600 • AM/FM/SW 7 bandes • Adaptateurs CA facultatifs • Fini noir PRIX EN FÊTE $149
SONY TCM-5 • Magnétophone à cassette • 3 réglages de vitesse • Micro réglable pour signes ou lettres, enregistrement par une seule touche. PRIX EN FÊTE $129	SONY TCM-737 • Magnétophone à cassette portatif compact • Enregistrement par une seule touche • Arrêt automatique PRIX EN FÊTE $69	SONY TCM-7 • Magnétophone à cassette • Modèle léger, touches sensibles • Arrêt et fermeture automatiques PRIX EN FÊTE $229	SONY WM-FI • Lecteur de cassette stéréo • Avec tuner FM • Peut lire les rubans de métal PRIX EN FÊTE $149	SONY ICF-300W • AM/FM petit appareil radio • Boîtier fini panneau • 3 AA cells LA PLACE Party Price $31.

LA PLACE

• DEMANDEZ VOS ÉCOUTEURS OFFERT GRATUITEMENT À L'ACHAT DE L'UN DE CES SPÉCIAUX
* 3 cassettes (HFX C60) GRATUITES à l'achat de n'importe quel Walkman portatif SONY

• AUCUNE CARTE DE CRÉDIT ACCEPTÉE SUR CES PRIX

2050, boul. St-Laurent 288-7755

À 7 jours de Noël... choisissez l'étincelant «Cristal d'Arques»

Pour Noël, Simpsons a voulu vous éblouir. Voici donc des accessoires «Cristal d'Arques» des plus raffinés, à des prix plus qu'abordables. Admirez la silhouette élégante de ces accessoires... tous en cristal à 24% teneur en plomb, importés de France. Profitez-en pour commencer votre propre collection, ou pour les offrir en cadeau.

4.99 ch. Prix Simpsons

Ens. de 6 **29.94**

Verres sur pied: A. Verre à eau. B. Vin. C. Sherry/porto. D. Liqueur. E. Flûte à champagne.

1. «Ermenonville»

2. «Chenonceaux»

29.99 ch. Prix Simpsons

Carafes: Choix de deux carafes «Cristal d'Arques» attrayantes. L'une ou l'autre accompagnera à merveille les verres «Cristal d'Arques» que vous aurez sélectionnés.

3. «St-Cloud»

4. «Lavandou»

Rayon 445, cristal, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez... ou composez 842-7221 jour et nuit

Venez fêter avec nous! Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

Tous les magasins Simpsons

OUVERTS CE SOIR JUSQU'À 21H

et tous les soirs jusqu'au jeudi 23 décembre

Simpsons ACTION CARD - CARTE D'ACTION 1 123 456 789 0 · la Baie · VISA · AMERICAN EXPRESS · MasterCard

Simpsons MD